



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 112 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 9 juin 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

[Traduction]

Prière

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 15^e rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le chapitre 1, La vérification interne dans les ministères et les organismes, du Rapport de novembre 2004 de la vérificatrice générale du Canada.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport dans les 120 jours.

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 16^e rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (vérification des comptes) et j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[Français]

PÊCHES ET OCÉANS

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des pêches et des océans, au sujet des espèces aquatiques envahissantes.

* * *

[Traduction]

LA PROLONGATION DES SÉANCES

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 27 du Règlement, je propose:

Que, durant les dix jours de séance prenant fin le 23 juin, sauf le vendredi, la séance soit prolongée jusqu'à minuit.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Français]

DÉFENSE NATIONALE ET FORCES CANADIENNES

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Conformément à l'article 32 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du rapport annuel 2004-2005 de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes « Un temps de changement; le temps du changement. »

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui la réponse du gouvernement à 52 pétitions.

* * *

•(1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent des finances, qui comprend le rapport du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal, dont le titre est « L'existence, l'ampleur et l'élimination du déséquilibre fiscal ».

Je vous souligne que c'est le premier rapport sur ce sujet déposé à la Chambre des communes. C'est également le premier consensus sur l'existence du déséquilibre fiscal, de même que sur les moyens de le corriger pour l'avenir.

Je remercie tous mes collègues ainsi que tous les témoins qui ont contribué au succès de l'entreprise. J'invite le gouvernement à s'inspirer des recommandations judicieuses contenues dans ce rapport.

Affaires courantes

Le Président: À la demande du whip en chef du gouvernement et du whip en chef de l'opposition, le vote sur la motion est reporté au lundi 13 juin, à 18 h 15.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous trouverez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose que le 16^e rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté plus tôt à la Chambre aujourd'hui et qui demande 30 jours de séance additionnels pour l'examen du projet de loi C-277, soit adopté.

Le Président: Le député de Edmonton—St. Albert bénéficie-t-il du consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1010)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition sur le mariage au nom de divers Canadiens, dont certains habitent ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les questions fondamentales de politique sociale doivent être décidées par les députés et non pas par les juges, qui ne sont pas élus. Ils souhaitent également nous rappeler que seul le Parlement a la compétence pour définir le mariage.

En conséquence, les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris le recours à l'article 33 de la Charte, couramment appelé disposition de dérogation, pour préserver la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LE PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter ce matin, dont la première concerne le Programme d'accès communautaire qui vise à procurer un service Internet grande vitesse à de nombreuses petites localités de ma circonscription et de l'Ontario.

Nous le savons, l'accès à Internet est important pour le développement économique, et nous devons veiller à ce qu'aucun Canadien ne soit laissé pour compte, dans notre économie en évolution. Par cette pétition, plusieurs de mes commettants prient le gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au PAC.

LE MARIAGE

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, j'ai en main trois autres pétitions

exprimant l'opinion de plusieurs centaines de mes électeurs au sujet de la définition du mariage. Je crois d'ailleurs comprendre que de nombreuses autres pétitions semblables vont être présentées.

Les pétitionnaires appuient les efforts de leur député, c'est-à-dire moi-même, pour défendre la définition du mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

Mes électeurs prient le gouvernement du Canada de tenir compte du point de vue des Canadiens. Ils pressent le gouvernement de permettre à tous ses députés de se prononcer librement sur cette motion.

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, au nom des pétitionnaires, je présente la pétition suivante concernant l'assurance-emploi.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'améliorer le système d'assurance-emploi et de le rendre plus équitable en adoptant les recommandations présentées le 15 février 2005 par le comité

L'AUTISME

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter une pétition signée par plus de 150 habitants de Winnipeg qui sont très inquiets de l'incidence des troubles du spectre autistique.

Les pétitionnaires parlent du nombre d'enfants chez qui on a diagnostiqué ces troubles et ils demandent à la Chambre de veiller à ce qu'on prenne des dispositions pour que ces enfants et leur famille obtiennent des traitements qui se sont révélés efficaces. Ces traitements comprennent l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée.

Les pétitionnaires nous demandent de nous assurer que ces enfants puissent se développer au maximum et de fournir à tous les Canadiens atteints d'autisme les meilleurs traitements disponibles.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions entre tous les partis ont eu lieu et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Qu'à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix, et le vote par appel nominal réputé demandé est différé à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement le mardi 14 juin 2005.

Le Président: Cela aura donc lieu à minuit.

Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas le consentement nécessaire en ce moment. Il y aura sans doute d'autres discussions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1015)

[Français]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LA STRATÉGIE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS AGÉS

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

— Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de présenter cette motion à la Chambre, au nom du Bloc québécois. Cette motion vise à corriger, un tant soit peu, une injustice commise à l'endroit d'un groupe particulier de travailleurs, soit les travailleurs âgés.

La motion devant nous reflète quatre caractéristiques, que j'indiquerai ici à la Chambre. D'abord, il me faut bien sûr mettre en évidence la raison d'être de cette motion. Évidemment, c'est à cause des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation. C'est un élément sur lequel le Bloc québécois s'est beaucoup penché au cours des derniers mois, pour sensibiliser le gouvernement à tenter de prévenir la situation qui serait générée par ce nouveau phénomène.

Le gouvernement devrait donc mettre sur pied une stratégie d'intervention pour venir en aide à ce groupe particulier que constituent les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi. Cette stratégie devra prévoir une mesure très spécifique, soit une mesure de soutien lorsque ces gens ont le malheur de perdre leur emploi.

Dans sa stratégie d'économie, le gouvernement fédéral libéral, au cours des dernières années, a coupé dans l'assurance-emploi. Ce faisant, il a éliminé un programme qui était indispensable à la catégorie de travailleurs que nous ciblons aujourd'hui.

Le filet social qui prévoyait, par le truchement de l'assurance-emploi, un revenu pour les personnes qui avaient le malheur de perdre leur emploi, et ce, dans le contexte de mises à pied massives, a été abandonné en 1997. Cela a causé des dommages très importants à une tranche de la société canadienne et à une autre que je connais un peu plus, soit une tranche de la société québécoise.

À l'origine, le volet dont nous parlons aujourd'hui s'appelait communément le PATA, c'est-à-dire le Programme d'aide aux travailleurs âgés. Sa définition a été changée au cours des ans pour adopter l'appellation de Programme d'adaptation des travailleurs âgés. On voit déjà la nuance. En retirant l'élément d'« aide » aux travailleurs âgés, le gouvernement voulait se consacrer plus à l'adaptation des travailleurs et miser sur leur retour au travail. Nous acceptons cela, bien sûr. Ce que nous acceptons moins, c'est qu'il abandonne le soutien aux gens qui ne peuvent pas se recycler.

Le Bloc québécois considère inadmissible que le gouvernement fédéral n'agisse pas en faveur des travailleurs âgés, alors que leur

Les crédits

situation est particulièrement précaire. Le Bloc demande la mise en place d'un programme de soutien du revenu pour ces travailleurs. Ce programme devra s'inscrire dans une stratégie globale d'aide aux travailleurs âgés.

J'y reviendrai, puisqu'il y a deux volets importants, comme je l'indiquais plus tôt, soit la préparation des travailleurs âgés à une réinsertion à l'emploi lorsque c'est possible de le faire, et la nécessité évidente de soutenir ces gens et ces familles. En effet, une personne âgée a souvent des responsabilités familiales et sociales.

J'aimerais dresser un petit historique, faire un certain rappel, pour bien identifier que nous ne taillons pas dans du neuf, comme on dirait par chez nous. Le Programme d'aide des travailleurs âgés a existé entre 1988 et 1997. Il s'adressait aux personnes âgées entre 55 et 64 ans qui étaient admissibles en fonction d'un certain nombre de critères et qui avaient perdu leur emploi à la suite de licenciements majeurs permanents.

•(1020)

Ainsi, au sein d'un groupe de travailleurs qui étaient mis à pied de façon permanente, on retrouvait un certain nombre de travailleurs âgés qui avaient droit à ce programme particulier.

Le gouvernement, dans une stratégie d'économie qui était encore reconnue par le Parti libéral très récemment — comme on l'indiquera aussi tout à l'heure — a mis fin à ce programme, contre tout bon sens, le 31 mars 1997. Le programme à frais partagés était soutenu à 70 p. 100 par le fédéral et à 30 p. 100 par les provinces incluant le Québec, en ce qui concerne l'entente canadienne et québécoise.

En 1996, l'année précédant l'abolition de ce programme, il y avait toujours 11 700 personnes inscrites au programme à la suite de 900 licenciements qui avaient chacun un caractère de licenciement massif. Après cette disparition, une nouvelle disposition est apparue en cours de route. Le programme proprement dit n'existe pas pour ces travailleurs au moment où l'on se parle, mais il a été modifié à la pièce par des programmes pilotes qui offrent de la formation aux travailleurs quant à leur réinsertion à l'emploi. Par conséquent, ce revenu qui était tant nécessaire n'existe plus.

Il faut aussi retenir qu'il y a peu de travailleurs âgés au chômage, statistiquement parlant. C'est-à-dire que, toutes proportions gardées, ils sont moins licenciés que les autres. Toutefois, une fois qu'ils sont mis à pied, ils sont plus longtemps au chômage. Cela relève bien sûr du fait qu'une personne qui a plus de 50 ans ou, encore plus vrai, 55 ans, a de la difficulté à réintégrer le marché du travail, l'employeur cherchant toujours à avoir des employés qu'il peut garder à plus long terme.

Cette tendance tend à se modifier un peu à cause d'une certaine pénurie d'emplois dans certains créneaux, mais la réalité concrète pour les travailleurs concernés demeure toujours.

Parlons de la Commission de l'assurance-emploi. Elle indiquait récemment que, même si les travailleurs âgés ont profité d'une croissance de l'emploi considérable en 2003-2004, le taux de chômage de 5,8 p. 100 est bien connu. Lorsqu'ils perdent leur emploi, les travailleurs âgés éprouvent beaucoup plus de difficultés à réintégrer le marché du travail. Ils sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue date, puisqu'ils composent 21,3 p. 100 de ce groupe et seulement 12,5 p. 100 de la population active. Autrement dit, il y a 12,5 p. 100 des travailleurs âgés de plus de 55 ans qui font partie de la population active. Par ailleurs, lorsqu'on examine les statistiques concernant ceux qui sont sans emploi, le pourcentage double, c'est-à-dire qu'il se situe à 21,3 p. 100.

Les crédits

J'ai indiqué plus tôt que les projets pilotes de formation de la main-d'oeuvre pour ces travailleurs sont des projets bénéfiques, bien sûr. En effet, les travailleurs âgés souhaitent retourner au travail, à moins qu'ils n'aient une difficulté de santé ou autre. Toutefois, la difficulté qui se pose concerne les ouvertures d'emploi. Par conséquent, tout ce créneau de l'aide au revenu est maintenant absent.

D'après des études des quatre centrales syndicales, il est démontré que plus les travailleurs et les travailleuses avancent en âge, moins l'accès à la formation leur est facile. La perte d'un emploi est donc beaucoup plus dure à vivre pour une travailleuse ou un travailleur âgé que pour quelqu'un de plus jeune, parce que les compétences acquises par ceux-ci, qui n'ont pas accès à la formation, apparaissent de plus en plus déphasées par rapport aux compétences requises sur le marché du travail actuel. C'est un constat fait par les centrales syndicales et confirmé par des études inhérentes.

●(1025)

À cet égard, les chiffres sont éloquentes. Les travailleurs âgés de plus de 55 ans représentent seulement 3,5 p. 100 des interventions du volet régulier du développement des compétences, soit des programmes de formation.

De toute la masse critique des gens qui vont en formation dans le cadre des programmes présentement en place, seulement 3,5 p. 100 touchent le volet des personnes âgées.

La Commission de l'assurance-emploi note aussi qu'en règle générale, les travailleurs âgés sont en chômage pendant une plus longue période que les travailleurs de 25 ans à 54 ans, soit 33,6 semaines et 23,3 semaines qui représentent ainsi, dans un groupe comme dans l'autre, des travailleurs moins instruits. En effet, 39,1 p. 100 des travailleurs âgés n'ont pas terminé leurs études secondaires contre 18,9 p. 100 chez les travailleurs de 25 ans à 54 ans.

Depuis l'abolition, en 1997, du Programme d'aide aux travailleurs âgés par le ministre des Finances d'alors, qui est l'actuel premier ministre, les travailleurs demandent la restauration de ce programme.

Je pense qu'il y a une sorte de consensus parmi tous les intervenants qui sont soucieux de l'emploi pour faire en sorte que les travailleurs mis à pied qui avancent en âge peuvent être soutenus dans le malheur quand ils perdent leur emploi.

Il est important aussi de mentionner, en regard de la proposition que nous faisons aujourd'hui, que c'est un rappel par rapport à la forme qu'a pris le PATA à compter de 1993. Québec et Ottawa ont renouvelé cette entente de 1988 en janvier 1993. Celle-ci s'adressait aux travailleurs de plus de 55 ans victimes de licenciements massifs en réduisant le nombre d'années nécessaires à l'emploi de 15 ans à 13 ans pour le minimum requis d'années de travail afin de bénéficier de ce programme.

Par cette expérience, on pourrait déjà avoir un guide ou un indicateur des barèmes que l'on pourrait se donner afin de pouvoir mettre en application ce programme.

Les travailleurs âgés de 55 ans à 60 ans pouvaient aussi toucher, une fois leurs prestations d'assurance-chômage écoulées, une prestation mensuelle de base de 760 \$ à 1000 \$, selon leur revenu, à condition, bien sûr, de demeurer disponibles pour le marché du travail.

Cela vient nier ou contrecarrer les affirmations qui ont été faites de l'autre côté de la Chambre, à l'effet que les travailleurs âgés veulent tout simplement recevoir un revenu et attendre leur pension de vieillesse, comme on l'a communément appelée.

Cela est tout à fait faux. Le programme que nous souhaitons fait en sorte que les travailleurs concernés, en autant que leur santé et leur condition physique le permettent, soient disponibles au travail. Dans la mesure où ils ne peuvent pas obtenir de travail, ils pourraient recevoir ces allocations.

En ce qui concerne les personnes âgées entre 60 ans et 64 ans, les prestations étaient fixées à 700 \$ puisque celles de la Régie des rentes du Québec pouvaient s'ajouter à leur revenu. Auparavant ces prestations variaient entre 750 \$ et 1200 \$.

Cette mesure n'empêchait pas pour autant les bénéficiaires de travailler. Au contraire, seulement 40 p. 100 de la tranche de revenu d'emploi dépassant 300 \$ était déductible de la prestation du programme. À ce moment-là, on pouvait faire en sorte que les travailleurs âgés puissent retourner sur le marché du travail de façon temporaire, à temps partiel ou, comme on dit aujourd'hui, à des emplois atypiques. Toutefois, ils pouvaient continuer à recevoir une tranche de la prestation du PATA pour combler la différence du revenu nécessaire, pour pouvoir vivre.

Cela étant dit, on veut réaffirmer que plus que jamais, une aide aux travailleurs âgés car elle est nécessaire. Depuis la présente session, le Bloc a interpellé à trois reprises le gouvernement afin qu'il instaure ledit programme.

●(1030)

Nous ne sommes pas les seuls à avoir interpellé le gouvernement. Nous ne sommes pas les seuls à avoir dénoncé son inertie en regard de tout le phénomène de la mondialisation et de l'entrée dans le marché canadien des produits de la Chine et de l'Inde.

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, qui était la députée du Parti conservateur de Newmarket—Aurora à ce moment-là, s'adressait au Président de la Chambre des communes le 9 février dernier, donc, il y a quatre mois, ce qui est assez récent, et je cite le *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*:

Monsieur le Président, le ministre du Commerce a dit hier qu'il ne s'émouvait pas outre mesure des pertes d'emplois au Canada dues à la concurrence de la Chine et de l'Inde où la main-d'oeuvre est bon marché. C'est scandaleux.

Ce que le ministre dit en fait, c'est qu'il ne se préoccupe pas des Canadiens et des Canadiennes qui travaillent très fort et qui risquent de perdre leur emploi parce que le gouvernement n'a pas su faire preuve de leadership nécessaire pour que ces emplois ne disparaissent pas. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour conserver ces emplois ici au Canada et pour en créer de nouveaux?

Aujourd'hui, je lui demande: Que répondrait-elle à la question qu'elle posait il y a quatre mois? Elle est en position d'y répondre, aujourd'hui. Si elle trouvait cela scandaleux, il y a quatre mois, je veux savoir aujourd'hui si ces principes dont elle se glorifie lui permettent toujours de trouver cela scandaleux depuis qu'elle a traversé la Chambre. Est-ce que ce qui était immoral, il y a quatre mois, devient acceptable parce que quatre mois plus tard on a changé de parti?

Il y a là question à réponse. Nous souhaitons grandement qu'aujourd'hui même, la nouvelle ministre réponde à la question qu'elle a posée au ministre le 9 février dernier.

Le coût du PATA amélioré serait d'environ 55 millions de dollars pour le gouvernement fédéral, pour la première année, et de 75 millions de dollars pour les années subséquentes. Cette évaluation est confirmée par un bon nombre d'économistes. Le caucus du Parti libéral du Canada, auquel la nouvelle ministre appartient maintenant, s'est également prononcé en faveur du retour du PATA. Or, je cite ici l'article du *Nouveliste de Trois-Rivières*, du 21 octobre 2004, donc il y a à peine six mois:

Le caucus libéral veut ramener le Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Les crédits

Le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec a demandé, hier, au ministre des Ressources humaines, Joe Volpe, de ramener le Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec ajoutait:

Ce programme permettra aux travailleurs âgés de 55 ans et plus, peu qualifiés et qui perdaient leur emploi, de combler l'écart entre le début du chômage et la retraite.

Voici une autre citation intéressante — ici, je m'adresse à des gens qui se glorifient de principes, afin de vérifier s'ils sont aussi des gens de parole. Il s'agit d'un célèbre personnage de cette Chambre et je me demande s'il tient sa parole:

Selon le député Denis Coderre, ce programme fonctionnait bien à l'époque, mais il a été aboli lors des compressions.

Cela n'est pas pour aider les chômeurs. Je poursuis la lecture:

M. Coderre soutient que les bouleversements qu'entraîne la mondialisation dans l'industrie primaire du vêtement et du textile, en termes des mises à pied, exigent que le gouvernement se penche sur le sort des travailleurs âgés comme il l'a fait pour les travailleurs saisonniers.

• (1035)

Le comité permanent, où tous les partis sont représentés, a soumis à la Chambre, le 15 février, un rapport dont la recommandation n° 13 va exactement dans le même sens que notre motion présentée aujourd'hui. C'est pourquoi je demande à tous les parlementaires ici de voter en faveur de cette motion.

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'essaie à nouveau d'obtenir le consentement de la Chambre. En effet, plus tôt, il y a eu une certaine confusion.

De nouveau, des discussions ont eu lieu entre tous les partis. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Qu'à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises au voix, et le vote par appel nominal réputé demandé et différé jusqu'à 21 h 59, le mardi 14 juin 2005.

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de l'honorable député avec beaucoup d'intérêt. Je connais très bien son dévouement au sujet des travailleuses et travailleurs âgés. C'est un sentiment que je partage aussi, de ce côté-ci de la Chambre.

Dans quelques parties de son discours, il a affirmé que le gouvernement veut que les travailleurs d'un certain âge restent chez eux. Ce n'est pas ce que nous voulons. Au contraire, nous sommes le gouvernement qui a créé le plus grand nombre d'emplois au pays, y inclus au Québec. Nous voulons que les gens travaillent. Nous ne voulons pas qu'ils restent chez eux à recevoir un chèque. Au contraire, nous voulons leur donner des opportunités. C'est pour cette raison que nous avons introduit des projets-pilotes destinés aux travailleurs ayant perdu leur emploi.

Dans mon comté, Ahuntsic, se trouvent deux organismes qui travaillent à offrir des opportunités à des personnes qui ont perdu leur emploi, y inclus ceux provenant des industries du textile et du vêtement. Je les défends depuis toutes ces années que je siège en cette Chambre à titre de députée.

J'aimerais poser une question à mon collègue. Convient-il que nous voulons créer des emplois, par exemple dans le domaine de la haute technologie? Je prends l'exemple des industries du textile et du vêtement. Rares sont les emplois où l'on se sert de machines à coudre. Tout de même, de nouvelles technologies ont fait leur entrée dans les usines.

Malgré tout, il existe une façon d'assurer la formation de ces gens qui ont toujours occupé un poste et qui sont habitués de faire leur travail d'une certaine façon. Par contre, la formation de la main-d'oeuvre est de la responsabilité du gouvernement du Québec et des provinces. À ce sujet, nous sommes en train de signer un accord avec l'Ontario. Une collaboration est nécessaire entre le Québec, les provinces et le Canada.

Le député ne convient-il pas que nous avons besoin de cette collaboration pour assurer la formation de ces travailleurs et travailleuses afin qu'ils aient accès à de nouveaux emplois?

• (1040)

M. Yves Lessard: Madame la Présidente, je veux aussi remercier ma collègue secrétaire parlementaire, de sa question. Elle a tout à fait raison quant à la nécessité de continuer les programmes de formation pour l'adaptation à l'emploi.

Là où j'aimerais entendre ma collègue, c'est concernant le revenu nécessaire aux personnes qui perdent leur emploi et qui ont droit à l'assurance-emploi — lorsqu'elles y ont droit, car souvenons-nous que seulement 38 p. 100 des gens qui cotisent à l'assurance-emploi peuvent espérer en recevoir.

Or, entre le moment où les prestations d'assurance-emploi de ces personnes prennent fin et le moment où elles vont recevoir leur chèque de Sécurité du revenu, si elles ont le malheur de ne pas pouvoir se retrouver un emploi, dois-je comprendre que la position du parti de ma collègue fait qu'on laisse là un vide et qu'on laisse ces gens sans revenu?

En réponse à sa question, nous prenons l'option suivante: il s'agit d'abord de constater qu'ils n'ont aucun revenu à partir du moment où leurs prestations d'assurance-emploi prennent fin. Ensuite, est-ce qu'on leur donne un revenu ou non? Puis, y a-t-il eu des expériences dans le passé?

Oui, et cela a été fait au gouvernement canadien par l'entremise du programme d'assurance-emploi. C'est un programme qui a donné des résultats très positifs et qui était peu coûteux. Au moment où l'on a mis fin à ce programme, en mars 1997, il coûtait 21 millions de dollars sur un budget d'environ 17 milliards de dollars. Aujourd'hui, ce programme coûterait entre 50 et 75 millions de dollars, si l'on commençait cette année ou les années suivantes, sur un budget qui était de 16,3 milliards de dollars l'an passé.

Voilà ce que nous répondons à la question posée. Je conclurai ma réponse par une autre question. Le Parti libéral est-il d'accord avec nous pour dire qu'il faut aider ces gens? S'il dit non, la réponse ne doit pas se limiter au non. Il faut qu'il nous dise pourquoi il abandonne ces gens, alors que l'argent est disponible et que les besoins sont là. Il y a maintenant des gens, au cabinet ministériel, qui s'entendaient à cet égard il n'y a pas plus de quatre mois.

Les crédits

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Madame la Présidente, je tiens à féliciter notre collègue d'avoir saisi la Chambre d'une telle motion. C'est une question qui devrait être discutée à la Chambre. Beaucoup de travailleurs âgés qui ont contribué à l'essor de notre pays pendant des années, perdent leur emploi et pas simplement à cause de la mondialisation, mais du fait d'autres facteurs également.

À la suite des pressions venant de la Chine en particulier, nous voyons, même dans le secteur de la pêche, des entreprises incapables d'être compétitives sur le marché. Ainsi, des travailleurs dans le textile, dans le secteur de la pêche et dans le secteur des pâtes et papier dans notre province perdent leur emploi à cause de la mondialisation dans une certaine mesure, mais également à cause d'autres facteurs. De grandes industries ferment leurs portes et de nombreux travailleurs âgés perdent leur emploi.

Les jeunes ne posent généralement pas un problème. Ils peuvent se recycler. Ils peuvent aller s'établir ailleurs. Cependant, les gens d'un certain âge qui ont tout investi là où ils vivent, qui savaient qu'ils avaient un emploi dans leur région il y a des années, qui ne se sont pas trop préoccupés de leur instruction et qui ont maintenant 55 à 60 ans et n'ont nulle part à aller, sont négligés. Je pense que c'est terrible.

Dans le cas de la stratégie concernant les travailleurs licenciés, beaucoup de gens ont eu des problèmes avec un programme semblable il y a quelques années. Il était fondé sur l'âge seulement. Il fallait un minimum d'années de travail et un certain âge. Ainsi, des gens avaient travaillé peut-être 35 ans dans une usine, mais parce qu'ils avaient commencé très jeune, ils n'avaient pas 55 ou 60 ans, ou l'âge requis, et n'ont rien obtenu. Par contre, d'autres personnes qui avaient travaillé pendant trois ou quatre ans ont obtenu des prestations en attendant de toucher leur pension de vieillesse. Je ne pense pas que ce soit équitable. Je voudrais obtenir l'opinion de notre collègue là-dessus.

● (1045)

[Français]

M. Yves Lessard: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de sa question tout à fait pertinente.

On n'a pas mentionné l'âge dans l'éventualité où la Chambre retiendrait notre motion et formerait effectivement un comité pour développer une stratégie et convenir d'un mécanisme. À ce moment-là, on aura à déterminer les paramètres.

Pour rassurer mon collègue, il y a déjà des indicateurs très précis. Tout d'abord, il y avait l'âge de 55 ans retenu dans l'ancien programme et qui n'engendrait pas des coûts faramineux, comme je le disais tout à l'heure.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, dans ses recommandations, suggère 50 ans. Le point soulevé par notre collègue est le suivant. Pour une personne, par exemple, qui a commencé à travailler en très bas âge, qui a cotisé toute sa vie à l'assurance-emploi et qui arrive à 45, 47, 48 ou 49 ans, pourrait-on prévoir un mécanisme pour qu'elle puisse recevoir quand même cette prestation?

Bien sûr, cette personne va être plus apte à retourner sur le marché du travail, si elle a 45 ou 50 ans. Nous ne voulons pas disposer aujourd'hui de ce mécanisme-là. Cependant, on peut déjà voir qu'il y a là des indicateurs très précis qui peuvent nous dire comment se gouverner à cet égard.

Par exemple, si on mettait l'âge à 50 ans, donc 5 ans de moins, les gens de cette tranche d'âge sont plus susceptibles de retourner au travail que ceux âgés de plus de 55 ans. Le coût est bien moindre à ce moment-là et on n'engendre pas beaucoup de coûts supplémentaires.

Je partage votre opinion, à savoir qu'il faut aussi se préoccuper de ces gens qui ont passé 30 ou 35 ans de leur vie sur le marché du travail et qui se retrouvent devant rien aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part à cette discussion en tant que ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. La motion présentée par le député de Chambly—Borduas parle de la mise sur pied d'une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait prévoir des mesures de soutien au revenu. Le gouvernement du Canada a déjà commencé à aider les travailleurs âgés à surmonter les difficultés après la perte de leur emploi.

Le marché du travail d'aujourd'hui évolue comme jamais, et il est raisonnable d'affirmer que la mondialisation est l'un des principaux facteurs de cette évolution. Évidemment, la vie dans un village planétaire nous a également ouvert un monde de possibilités. Ces possibilités nous ont permis à tous, gouvernements, entreprises et citoyens, de construire une société meilleure afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure et de participer à l'épanouissement d'une nation prospère.

Cependant, la mondialisation apporte également son lot d'obstacles. Pour qu'un marché puisse être agressif à l'échelle mondiale, la productivité et la compétitivité sont des éléments cruciaux. Il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil à notre taux de chômage. En fait, pendant la période d'intensification de la compétitivité mondiale, notre taux de chômage est passé de 12,1 p. 100 en 1992 à 6,8 p. 100 aujourd'hui.

Le gouvernement du Canada sait que mondialisation et changement vont de pair. Nous ne pouvons feindre d'ignorer que certaines collectivités, certains secteurs et certains Canadiens sont aux prises avec de réelles difficultés. Nous ne pouvons pas non plus écarter le fait que notre population active, qui a commencé à ralentir dans les années 80, continuera de baisser avec les retraites massives des baby-boomers. Au cours des 10 prochaines années, les départs à la retraite entraîneront des possibilités d'emploi et la croissance de notre économie. En fait, d'ici 2013, les départs à la retraite devraient atteindre 470 000 et représenter 75 p. 100 de toutes les possibilités d'emploi.

En tenant compte de ces statistiques et de ces facteurs, le gouvernement du Canada a créé des outils et des programmes afin d'aider les Canadiens. Chaque fois que les Canadiens sont touchés par des changements majeurs du marché du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, en partenariat avec d'autres ministères et avec les gouvernements des provinces et des territoires, est là pour réagir rapidement et efficacement.

Les crédits

Le gouvernement du Canada est conscient que des mesures de soutien à l'égard des travailleurs sans emploi sont indispensables pour permettre à ceux-ci de maintenir leur niveau de vie et celui de leur famille, pour leur donner le temps de s'adapter, d'acquérir de nouvelles compétences, au besoin, et de se trouver un nouvel emploi et pour aider à stabiliser l'économie des collectivités touchées par une baisse de l'emploi. À cette fin, plus de 9 milliards de dollars ont déjà été versés en prestations d'assurance-emploi à des gens qui ont perdu leur emploi l'an dernier, et cela n'inclut pas le montant de plus de 4 milliards de dollars payé en prestations spéciales. Près de 1,2 milliard de dollars a été versé à des travailleurs de 55 ans et plus. D'une manière générale, 186 000 travailleurs âgés ont reçu de l'aide.

Comme mes collègues à la Chambre le savent déjà, l'assurance-emploi offre un soutien du revenu temporaire à ceux qui bénéficient de cette assurance au Canada et qui perdent involontairement leur emploi. Ce régime est expressément conçu pour répondre aux fluctuations du marché de l'emploi, les conditions d'admissibilité et la durée des prestations régulières étant rajustées lorsque les taux de chômage régionaux changent. Lorsque des collectivités canadiennes éprouvent des difficultés économiques, RHDC intervient rapidement pour s'assurer que les travailleurs touchés reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Ainsi, des fonctionnaires du bureau local de RHDC communiquent habituellement avec les entreprises visées pour leur offrir immédiatement leur aide. Souvent, ils aident les employés à présenter leurs demandes de prestations d'assurance-emploi et ils veillent à ce que ces demandes soient traitées le plus vite possible. Il est important de traiter rapidement les demandes de prestations d'assurance-emploi, et pas seulement pour l'octroi d'un soutien financier. Le plus tôt les travailleurs reçoivent leurs prestations, le plus tôt ils peuvent se prévaloir des mesures actives d'aide à l'emploi.

• (1050)

Le gouvernement du Canada est conscient que le soutien du revenu n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé 2,2 milliards de dollars dans des mesures concrètes pour aider les Canadiens à se préparer à de nouveaux emplois. Nous savons que ce que les travailleurs veulent le plus, c'est de réintégrer rapidement le marché du travail. Ceux qui perdent leur emploi ne perdent pas pour autant le désir de travailler. Compte tenu de la mondialisation de notre économie et des défis démographiques auxquels nous sommes confrontés, nous devons pouvoir compter sur les compétences et l'expérience de nos travailleurs âgés.

Que faisons-nous pour cela? Comme je le disais, nous avons affecté 2,2 milliards de dollars, en collaboration avec les provinces et les territoires. Ces fonds permettent de financer, à la grandeur du Canada, un large éventail de programmes conçus pour répondre aux besoins des localités. Par exemple, les chômeurs qui doivent se recycler pour pouvoir trouver un nouvel emploi durable peuvent recevoir jusqu'à trois ans de formation. Ceux qui choisissent de lancer une nouvelle entreprise peuvent bénéficier du soutien du revenu pendant une année, ou davantage dans le cas des personnes handicapées.

Il existe également des programmes à l'intention des personnes qui ont simplement besoin d'acquérir une expérience professionnelle nouvelle ou supplémentaire afin d'améliorer leurs chances de trouver un emploi permanent. Quoi qu'il en soit, nous sommes plus que jamais conscients que le monde a changé depuis que nos travailleurs les plus chevronnés ont fait leurs débuts sur le marché du travail.

De nos jours, les détails comptent. Rédiger un CV, se préparer à une entrevue et maîtriser les stratégies de recherche d'emplois sont

autant d'éléments importants dans la recherche d'un nouvel emploi. Nous nous employons, en collaboration avec les provinces et les territoires, les employeurs et les collectivités, à relever ces défis.

Je voudrais parler brièvement de l'Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés. En plus des mesures d'aide de l'assurance-emploi, nous avons collaboré étroitement avec les provinces et les territoires afin de mettre à l'essai des méthodes nouvelles et novatrices pour aider les travailleurs âgés à trouver et conserver un emploi.

Au cours des six dernières années, le gouvernement a engagé plus de 50 millions de dollars dans cette initiative. Je suis heureuse d'informer la Chambre que ce projet a récemment été prolongé jusqu'en mai 2006 et qu'on y a ajouté cinq millions de dollars. Les provinces participantes sont Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest.

Je voudrais donner deux exemples de ces projets. Premièrement, un programme communautaire de sensibilisation à l'agriculture, dans la péninsule de Bay de Verde a permis à 12 chômeurs âgés de 55 à 64 ans de recevoir une formation de pépiniériste et d'apprendre les techniques modernes connexes. Deuxièmement, la création et la mise en oeuvre d'une initiative de formation générale a permis de préparer quelque 40 travailleurs, âgés de plus de 50 ans, qui avaient perdu leur emploi à la suite de fermetures d'usines de transformation du poisson, de réintégrer le marché du travail dans le comté de Guysborough, en Nouvelle-Écosse.

De nombreux autres projets sont en cours et un nombre accru de Canadiens réintègrent le marché du travail, grâce à l'Initiative des projets pilotes pour les travailleurs âgés.

Il y a aussi la Stratégie des compétences en milieu de travail. Et nos efforts pour aider les travailleurs canadiens ne s'arrêtent pas là. Le gouvernement du Canada désire aider tous les travailleurs du pays à demeurer sur le marché du travail. Le meilleur moyen pour ce faire, dans l'économie actuelle, c'est de favoriser le perfectionnement ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences. Les travailleurs pourront ainsi mieux s'adapter aux changements dans le monde du travail.

Étant donné que la capacité concurrentielle de notre pays dépendra en grande partie de la productivité et du rendement des entreprises ainsi que de la mesure dans laquelle elles encouragent le développement des compétences, le gouvernement du Canada a annoncé, dans le dernier discours du Trône, la Stratégie des compétences en milieu de travail. Cette stratégie vise à constituer une main-d'oeuvre très compétente, souple et solide, qui évoluera sur un marché du travail adaptable et efficace. La stratégie répondra aux besoins des employeurs en matière de productivité, d'innovation et de compétitivité.

Le budget de 2005 alloue 125 millions de dollars sur trois ans à la mise en oeuvre de ce plan de renforcement des compétences des travailleurs canadiens. La stratégie fait fond sur des travaux de recherche exhaustifs menés ces dernières années ainsi que sur les avis que nous ont fournis les intervenants, notamment les provinces, les employeurs, les syndicats et les établissements d'enseignement.

Les crédits

Les conseils sectoriels nous ont aussi offert de précieux avis sur la meilleure façon de développer les compétences et les habiletés des Canadiens et d'en tirer parti. En prévoyant et en planifiant les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre, ils ont véritablement ouvert la voie. À l'échelle du Canada, quelque 30 conseils sectoriels nationaux, composés d'acteurs du milieu des affaires, de travailleurs, d'intervenants en éducation et de représentants d'entreprises clés, s'emploient à cerner les enjeux communs en matière de ressources humaines et de compétences, et à trouver des solutions pour chacun des secteurs.

Le travail de ces conseils est déterminant; en effet, ils donnent aux Canadiens une longueur d'avance sur le marché du travail du XXI^e siècle, car ils voient à ce que les travailleurs et les chercheurs d'emplois soient bien préparés à relever les défis d'un monde du travail en constante évolution. Les secteurs du textile et du vêtement au Québec sont un exemple parfait d'industries qui s'efforcent de s'adapter à une mondialisation croissante.

● (1055)

Nous avons investi récemment 5,9 millions de dollars dans le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile, et 3,4 millions dans le Conseil des ressources humaines de l'industrie du vêtement. Nous reconnaissons l'importance du rôle de ces industries dans l'économie. Peu de secteurs peuvent se vanter d'avoir une aussi bonne feuille de route en matière d'investissements. À l'avant-garde de l'innovation, les entreprises du secteur sont devenues concurrentielles et ont pénétré de nouveaux marchés à l'étranger. Malgré ses acquis sur les marchés mondiaux, l'industrie du textile continue d'évoluer.

De même, l'industrie du vêtement, avec 65 000 travailleurs et des exportations de 3,5 milliards de dollars par année, est à la fine pointe de cette économie mondiale. Toutefois, avec l'accession de la Chine à l'OMC et la levée de tous les quotas d'importation, l'industrie du vêtement est en pleine restructuration. Qu'à cela ne tienne, le secteur relève les défis d'adaptation en prenant des mesures pour intéresser les jeunes, recruter des travailleurs qualifiés et fidéliser ses effectifs.

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile et le Conseil des ressources humaines de l'industrie du vêtement ont décidé d'attaquer de front les problèmes touchant leurs secteurs respectifs en investissant dans la main-d'oeuvre, investissements dont profitent grandement les particuliers, l'industrie, l'économie et la société en général, et les 28 autres conseils sectoriels en font autant.

Le taux d'emploi des travailleurs âgés augmente graduellement depuis le milieu des années 1990 et dépasse généralement celui des travailleurs âgés entre 24 et 54 ans ainsi que celui des jeunes de 15 à 24 ans. En fait, le taux de chômage des 45 ans et plus est actuellement de 5,4 p. 100 tandis que celui des Canadiens qui ont entre 55 et 64 ans est stable à 5,9 p. 100. Ces deux chiffres sont légèrement inférieurs au taux de chômage national de 6,8 p. 100.

Ces chiffres indiquent clairement que les travailleurs âgés du Canada continuent d'être appréciés sur le marché du travail. Nous devrions donc faire plus, et non moins, pour eux, notamment en facilitant leur accès aux programmes de formation, en favorisant leur recrutement et en préconisant la reconnaissance des titres de compétence dans l'ensemble du Canada pour faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre. Chacune de ces stratégies permettront d'accroître les possibilités d'emploi des travailleurs âgés au lieu de les restreindre.

Reconnaissant que le gouvernement du Canada aide déjà substantiellement les travailleurs âgés par le truchement du régime

d'assurance-emploi, et qu'il travaille de concert avec les provinces et les territoires à la recherche de moyens d'améliorer les mesures de réemploi, je suis heureuse d'appuyer cette motion qui prévoit la mise en place d'une stratégie ciblant les travailleurs âgés.

● (1100)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, j'ai quelques questions pour la ministre à propos des stratégies à long terme pour les travailleurs âgés. Je remercie nos collègues du Bloc d'avoir pris les devants, parce que la question du vieillissement de la main-d'oeuvre est très importante.

Cependant, je pense qu'il faut parler en termes plus larges et considérer la question dans son ensemble. Un tempête se dessine à l'horizon en ce qui concerne les pensions. Les problèmes s'accumulent. Premièrement, notre main-d'oeuvre vieillit. Deuxièmement, il y a la question de la mondialisation et de l'externalisation de l'emploi, qui nous met en concurrence avec des pays comme la Chine dans de nombreux secteurs. Troisièmement, il y a la question fondamentale de la récente tendance, depuis une génération, à engager des travailleurs à contrat plutôt que des employés permanents cotisant à un régime de pension.

Je pourrais compter sur les doigts de la main le nombre de gens de ma génération que je connais qui cotisent régulièrement à un régime de pension. La plupart des gens de ma génération ont eu plusieurs emplois, toujours à contrat. Ils passent de l'un à l'autre. Certaines années, ils mettent de l'argent de côté, mais, quand les temps sont durs, ils dépensent l'argent épargné. Parmi les gens de mon âge, la mi-quarantaine, nombreux sont ceux qui n'ont pas beaucoup cotisé à un fonds de pension.

Quelle est la stratégie à long terme du gouvernement pour remédier au fait que de moins en moins de gens cotisent régulièrement à un fonds de pension?

Notre main-d'oeuvre est vieillissante et nous devons faire face à la mondialisation. C'est dans les prochaines années que le problème se fera vraiment ressentir. Nous voyons déjà un début de crise, notamment dans les secteurs qui emploient des travailleurs âgés. Quelle est la vision à long terme pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent compter sur un fonds de pension, et ce, pour de nombreuses années à venir?

L'hon. Belinda Stronach: Madame la Présidente, en fin de compte, le but est de fournir une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens, en particulier les Canadiens d'âge mur, qui sont le sujet du débat. Je sais gré au député pour ses commentaires et je ferai en sorte qu'ils soient pris en compte lors de l'examen de la stratégie globale. Je serai ravie d'avoir des discussions approfondies avec mes collègues sur cette question, de manière à assurer que nous examinons les choses globalement.

En fin de compte, le but est de fournir une meilleure qualité de vie aux aînés et aux travailleurs d'âge mur. Nous avons pris un certain nombre de dispositions dans ce sens, tant dans le contexte du programme de protection temporaire du revenu, qui s'adresse à tous les Canadiens, que de la mise en place de mesures actives, particulièrement les programmes pilotes en cours qui sont prolongés jusqu'en mai 2006.

Les résultats de ces programmes pilotes devraient être communiqués en novembre. Ils contribueront grandement à la stratégie que nous élaborerons.

Les crédits

Le but est de fournir une meilleure qualité de vie et de déterminer comment nous nous y prendrons pour aider un plus grand nombre de travailleurs d'âge mur à améliorer leurs compétences afin de s'adapter aux changements qui se produisent dans le milieu du travail et à la concurrence accrue qu'entraîne la mondialisation, et pour faire en sorte qu'ils aient les compétences voulues pour se trouver un emploi de qualité, si tel est leur désir.

• (1105)

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, je remercie la ministre de ses explications. J'aimerais cependant qu'elle revienne un peu sur sa conclusion.

A-t-on bien compris que la ministre appuierait la motion du Bloc? C'est ma première question. Si c'est le cas, nous en sommes fort heureux. Le cas échéant, je voudrais connaître sa compréhension de la motion et les perspectives qu'elle doit en dégager relativement à son application.

La deuxième partie de ma question constitue une invitation que je lance à la ministre. Celle-ci échafaude son discours sur le principe suivant: perdre son emploi, ce n'est pas perdre le désir de travailler. Ces propos ont suscité des applaudissements de la part de ses collègues. Je trouve cela fort inquiétant. En fait, cet argument m'apparaît reposer sur des préjugés. Si les travailleurs âgés ne se trouvent pas un nouvel emploi, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas travailler.

Je ne sais pas si la ministre saisit bien le fait que l'aide aux travailleurs âgés comprend deux dimensions. Tout d'abord, il s'agit de donner de la formation professionnelle qui leur permette de se recycler. À cet égard, les programmes sont déjà en place, nous en convenons. Or, la motion présentée aujourd'hui vise à aider les travailleurs âgés qui ne réussissent pas à travailler et qui en ont pourtant le désir. En effet, presque tous désirent travailler.

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach: Madame la Présidente, je suis heureuse de dire que nous appuyons la motion. Compte tenu du vieillissement de la main-d'oeuvre, nous croyons que nous devons examiner cette question et faire tout notre possible. Nous devons trouver les meilleurs moyens d'aider les travailleurs âgés à continuer de travailler.

Nous appuyons la motion. Nous accueillons toutes les idées pour enrichir la stratégie. Nous avons déjà fait passablement de travail, et nous aurons les conclusions du projet pilote en novembre. Celles-ci constitueront un apport intéressant qui nous servira de fondement pour progresser à partir de cette stratégie.

Nous accueillons les bonnes idées visant à donner aux travailleurs âgés les moyens de contribuer à l'économie, de se donner une indépendance financière et d'améliorer leur qualité de vie.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, je saisis l'occasion de féliciter la ministre pour sa nomination. Elle vient de prendre en charge l'un des ministères les plus difficiles. Le dossier du développement de la main-d'oeuvre a une importance cruciale pour l'économie canadienne et pour la société dans son ensemble. Comme nous l'avons vu au cours des dernières semaines, elle maîtrise tout à fait ce dossier. Je suis convaincu que le gouvernement, la Chambre et l'ensemble des Canadiens bénéficieront de son travail.

J'ai aimé le discours de la ministre et je suis heureux qu'elle ait décidé d'appuyer la motion. Néanmoins, je trouve la portée de cette motion trop restreinte. Je suis d'accord avec la ministre pour dire que

nous devrions appuyer la motion, mais celle-ci ne parle que des travailleurs âgés. Nous avons aussi des travailleurs handicapés, des travailleurs issus des minorités visibles, des travailleurs autochtones et des travailleurs dans les régions. En outre, comme la ministre le sait, une bombe à retardement démographique nous attend sur notre chemin vers l'avenir.

Bien que la ministre ait appuyé la motion, j'aimerais qu'elle nous dise si la stratégie dont il est question ne s'inscrirait pas plutôt dans une stratégie plus globale, axée sur la totalité de la main-d'oeuvre canadienne.

• (1110)

L'hon. Belinda Stronach: Madame la Présidente, en principe, nous nous orientons davantage vers l'acquisition continue du savoir. Cela signifie qu'il faut investir dans les jeunes et dans les travailleurs qui ont actuellement un emploi, de façon à leur permettre d'améliorer leurs compétences pour relever les défis du marché du travail. Cela signifie également qu'il faut se pencher sur la situation des travailleurs plus âgés et se demander comment ils peuvent demeurer sur le marché du travail et améliorer leurs compétences. Enfin, au moment où les travailleurs approchent de la retraite, il faut collaborer avec les employeurs pour s'assurer que les investissements nécessaires sont faits.

Nous examinons la situation de façon globale et l'acquisition continue du savoir sera certainement un des éléments de la Stratégie des compétences en milieu de travail que nous mettons actuellement au point et que nous devrions être en mesure de lancer sous peu.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de la ministre. Je n'ai que quelques observations à faire.

Il est question d'un montant d'argent versé aux régions pour aider les personnes à mieux développer leurs connaissances relativement à leur emploi, par exemple à la suite de changements technologiques. Je suis complètement favorable à cela. De ce côté, on pourrait dire que cela va assez bien avec les programmes de la Phase II de l'assurance-emploi.

D'autre part, la motion du Bloc parle de fermetures multiples d'usines. La réalité dans les régions, par exemple chez nous ou même en Gaspésie, c'est qu'on assiste à la fermeture d'usines de poissons, laissant sans emploi des personnes de 50 ou 55 ans qui ont complété leur secondaire 3 ou 4. On a beaucoup de rattrapage à faire pour que ces personnes retournent au travail.

J'aimerais connaître l'opinion de la ministre. La stratégie concerne les personnes d'un âge assez avancé ayant perdu leur emploi. En réalité, va-t-on dépenser de l'argent pour donner de la formation à un travailleur qui arrivera bientôt à l'âge de la retraite? C'est un des problèmes majeurs rencontrés dans bien des régions où le taux de chômage est de 20 p. 100 et plus. Je donne ces exemples. J'aimerais connaître la réflexion de la ministre à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach: Madame la Présidente, les fermetures d'usine sont attribuables à diverses raisons. Dans l'ensemble, la concurrence est plus forte à l'échelle mondiale. Comment le Canada soutiendra-t-il la concurrence dans cette économie mondiale?

Les crédits

Je crois fermement qu'il faut investir dans les gens et bâtir le capital humain. C'est une formule davantage axée sur l'acquisition continue du savoir. En fin de compte, tout le monde a besoin d'un emploi de qualité. Il faut investir dans les jeunes, veiller à ce qu'ils aient, très tôt, un bon départ dans la vie et qu'ils aient accès à l'éducation. Dès leur entrée sur le marché du travail, il faut faire en sorte qu'ils continuent toujours d'améliorer leurs compétences.

Il ne suffit pas d'élaborer des programmes pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Des programmes sont déjà en place pour cela. Il faut envisager la situation d'une façon plus globale et se demander comment les gens peuvent constamment parfaire leurs compétences parce que c'est ce qu'exige l'économie mondiale, parce que la concurrence ne cesse de devenir plus féroce et parce qu'il faut accroître la productivité. Il y a de nombreuses façons d'accroître la productivité, mais pour y arriver il est important d'investir dans les gens pour qu'ils acquièrent une base de connaissances et de compétences qui leur permettra de postuler pour des emplois de qualité. Qui plus est, les entreprises pourront ainsi compter sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée et compétente qui leur permettra d'être concurrentielles sur le marché mondial.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de traiter de cette motion aujourd'hui. Au cours des toutes dernières semaines, nous avons eu deux ou trois fois l'occasion de parler d'emploi, de prestations d'assurance-emploi, de la formation des travailleurs et, aujourd'hui, plus particulièrement des travailleurs âgés au Canada. Par ailleurs, j'ai travaillé aux côtés du député Chambly—Borduas au sein du Comité de développement des ressources humaines et je connais bien son intérêt pour ces questions.

Quoique le gouvernement fédéral aimerait bien que tous les travailleurs canadiens trouvent du travail, nous serions tous d'accord sans doute pour dire que le programme d'assurance-emploi est probablement l'un des principaux mécanismes dont nous disposons dans ce domaine. Au cours des travaux du comité durant les derniers mois, nous avons débattu longtemps de l'avenir de ce programme et des changements à y apporter afin qu'il joue le rôle qu'il est censé jouer et, pour parler franchement, afin que le gouvernement cesse de le siphonner et d'en tirer des milliards de dollars.

Au sein du comité, les trois partis d'opposition se sont entendus sur plusieurs choses. Premièrement, il faudrait constituer un compte d'assurance-emploi distinct, afin que l'argent versé par les employeurs et les employés pour financer le programme leur soit réservé et que le gouvernement fédéral ne puisse s'en emparer facilement.

Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député d'Île de Vancouver-Nord.

Les trois partis d'opposition estiment qu'il doit s'agir d'un compte distinct. Franchement, il semble que les députés ministériels ne soient pas totalement gagnés à cette idée et que, s'ils le sont, ce soit à contrecœur.

Deuxièmement, le gouvernement devrait s'employer davantage à vraiment respecter l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi, à savoir que le compte d'AE devrait être équilibré, autrement dit les rentrées d'argent devraient équivaloir aux sorties.

Au cours des dix dernières années, malheureusement, le gouvernement libéral a maintenu à dessein les cotisations élevées, a perçu plus d'argent que nécessaire, chez les employeurs aussi bien que chez les employés, tout en réduisant les prestations versées. Il ne réservait pas cet argent à l'usage éventuel des employeurs et des

travailleurs, mais il l'ajoutait plutôt à ses recettes générales et s'en servait pour financer toutes sortes de programmes au sujet desquels la vérificatrice générale émet régulièrement des commentaires.

Tous les partis d'opposition s'accordent à dire qu'il faut équilibrer l'assurance-emploi. Pour cela il faut agir d'une part sur les cotisations et, d'autre part sur les montants versés.

Le troisième aspect, dont j'ai pris connaissance récemment à mon grand désarroi, et au sujet duquel les autres partis ne sont pas d'accord avec le mien, c'est que, avant de proposer un train de mesures qui assureraient l'équilibre, il faut, me semble-t-il, établir en détail les coûts des changements à proposer. Si nous devons modifier le nombre de semaines pour l'admissibilité, nous devons disposer de renseignements exacts sur ce qu'il va en coûter.

Le NPD a présenté récemment à la Chambre une motion concernant les 12 meilleures semaines. Il ne s'agissait pas de 12 semaines continues. Il pourrait s'agir de la première, de la cinquième, de la septième, de la neuvième semaine etc. d'une période. Les personnes dont les heures de travail sont irrégulières, celles par exemple qui travaillent durant six jours et font relâche durant les six jours suivants ou celles qui font des quarts de 12 heures afficheraient des fluctuations de revenu de semaine en semaine. Je m'inquiétais de la possibilité de tromperie. J'aurais de loin préféré une proposition où l'on aurait précisé qu'il s'agissait de 12 semaines sans interruption.

Nous avons également discuté de l'opportunité de faire passer le pourcentage du revenu à 60 p. 100 et d'établir des règles différentes selon la région du pays en fonction des taux de chômage locaux.

Au comité, j'ai proposé une motion demandant au ministère des Finances de mettre au point un modèle économétrique qui nous permettrait d'évaluer les répercussions des changements proposés, non pas l'effet d'un seul un à la fois mais l'effet simultané de cinq ou six changements importants par exemple, de manière à voir l'effet combiné et le coût total de leur interaction.

● (1115)

Je suis persuadé que ces estimations peuvent être produites. Je pense qu'il est prudent et responsable pour tous les membres de notre comité, quelle que soit notre position, d'exiger des renseignements détaillés sur ce que seront les coûts en fin de compte.

C'est pourquoi, en toute franchise, j'ai été sidéré de voir qu'aucun autre parti n'a appuyé ma motion au comité pour que ces renseignements nous soient fournis.

Mon parti s'éloigne du Bloc et du NPD en ce sens que nous pensons qu'il doit y avoir une approche équilibrée et qu'il faut examiner les cotisations d'une part et les prestations de l'autre. Nous pensons que les cotisations d'assurance-emploi sont fondamentalement des cotisations sociales, des charges sociales.

Je pense que tous les Canadiens reconnaissent que les charges sociales nuisent à l'emploi. Même l'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a reconnu que toute augmentation des charges sociales conduisait à la suppression d'emplois dans tout le pays. Manifestement, si c'est vrai, le corollaire l'est tout autant et ainsi, si nous réduisons les charges sociales, nous encourageons la création d'emplois.

Les crédits

En tant que conservateurs, nous pensons qu'il faut examiner de plus près cet aspect de l'équation. Il y a un large excédent théorique de 46 milliards de dollars. Au cours des cinq à dix dernières années, le gouvernement est venu prendre 46 milliards de dollars dans les poches des employeurs et des employés. Chaque fois que le gouvernement prend deux ou trois milliards, il verse un reçu dans le compte virtuel de l'assurance-emploi. Essentiellement, il s'engage à rembourser un milliard de dollars ou trois milliards de dollars.

Je crains vivement que le gouvernement cherche à trouver une façon de ne pas respecter cet engagement. Je crois qu'il va essayer de créer un nouveau fonds et prétendre ensuite que puisqu'il doit cet argent à lui-même, il ne le doit pas vraiment.

Le secrétaire parlementaire du ministre a prétendu au comité que si le gouvernement rédigeait un chèque de 46 milliards de dollars et le déposait dans ce compte, cela entraînerait un énorme chaos dans l'économie canadienne et chambarderait les finances publiques, ce qui semble indiquer que nous ne devrions pas faire cela et qu'il serait plus facile d'oublier en quelque sorte cette contribution.

J'ai rappelé au secrétaire parlementaire à ces occasions que l'argent n'appartenait ni à lui, ni au gouvernement du Canada, mais qu'il revenait plutôt aux travailleurs et aux employeurs. J'ai dit que c'était leur argent et qu'il devrait être mis de côté pour eux.

Si, en versant cet argent dans un compte d'assurance-emploi distinct en vue de le rembourser, on se rend compte que le montant est élevé, peut-être y aurait-il lieu, à court terme, de donner congé aux cotisants. Ne serait-il pas merveilleux de mettre de l'argent de côté de sorte qu'employés et employeurs cessent de payer des cotisations pendant les deux, trois ou quatre prochaines années et puissent garder plus d'argent?

À mon avis, il existe divers moyens de rééquilibrer le régime d'assurance-emploi. Il y a deux débats là-dessus. L'un d'eux, quelque peu malhonnête, débouche sur la conclusion que nous ne pouvons pas mettre l'argent dans ce compte. Je pense que nous devrions.

Le second débat est honnête, quoique nous conviendrons peut-être que nous ne nous entendrons jamais à ce sujet. Il porte sur la façon de favoriser l'équilibre. Allons-nous nous contenter de hausser les dépenses du programme, ce qui semble être dans l'intérêt du Bloc et du NPD, ou allons-nous examiner les dépenses et tenter de créer un équilibre en modifiant les cotisations? Allons-nous trouver une formule qui fonctionne tant pour les chômeurs que pour ceux qui continuent à travailler ou à créer des emplois au Canada?

Je pense que c'est ce que nous devrions faire. Je mets mes collègues des partis de l'opposition au défi de faire ceci: premièrement, collaborer à la création de ce compte distinct; deuxièmement, obliger le gouvernement libéral à respecter son engagement et à redonner aux employés et aux employeurs du pays les 46 milliards de dollars qu'on leur a pris; et troisièmement, examiner les coûts liés aux différents changements et discuter de la meilleure façon d'atteindre l'équilibre.

Les travailleurs âgés et les travailleurs âgés des régions n'offrent pas de perspectives d'emploi constitueraient un aspect crucial de la discussion. Pour cette raison, je suis heureux d'appuyer la motion d'aujourd'hui. Toutefois, il s'agit d'un modeste élément d'un ensemble plus vaste et nous ne devrions pas perdre de vue les deux premiers points importants. Je pense que le gouvernement souhaite que nous nous empêtrions dans ces petites disputes afin de se dégager de sa promesse générale envers les travailleurs et les employeurs.

● (1120)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt. Sur la question de l'assurance-emploi, il est évident que l'absence d'une caisse autonome constitue un problème fondamental. De plus, le fait d'utiliser l'argent cotisé par les travailleurs du Québec et du Canada pour d'autres fins que celles prévues par le régime d'assurance-emploi est un problème de fond important. Cela a effectivement été soulevé.

D'ailleurs, la nouvelle ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, alors qu'elle était encore chez les conservateurs, il y a quelques semaines, avait voté en faveur d'une telle motion. Maintenant qu'elle est sur le côté des libéraux elle a décidé de changer d'opinion. Sur cette situation un peu étonnante, elle ne nous a pas encore donné d'explications intéressantes.

Au-delà de ce fait, je voudrais avoir d'autres précisions de la part de mon collègue. On sait que le programme que nous proposons permettrait, évidemment, d'avoir des mesures actives pour permettre à des travailleurs âgés de se trouver un emploi. Cela permettrait aussi d'avoir des mesures de soutien du revenu pour ceux et celles qui ne peuvent pas se trouver un autre emploi. Ils pourraient ainsi avoir accès à un pont pour se rendre au Régime des rentes du Québec, au Régime de pension du Canada ou à leur pension de vieillesse.

Est-ce que le député sait que le coût d'un tel programme est de l'ordre de 55 millions de dollars pour la première année et de 75 millions de dollars pour les années suivantes? Ce n'est pas un montant énorme par rapport à l'ensemble des fonds de la caisse d'assurance-emploi.

Ce matin, on a reçu une bonne nouvelle. En effet, le gouvernement votera en faveur de notre motion. Est-ce que mon collègue peut réagir au fait que le gouvernement n'a pas remis en place ce programme disparu depuis déjà plusieurs années, lorsque les libéraux ont repris le pouvoir?

Nous savons qu'il y a des conséquences positives à la mondialisation, mais il y en a aussi des négatives. Ne serait-ce pas une façon de rendre justice aux travailleurs et travailleuses des secteurs plus pénalisés que de mettre en place un tel programme? De plus, le coût estimé pour ce programme ne devrait pas provoquer de délai et on devrait pouvoir le mettre en place le plus rapidement possible.

● (1125)

[Traduction]

Mr. Barry Devolin: Madame la Présidente, en ce qui concerne le coût de ce programme, soit 55 millions de dollars la première année et 75 millions de dollars les années subséquentes, ainsi que la nécessité de porter une attention particulière aux travailleurs âgés, j'aurais deux ou trois commentaires.

Premièrement, j'aimerais dire que je suis d'accord et qu'il y a effectivement un problème dans le cas des travailleurs âgés qui perdent leur emploi. Ils ont de la difficulté à réintégrer le marché du travail. Lorsque je lis la motion, je constate qu'il y est question en particulier des fermetures d'usine dans le contexte de la mondialisation. Je dirais alors que nous avons des préoccupations plus vastes, qui englobent tous les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi, que ce soit dans des usines, dans des petites entreprises ou dans d'autres entreprises de leur milieu.

Les crédits

Ma circonscription est au centre de l'Ontario. C'est une région plutôt rurale qui comprend un pourcentage assez élevé de personnes relativement vieilles et qui a un taux de chômage assez élevé, lui aussi. Les personnes relativement vieilles qui se sont retrouvées au chômage dans ma circonscription ont souvent perdu leur emploi non pas à cause de la mondialisation, mais plutôt à cause de facteurs locaux. C'est ma première observation. Je pense que nous devons examiner les besoins des travailleurs âgés dans une perspective plus large au lieu de nous intéresser uniquement aux fermetures d'usine.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la somme d'argent soi-disant relativement petite qui est en cause, je dois vous demander de m'excuser parce qu'étant un nouveau député arrivé ici il y a moins d'un an, je trouve encore que 55 millions de dollars constituent une somme importante, même si je constate que l'on engage ici des sommes de 50 ou de 100 millions de dollars plutôt facilement, sans grand émoi. Mais je m'intéresse au calcul des coûts. Je pense qu'un examen de la question montre clairement que, si un seul facteur de la structure des coûts est modifié, parmi les facteurs que sont le pourcentage du salaire, le nombre de semaines qu'une personne doit travailler, le nombre de semaines de prestations à verser, le taux de chômage local et l'âge des travailleurs, alors il est relativement facile, à partir de ce modèle, de déterminer ce que le coût serait.

Cependant, je crains qu'il ne soit difficile de faire le calcul si on change simultanément trois ou quatre variables dans l'équation. Les conséquences réelles d'une telle modification seront probablement plus complexes qu'une simple addition des coûts pris séparément. En fait, je suis d'avis que le coût total serait plus élevé que la somme de tous les coûts. J'estime que, s'il faut faire beaucoup de changements, nous devrions avoir de l'information précise sur le coût total prévu.

● (1130)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Madame la Présidente, je suis très heureux d'aborder aujourd'hui la motion du Bloc. La région d'où je viens a beaucoup d'expérience dans le recyclage professionnel des travailleurs âgés. Dans certains cas, des gens se sont retrouvés au chômage pour des raisons directement attribuables aux mesures prises par le gouvernement fédéral, parfois en raison de son inaction, et parfois pour d'autres raisons.

Je peux donner quelques bons exemples. Certes, plus que toute autre circonscription de la côte ouest, Île de Vancouver-Nord a souffert énormément des problèmes du secteur des pêches. Cela s'est produit lors de la mise en oeuvre de ce qu'on appelait le plan Mifflin, qui a rationalisé le secteur des pêches. Ce plan prévoyait le rachat des permis de pêche commerciale par le gouvernement fédéral et il a entraîné, dans bon nombre de collectivités, une réduction énorme, parfois jusqu'à 90 p. 100, du nombre de bateaux et de pêcheurs dotés de permis.

Le gouvernement fédéral s'est attaqué au problème du déplacement des travailleurs avec un programme géré par un groupe mis sur pied localement pour gérer et faire fonctionner les programmes. Ce programme a fonctionné pendant plusieurs années. Je crois que le plan Mifflin est entré en vigueur vers le milieu des années 90 et a fonctionné pendant trois ou quatre ans. Ce programme visait à donner aux gens les compétences qu'ils n'avaient pas encore afin de les rendre admissibles à d'autres postes. Son taux de placement était très élevé.

S'il était si élevé, c'est parce que le plan, axé sur les résultats, était administré localement, de façon très pratique. Il n'était pas géré par une bureaucratie lointaine. Il n'était pas limité dans sa démarche. Il a fait beaucoup en collaboration avec les collectivités et les entreprises locales.

Voilà un exemple de la façon dont on peut procéder dans de telles circonstances. Les responsables du programme dans le nord de l'île ont été convoqués à Ottawa pour comparaître devant le Comité des pêches. Nous avons eu de très bons commentaires. En général, le programme fut un succès. Il a pris fin un peu prématurément, mais pendant qu'il était en vigueur, il a porté de très beaux fruits.

J'ai un autre exemple bien différent des mesures de recyclage professionnel des travailleurs âgés. Il y a, dans le nord de l'île, une mine de cuivre qui a été désaffectée après 35 ans d'exploitation. La collectivité de Port Hardy en dépendait beaucoup pour ses emplois et ses revenus fiscaux.

Les mineurs qui y travaillaient étaient assez âgés et sont devenus admissibles à un programme de DRHC qui tirait à sa fin à l'époque, en vertu duquel ils pouvaient prendre leur retraite. Ce n'était pas du tout un programme de recyclage professionnel. Ce n'est qu'un autre exemple du genre de mesures disponibles pour les travailleurs âgés.

● (1135)

Ceux qui entreprennent un long programme de formation veulent certainement rester là où ils sont, mais ce n'est pas nécessairement là que se trouvent les possibilités d'emploi. Puisque la retraite n'est pas si loin pour certains travailleurs, il est parfois tout à fait opportun de leur accorder des prestations de transition en attendant leur retraite. Dans le cas de la mine en question, certains mineurs se sont prévalus de ces prestations. Ils ont ainsi pu rester dans leur collectivité, y garder leur maison et continuer de contribuer à l'économie grâce à leur revenu de retraite fixe. Bon nombre sont encore là aujourd'hui. S'ils avaient dû déménager, cela aurait été une grande perte pour leur collectivité.

Ma circonscription regorge de ressources forestières. La plus grande part de la coupe forestière annuelle de la côte de la Colombie-Britannique vient du nord de l'île de Vancouver et de la partie continentale adjacente. En raison du différend concernant le bois d'oeuvre, il y a donc eu un énorme déplacement et une forte restructuration de la main-d'oeuvre.

Je me rends compte que, mis à part un programme d'adaptation que le gouvernement a annoncé à l'intention des collectivités touchées par le différend sur le bois d'oeuvre, très peu a été fait pour l'industrie ou les travailleurs et les familles de ce secteur. La garantie annoncée à Ottawa, un vendredi après-midi, envers un client de Bombardier dépasse, à elle seule, l'aide totale que le gouvernement fédéral a accordée à l'ensemble de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, aux travailleurs, aux familles et aux collectivités, cela, même si le différend relatif au bois d'oeuvre est notre différend commercial le plus important.

C'est le plus grand différend commercial à l'échelle mondiale. Il dure depuis des années. Il se traduit par du harcèlement commercial, et le gouvernement fédéral semble maintenant s'être donné comme stratégie d'affamer l'industrie pour qu'elle se soumette, qu'elle soit prête à céder et à accepter une entente qui n'est pas dans l'intérêt de notre pays.

Ce manque d'engagement envers les travailleurs âgés, notamment dans le secteur du bois d'oeuvre, est préoccupant. Le député de Fort McMurray—Athabasca a parrainé une mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-364. Cette mesure propose de soutenir fortement l'industrie victime de différends comme celui relatif au bois d'oeuvre. Une des dispositions du projet de loi traite de l'indemnisation:

[...] à plus d'une reprise au cours d'une période de six ans ou de façon continue au cours d'une période d'au moins deux ans, fait l'objet de mesures de restrictions commerciales injustifiées par le gouvernement d'un État étranger à l'égard de l'exportation de biens canadiens vers cet État, le ministre rembourse à l'exportateur ou à l'association tous les frais juridiques raisonnables engagés dans le cadre d'une poursuite visant à faire observer les modalités d'un accord commercial.

À l'heure actuelle, l'industrie forestière canadienne est obligée de payer la plupart des frais juridiques engagés dans le cadre des poursuites et des mesures commerciales, au nom de l'intérêt national.

Je ne pourrai pas terminer mon exposé, car le temps de parole qui m'est alloué est écoulé.

● (1140)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, la motion du Bloc dit notamment ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation [...]

Notre collègue de la Colombie-Britannique est en train de nous parler du problème de la pêche. Est-ce qu'il croit que le problème de la pêche et des personnes âgées dans sa région a quelque chose à voir avec la globalisation? Est-ce que ce n'est pas seulement parce qu'il y a moins de poissons que d'habitude. Ce n'est pas parce que les gens achètent davantage de poissons ailleurs qu'on ne peut pas produire de poissons.

Si on regarde chez nous, par exemple, ce n'est pas la globalisation qui fait fermer les usines de poissons de la Péninsule acadienne. C'est seulement qu'il n'y a plus de morues dans la mer. C'est la même chose à Terre-Neuve-et-Labrador. La fermeture des usines de poisson de fond n'a rien à voir avec la globalisation.

Donc, la motion est juste une motion à la pièce, un petit morceau à la fois. Cela n'englobe pas tous les travailleurs qui perdent leur emploi à cause d'un manque de travail parce que des usines ont fermé et que des emplois ont été perdus.

J'aimerais avoir ses commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. John Duncan: Madame la Présidente, je souscris en gros à ce que dit le député. Par ailleurs, j'appuie cette motion, car elle propose la mise en place d'une stratégie visant à aider les travailleurs âgés qui perdent leur emploi.

En ce qui concerne la première partie de la motion, qui porte sur la mondialisation, je suis d'avis que les causes des pertes d'emploi sont multiples. D'ailleurs, les trois exemples que j'ai fournis le montrent bien. La fermeture de la mine était attribuable à l'épuisement de la ressource. La décroissance des pêches était en partie attribuable à la technologie et au fait qu'on peut prendre beaucoup plus de poisson avec un seul bateau aujourd'hui que ce n'était le cas autrefois. Dans le dossier du bois d'oeuvre, le problème est largement attribuable à un différend commercial. Ces trois exemples excluent le facteur mondialisation.

Je reconnais que la formulation de la motion est faible, mais son but est clair: la mise sur pied d'une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi. Or, je souscris à un tel but.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, avant de poser ma question, je voudrais apporter une précision au texte, puisque j'en suis le parrain.

Il faut comprendre que le texte français, tel qu'il est rédigé, se situe dans un contexte large. Je tiens à rassurer nos collègues

Les crédits

conservateurs, de même que mon collègue du NPD, qui ont fait des interventions fort à propos à cet égard. Je ne connais pas bien la langue anglaise, mais il semblerait que la traduction anglaise porte à interprétation quant à une mesure plus restrictive qui s'appliquerait seulement au moment d'une mise à pied dans le cadre de la mondialisation.

Le contexte de la mondialisation est une référence pour indiquer qu'elle vient accélérer les fermetures. Toutefois, c'est véritablement le contexte, ce n'est pas le cadre. Donc, ces mesures visées dans la motion devraient survenir dans tous les cas où des mises à pied massives surviennent et impliquent des personnes âgées.

Je voudrais préciser, pour mon collègue du NPD, qu'on ne se limite pas seulement à une région ayant un taux de chômage de 10 p. 100 et plus, mais nous voulons que cela s'applique à l'ensemble des travailleurs âgés.

J'ai une question pour le député. Tout à l'heure, le sujet du rapatriement des 46 milliards de dollars — on se dirige vers 47 milliards de dollars —, détournés de la caisse d'assurance-emploi, a été soulevé. Je comprends bien que, dans ce débat, ils ont toujours cette préoccupation de ramener les 47 milliards de dollars et plus dans la caisse d'assurance-emploi.

● (1145)

[Traduction]

M. John Duncan: Madame la Présidente, une réforme en profondeur du système d'assurance-emploi s'impose. On le sait, il y a des gens qui ne sont pas protégés. Des personnes qui tombent malades touchent des prestations d'assurance-emploi pendant une période plus courte que si elles restent aptes au travail. Ensuite, elles n'ont d'autre choix que de devenir prestataires de l'aide sociale ou d'épuiser leur actif. C'est inacceptable. Lorsqu'on entreprendra cette réforme, on devrait faire en sorte que la caisse d'assurance-emploi soit viable plutôt que d'y accumuler des excédents farineux qui sont versés au Trésor pour être dépensés de façon inappropriée, comme c'est le cas actuellement.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis reconnaissant de pouvoir prendre la parole dans le débat d'aujourd'hui. Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue d'Acadie—Bathurst.

Si je comprends bien, il semble que tous les caucus de la Chambre appuieront la motion, ce qui est à la fois une bénédiction et un mal. C'est une bénédiction, car nous aurons l'appui unanime de la Chambre pour traiter le cas des travailleurs âgés qui, sans l'aide des ordres supérieurs du gouvernement, sont tout simplement laissés pour compte dans la société.

Cela devient donc une question qui va de soi. Quand tous les députés votent de cette façon, c'est un outil puissant. Selon mon expérience, lorsqu'il y a consentement unanime, il n'y a pas de controverse et de tension. Tous se sentent bien d'avoir adopté la position qui allait de soi et d'avoir pris des mesures favorisant les travailleurs âgés, puis tous partent heureux et cela s'arrête là.

Je me demande si les députés voteraient de la même façon si nous avions la stratégie devant nous avec tous les détails qu'elle comporte et les coûts qui s'y rattachent. J'aimerais croire que oui, mais j'ai de sérieux doutes, surtout quand je regarde le bilan des conservateurs et des libéraux dans ce genre de dossier.

Les crédits

Je tiens à féliciter mes collègues du Bloc encore une fois pour avoir porté à notre attention des préoccupations sociales, et pour la sensibilisation dont ils font preuve à l'égard des citoyens dans le contexte actuel. Le NPD souscrit à bon nombre des valeurs du Bloc et du PQ. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur de la motion. Naturellement, nous ne sommes pas d'accord en ce qui concerne les importantes questions nationales, mais nous sommes en faveur de la motion. Les députés du Bloc méritent des félicitations pour l'avoir proposée, et je les félicite sans hésitation.

Je passe maintenant aux libéraux et aux conservateurs. D'abord les conservateurs. Un député du caucus conservateur est intervenu plus tôt. Il m'a semblé que la raison pour laquelle il n'était pas d'accord pour que les prestations d'assurance-emploi soient calculées en fonction non pas des 14 mais bien des 12 meilleures semaines était qu'il croyait que ces améliorations pouvaient être mal intentionnées. Si je me trompe, j'espère que les députés profiteront de la période des questions et observations pour me reprendre.

Si les députés veulent invoquer un prétexte pour justifier leur vote, il faudrait quand même que ce prétexte soit valable. Dire qu'ils vont voter contre une amélioration à l'assurance-emploi qui aidera littéralement des dizaines de milliers de Canadiens ayant désespérément besoin de soutien parce qu'ils croient qu'il y a anguille sous roche est plutôt faible comme prétexte.

Lorsque les conservateurs interviennent au sujet de ce genre de questions, ils emploient les bons mots. Il serait très intéressant de les voir accorder à cette question ne serait-ce que le centième de la passion et de l'engagement qu'ils mettent pour défendre les réductions d'impôt ou des cotisations d'assurance-emploi. Il faut examiner ce qu'ils ont fait par le passé et voir ce qu'ils ont dit au sujet des cotisations et de la nécessité de les réduire, et des conséquences des réductions sur la compétitivité. Il faut revoir tous les arguments corporatistes qu'ils ont invoqués pour réduire les cotisations d'assurance-emploi. J'aimerais bien ne voir qu'une fraction de cette passion dirigée vers ce que nous devrions faire. Nous devrions être en train de bâtir un régime d'assurance-emploi qui protège les travailleurs comme il est censé le faire. Ce sont des engagements comme ceux-là qu'il nous faut.

Le député qui a émis le commentaire malveillant a ensuite dit que, à ses yeux, 55 millions de dollars étaient une somme assez respectable. Ça peut l'être, en effet, aux yeux d'un député sans expérience. Mais je n'ai pas entendu de hauts cris semblables lorsque les libéraux ont prévu, dans la version originale de leur budget, 4,6 milliards de dollars en nouvelles réductions de l'impôt des sociétés, que personne n'avait réclamées. Je n'ai entendu ni lui ni ses collègues non plus dire que 100 milliards de dollars étaient une somme énorme lorsque le gouvernement libéral a accordé des allègements fiscaux, il y a quelques années.

Un député libéral applaudit à cette idée. Je suis convaincu que ses amis du monde des affaires se réjouissent que le député soit aussi enchanté par des diminutions de l'impôt des sociétés de l'ordre de 100 milliards de dollars, ou par le cadeau additionnel de 4,6 milliards de dollars que leur ont fait les libéraux dans leur premier budget. J'aimerais voir le député applaudir plus souvent lorsqu'on évoque les besoins des travailleurs au chômage.

• (1150)

Aujourd'hui, nous nous intéressons aux travailleurs âgés qui passent dans les mailles du filet, aux travailleurs qui ont consacré des décennies de leur vie à notre économie, à leurs familles et à leurs collectivités. Ils ont des hypothèques à rembourser et ils doivent assumer des frais de scolarité qui montent en flèche pour que leurs

enfants fréquentent l'université, dans l'espoir que ceux-ci n'aient pas à affronter le même genre de catastrophe au cours de leur vie. Je dis aux députés libéraux: faites preuve de compassion, venez-leur en aide.

Les conservateurs, pour en finir avec eux, disent de belles choses, mais je ne suis pas du tout convaincu qu'ils sont déterminés, dans leur for intérieur, à traduire leurs belles paroles en actes. Nous pourrions en juger avec le temps.

Pour ce qui est des libéraux, malheureusement, je ne dispose pas de trois heures, et je le regrette. C'est à peu près le temps qu'il faudrait pour donner tous les exemples montrant qu'ils continuent à parler comme des néo-démocrates sur les questions touchant les collectivités et les travailleurs, mais à gouverner comme des conservateurs lorsqu'ils prennent des décisions et déposent des budgets.

Si la Chambre veut des exemples, il y a quelques jours seulement cette assemblée a voté sur une motion, présentée par le député d'Acadie—Bathurst et porte-parole de mon parti en matière d'assurance-emploi, qui proposait d'améliorer l'assurance-emploi. Les libéraux s'y sont opposés. À ma connaissance, le ministre ne s'en est pas vanté aujourd'hui.

La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies assure une certaine protection salariale. On pourra toujours discuter de l'efficacité de cette mesure, mais elle ne tient pas compte de la situation des travailleurs âgés qui voient leur régime de pensions voler en pièces, parce qu'ils ne bénéficient pas de la protection législative que le NPD voudrait amener la Chambre à leur accorder. Jusqu'à maintenant, les libéraux n'ont pas collaboré. Ils s'y refusent depuis 12 ans. C'est ce gouvernement libéral qui permet à Wal-Mart d'user de terrorisme économique pour faire obstacle à la syndicalisation. Est-ce là un gouvernement qui se préoccupe des travailleurs?

Que dire de l'élimination, au cours de la dernière année, de centaines sinon de milliers d'agences de placement communautaires sans but lucratif? Elles ont été éliminées et remplacées par des entreprises à but lucratif. Les libéraux soutiennent que c'est une bonne chose, mais personne, dans les collectivités que je connais, et certainement pas à Hamilton, ne partage cet avis. Des organisations remarquables sont en train de disparaître.

Les liens entre certaines de ces entreprises à but lucratif et le Parti libéral soulèvent beaucoup de questions. Y a-t-il un rapport? Nous verrons, avec le temps. Quoi qu'il en soit, ce gouvernement est connu pour être un beau parleur. Les libéraux parlent beaucoup des travailleurs et des collectivités. Ils adoptent le ton des néo-démocrates et se comportent comme eux en campagne, mais ils n'en continuent pas moins de gouverner et de budgétiser comme les conservateurs.

Nous devons appuyer la motion à l'étude. L'usine Lévi Strauss a disparu de la région de Hamilton à Stoney Creek, et les emplois se sont envolés vers l'Asie et la Chine. Des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi parce que Wal-Mart veut avoir les coûts les plus bas, même s'il faut pour cela exploiter des travailleurs à l'autre bout du monde et jeter aux oubliettes des travailleurs au Canada et aux États-Unis.

Les crédits

La question revêt une importance considérable et j'espère vraiment que le vote dont elle fera l'objet n'a pas uniquement pour but d'apaiser les chômeurs, de donner une bonne impression et de permettre aux libéraux de dire qu'ils ont fait du bon travail. J'espère vraiment que c'est le début d'une véritable stratégie, qui sera de nouveau soumise à la Chambre sous une version plus étoffée, afin d'aider les travailleurs âgés et, de fait, l'ensemble des travailleurs. Les libéraux devraient proposer quelque chose de concret, et nous verrons alors qui est prêt à défendre les travailleurs et qui ne l'est pas.

• (1155)

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon collègue du NPD. Ma première réaction consiste à dire qu'il ne faudrait pas confondre l'intérêt ou la passion pour une question avec le recours abusif à la rhétorique et les éclats de voix devant la Chambre. Nombre de personnes prennent cette question à coeur, mais elles expriment quand même leurs opinions calmement. Elles s'expriment clairement et de manière responsable pour tâcher de résoudre le problème.

Le problème dont nous parlons actuellement me tient beaucoup à coeur. Au cours des derniers mois en particulier, j'ai passé des heures et même des jours à étudier ces changements et à en discuter au sein d'un comité. Comme je l'ai mentionné, je viens d'une circonscription rurale dont le taux de chômage est relativement élevé. On y trouve un fort pourcentage de personnes âgées. Donc, le problème me touche beaucoup. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'appuie la motion.

Deuxièmement, je constate que, selon le député, c'est une mauvaise chose que les partis n'appuient pas la motion, mais que c'est aussi une mauvaise chose s'ils l'appuient. Alors, que cherche-t-il au juste? Il ne semble pas vouloir que nous appuyions la motion, et je présume que si nous avions l'intention de nous y opposer, il ne serait pas content non plus.

Concrètement, que veut-il que les autres partis fassent relativement à la motion dont nous sommes saisis et au vote qui aura lieu dans les prochains jours?

M. David Christopherson: Madame la Présidente, j'apprécie que le député écoute et prenne le temps de commenter. Je ne pense pas que ce soit si difficile à comprendre. J'espérais que tout le monde vote en faveur de la motion, mais j'ai également souligné que je ne voudrais pas que cette mesure soit la seule chose que les conservateurs soient disposés à faire, c'est-à-dire voter en faveur d'une motion qui va de soi.

Je n'ai pas noté exactement ce que le député a dit, mais il a parlé de beaux discours et de commentaires catégoriques et il en a le droit. Je reconnais que mon style oratoire se prête à ce genre de critique.

Le député demande ce que je veux. Je ne veux pas que les conservateurs votent pour ce qui est maintenant simplement une position qui va de soi, et qui doit aller de soi d'ailleurs, parce qu'il s'agit de soutenir les travailleurs âgés.

La semaine dernière, la Chambre a été saisie d'une motion visant à améliorer le système de sorte que les travailleurs puissent choisir leurs 12 meilleures semaines au lieu de 14 semaines. Le député veut-il savoir ce que je veux? Je veux que plus de 7 conservateurs sur 99 prennent position et votent pour venir en aide aux travailleurs âgés et aux travailleurs en général plutôt que de simplement appuyer une position qui va de soi.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, d'abord, je veux féliciter et remercier mon collègue du NPD pour la qualité de son intervention et pour la détermination qu'il y a mis. Je pense que c'était une intervention passionnée, mais pas trop passionnée. En fait, elle n'est même pas encore à la hauteur de l'agression commise envers les travailleurs. Je trouve donc cela très louable.

Il a tout à fait raison lorsqu'il décrit le comportement du Parti libéral. Si ce dernier conduisait une auto sur une voie publique, il serait très dangereux; il met son clignotant à gauche, mais il tourne toujours à droite. Cela peut provoquer des accidents causant des dommages, dans ce cas-ci, aux travailleurs.

Plus tôt, la ministre a parlé particulièrement de la formation des travailleurs. Tout le monde est en faveur de cela, même le NPD. Ce dont j'aurais voulu entendre parler la ministre, ce sont les mesures de soutien au revenu. Elle n'en a pas parlé. Je voudrais que notre collègue nous dise s'il y a réfléchi et, le cas échéant, comment comprend-il ce mutisme. Je voudrais mieux saisir la préoccupation qu'il manifestait à cet égard tout à l'heure.

• (1200)

[Traduction]

M. David Christopherson: Madame la Présidente, j'ai été plutôt déçu de l'intervention de la ministre. Je sais bien qu'elle est nouvelle, mais elle n'a pas parlé d'engagement. La seule chose vraiment importante, c'est que le gouvernement se prononce en faveur et c'est bien. Cela assure l'adoption.

Il y a quelque chose que j'aimerais voir. On ne cesse d'aborder ces questions économiques. Or, la catastrophe ferroviaire est sur le point de se produire. Nous savons que les trains sont sur la même voie. Nous savons que la mondialisation, le libre-échange et la rationalisation des entreprises entraînent des licenciements massifs.

Les libéraux fédéraux semblent s'employer davantage à ce qu'il y ait assez d'ambulances pour emmener les gens à l'hôpital plutôt que d'intervenir pour prévenir la catastrophe. Cela nous amène à parler de leurs politiques commerciales, économiques et budgétaires et d'une foule d'autres questions. Le Canada doit non seulement s'occuper des gens touchés par cette situation, mais doit aussi faire tout ce qu'il peut, en tant que nation, pour d'abord et avant tout éviter la catastrophe.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, je veux remercier le député de Chambly—Borduas d'avoir présenté cette motion à la Chambre des communes.

En partant, je suis obligé de dire que c'est dommage parce que le député avait la chance et l'opportunité de présenter une motion demandant des mesures concrètes. Cette motion aurait pu se lire ainsi: « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement libéral mette sur pied un programme de retraite pour les personnes d'un certain âge ayant perdu leur emploi. » Il aurait pu présenter quelque chose de concret.

Toutefois, la motion est assez vague, à un point tel que les libéraux vont pouvoir l'adopter. Il aurait pu présenter la motion suivante: « Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie [...] »

Les crédits

Il n'était pas nécessaire d'évoquer le contexte de globalisation. En effet, les poissons de la baie des Chaleurs ne sont pas concernés par la globalisation; ce n'est pas à cause de cela qu'il n'y a plus de morue et que les pêcheurs ont perdu leurs emplois. Cela fait des nuances et on se questionne déjà au sujet de l'interprétation.

Je dis juste que c'est dommage que cela n'a pas été plus direct. Comme mon collègue le faisait remarquer la semaine dernière, lorsqu'il disait que la motion du NPD était une motion à la pièce, des petits morceaux, je veux lui retourner le compliment et lui dire que cette motion est une motion à la pièce, ce sont des petits morceaux.

Il appert que le gouvernement s'est levé debout. Il va appuyer cette motion parce qu'il a déjà une stratégie et des projets-pilotes en marche. Il fait déjà cela. Il s'est juste vanté qu'il faisait toutes les bonnes choses. En réalité, il n'en fait pas de bonnes choses quand on en arrive là. C'est à cela que je veux en venir, à la réalité sur place.

Avec tout le respect que je vous dois, c'est vrai qu'au Canada, on peut se lever et dire que l'économie va bien dans certaines régions. C'est vrai qu'elle va bien, en Alberta, où on cherche des personnes pour aller y travailler. Il y a un manque de personnel. L'économie va bien dans d'autres régions dans le secteur manufacturier. Cela va très bien pour certaines régions, mais pour d'autres, cela ne va pas si bien.

Je vais parler ce chez nous, de la région de la péninsule acadienne, où trois usines de poissons ont fermé depuis 2003. Plusieurs centaines de personnes ont été mises à la porte. La moyenne des travailleurs est de 45 ans et plus. Si c'est l'âge moyen, combien ont 50 ans, 55 ans et plus?

La stratégie du ministère Ressources humaines et du Développement des compétences consiste à donner de la formation et de l'éducation. Il y a des gens qui ont commencé à travailler dans les usines de poissons il y a plus de 35 ans. Ils ont une troisième ou une quatrième année. Ces gens se demandent ce que l'on veut faire d'eux, à 55 ans. Veut-on qu'ils finissent leur douzième année et qu'ils aillent à l'université? Cela n'a pas de sens!

C'est dans cette situation qu'un programme de soutien de revenu serait bon. Cela garderait les gens dans la circonscription. Le député conservateur disait tout à l'heure que dans sa région, leur programme avait permis de garder les personnes chez elles, tout comme les Programmes PATA et PATU qui ont aidé les bûcherons et les employés d'usine dans les années 1992. Les personnes d'un certain âge ont eu la chance de rester chez elles.

Aujourd'hui, on n'a plus ces programmes. Le seul programme que l'on a, c'est le bien-être social, c'est la pauvreté et la misère. C'est honteux pour un pays qui dit qu'il se porte si bien économiquement.

Le gouvernement oublie ce qui se passe sur le terrain. Il ne faut pas seulement regarder des statistiques et ce qui se passe dans les grosses villes, ou dans les régions où cela va bien. Il faut regarder ailleurs et voir les effets des désastres, comme lorsqu'on a perdu la pêche en Atlantique. On a juste à regarder ce qui est arrivé à Terre-Neuve-et-Labrador. Il faut des programmes pour aider ces gens.

Tout à l'heure, les députés conservateurs disaient qu'ils avaient des problèmes avec les changements à l'assurance-emploi. Bien sûr. Au Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, nous avons étudié un projet de loi et nous voulions faire des recommandations.

Je me rappelle que le député de Portage—Lisgar disait que nous devions baisser les primes d'assurance-emploi. En effet, il avait six

employés et cela lui coûtait trop cher. Alors de cette façon, il épargnerait de l'argent.

● (1205)

Je dirais qu'il avait un conflit d'intérêts, en tant que député de la Chambre des communes. Il voulait qu'on adopte un projet de loi qui aurait diminué le taux de cotisation, parce que sa compagnie payait trop d'argent. Il devrait s'abstenir de voter lorsqu'il est question d'assurance-emploi. Les seules choses qu'il est prêt à adopter, ce sont les mesures favorables aux employeurs, notamment la diminution du taux de cotisation.

Outre l'assurance-emploi, il nous faut des programmes pour aider les travailleurs et les travailleuses. Je suis favorable aux programmes de formation. Il faut toutefois se souvenir que le programme qu'on demande aujourd'hui d'instaurer, sans qu'on ait tous les détails, pourrait coûter 55 millions de dollars. Or, uniquement dans Acadie—Bathurst, on perd en prestations d'assurance-emploi 81 millions de dollars par année, tandis que le Nouveau-Brunswick en perd 275 millions par année. On parle ici d'un programme national qui coûterait 55 millions de dollars. Combien de familles en seraient-elles heureuses? Certains disent que 55 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent. À mon avis, c'est une goutte d'eau dans la baie des Chaleurs, comparativement à l'argent que les libéraux ont dépensé dernièrement. Ils dépensent à coups de 100 millions de dollars, sans problème. Nous sommes obligés de payer pour la Commission Gomery, qui coûtera quasiment aussi cher. Il n'y a pas de problème, cependant, à dépenser de l'argent pour des scandales.

En revanche, c'est une autre histoire quand vient le temps d'aider les travailleuses et les travailleurs acculés à la misère après avoir perdu leur emploi sans le vouloir, alors que ceux-ci ne sont plus en âge de fréquenter le collègue communautaire ou l'université. La motion vise ces personnes. Il n'est pas question ici d'offrir une formation à l'homme de 30 ans qui travaille dans une usine où la nouvelle technologie a fait son entrée, pour s'assurer qu'il garde son emploi.

Il faut observer différentes choses concernant l'emploi. Il existe déjà un programme de l'assurance-emploi qui s'appelle Phase II, grâce auquel les compagnies peuvent signaler au gouvernement qu'elles ont acquis de nouvelles technologies et demander des fonds pour offrir de la formation à leurs employés. Ainsi, un financement leur est accordé.

Prenons un exemple survenu il n'y a pas si longtemps dans ma circonscription, au Nouveau-Brunswick. À la mine Brunswick, la compagnie Noranda a demandé au gouvernement des fonds pour offrir de la formation aux mineurs et aux employés de métier afin de leur permettre de poursuivre leurs fonctions. Elle a reçu 2 millions de dollars pour assurer la formation, ce qui a aidé ces travailleurs à conserver leur emploi.

Revenons à la motion. Ce n'est pas ce dont elle traite; elle traite des gens qui ont perdu leur emploi et qui se retrouvent devant rien. Ils sont à un âge où ils ont la chance de faire des gains; ils veulent un soutien du revenu. Ce n'est pas une stratégie concernant tous les aspects du travail. Il existe déjà différentes sortes de stratégies. La motion elle-même vise les personnes qui n'ont plus d'emploi et qui ne s'en trouveront pas un autre. Même si elles prenaient le train ou l'avion pour se rendre en Alberta, on ne les engagerait pas. Ces 1 000 personnes, hommes et femmes, qui travaillent dans les usines de poissons à Caraquet, à Shippagan, à Lamèque, à Maissonnette, à l'Anse-Bleue, à Bas-Caraquet, même si on les envoyait, en tout respect, à Calgary, la compagnie Esso ne les engagerait pas sur des chantiers.

On parle de ces gens qui ont perdu leur emploi et qui ne veulent pas devenir bénéficiaires de l'aide sociale. Ils veulent vivre avec une certaine fierté et une certaine dignité. Ils ne veulent pas avoir à dire que, en récompense pour avoir donné 35 ans de leur vie à leur employeur, ils dépendent maintenant de l'aide sociale et se retrouvent parmi les plus pauvres de la planète.

C'est ce que vise la motion, c'est-à-dire instaurer des programmes semblables à ceux qui existaient en 1988 et en 1992, des programmes pour aider les gens quand ils perdent leur emploi.

Ce n'est pas seulement attribuable à la mondialisation; c'est relié aux réalités des régions. Il faut aider non seulement les travailleurs, mais les régions elles-mêmes. Si l'on perd ces travailleurs, ce sont les régions elles-mêmes qui en souffrent, les petites entreprises comme tous les autres habitants.

• (1210)

Nous allons malgré tout appuyer la motion car elle se dirige dans la bonne direction. Comme je l'ai dit, elle ne va pas assez loin, elle ne propose que des morceaux, mais nous allons l'appuyer. Cela aidera les travailleurs et les travailleuses âgés qui sont dans le besoin. Avec 46 milliards de surplus à l'assurance-emploi, le gouvernement a la responsabilité de le faire.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, vu l'expérience du député en matière de travailleurs déplacés et d'assurance-emploi, j'ai une question à lui poser.

Dans ma région, pour les travailleurs d'un certain âge, qu'il s'agisse de mineurs, de travailleurs forestiers, de cultivateurs ou de personnes qui vivent dans des localités éloignées, la perte d'emploi n'entraîne pas seulement un déplacement individuel mais un déplacement collectif. Qui plus est, il s'agit souvent de travailleurs qui ont été diminués physiquement en raison de leur emploi et qui ne peuvent être recyclés. Ils ont à assumer des frais médicaux. S'ils ont 48 ou 49 ans, et ont travaillé durant 20 ans dans les mines, leur dos ne leur sert plus à grand chose.

Lorsque de telles personnes perdent leur emploi, c'est toute la collectivité qui s'en ressent. Je pense ici aux localités monoindustrielles. Il faut aussi ajouter à la perte de revenu la perte de valeur de la maison. Qui donc va acheter une maison dans une ville dont la scierie vient de fermer?

Il y a également des répercussions sous la forme de pertes de services. Il est difficile de convaincre des médecins et des infirmières de s'établir dans des localités où les sources de revenu se font rares. Aussi, les jeunes quittent et ne reviennent plus.

J'apprécierais également les commentaires du député au sujet de ce qui se passe dans le Nord de l'Ontario à l'heure actuelle du fait que le gouvernement libéral de la province a décidé de permettre aux grandes sociétés forestières de déplacer le bois là où bon leur semble. Les voilà qui construisent des méga-scieries. Le gouvernement provincial autorise les grands exploitants forestiers qui ont la mainmise sur la totalité de l'approvisionnement en matière ligneuse au Québec et en Ontario de déplacer le bois comme bon leur semble. En faisant cela, ils séparent la collectivité de la ressource.

Il y a dans ma région des collectivités qui dépendent de ces ressources. Je pense par exemple à Opasatika, Val Rita, Kapuskasing, Hearst, Iroquois Falls et Smooth Rock Falls. Les libéraux provinciaux, selon ce qui me semble par ailleurs être une stratégie plus vaste à l'échelle fédérale, sont maintenant en train de nous dire que les ressources n'appartiennent plus aux collectivités mais bien aux grandes entreprises.

Les crédits

Compte tenu de son expérience, le député peut-il nous dire comment nous devons composer avec les travailleurs vieillissants qui ont perdu leur emploi dans une localité monoindustrielle où il n'existe pas de solution de rechange?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, nous avons le même problème au Nouveau-Brunswick. On a permis à une grosse compagnie de pâtes et papiers de venir gérer les activités. La collectivité n'a plus son mot à dire. À l'heure actuelle, les travailleurs sont en grève.

Le gouvernement a permis que le bois sorte non seulement de la collectivité, mais du Nouveau-Brunswick, car il appuie les grandes entreprises et ces dernières peuvent faire tout ce qu'elles veulent.

Ce fut terrible lorsque l'usine de Nackawic a fait faillite et que les travailleurs ont perdu leur régime de pension. Qu'a fait le gouvernement pour les aider? Absolument rien jusqu'à maintenant. C'est une honte.

Cette motion créerait un programme pour aider les gens qui vieillissent. Ce sera la même chose dans le cas de la Brunswick Mines lorsqu'elle fermera ses portes dans cinq ans. Les gens dans la cinquantaine perdront leur emploi.

J'étais un travailleur de fond et je suis persuadé que si j'avais continué de travailler dans cette entreprise jusqu'à l'âge de 50 ans et si j'avais ensuite perdu mon emploi, je n'aurais pas été en mesure d'en trouver un autre. J'aurais probablement cherché en vain. La plupart des emplois disponibles de nos jours se retrouvent dans le secteur de la haute technologie et exigent l'utilisation d'ordinateurs. Nos jeunes apprennent à l'heure actuelle à se servir des ordinateurs dès l'âge de deux ans, mais pas les travailleurs qui sortent d'une mine, comme celles de Timmins ou du Nouveau-Brunswick.

Lorsque le ministre des Ressources naturelles a visité ma région, il a dit aux bûcherons de prendre leurs scies mécaniques et de les accrocher au mur, car c'était terminé, on ne voulait plus de scies mécaniques dans la forêt. On a dit aux gens du Nouveau-Brunswick comment ils devaient travailler. On fait perdre leur emploi aux gens et on les force à dépendre ensuite de l'assistance sociale. Ce n'est pas ce que j'appelle assumer la responsabilité du sort de la collectivité.

La seule façon de le faire, c'est de s'occuper de la collectivité, de parler avec les gens et de trouver des solutions. Il ne s'agit pas simplement de laisser l'entreprise agir à sa guise sous prétexte qu'autrement, elle fermera ses portes. Eh bien laissons-la fermer ses portes et partir, car nous n'en avons pas besoin.

Nous avons besoin d'une entreprise qui accepte d'assumer ses responsabilités. Nous pourrions compter sur les gens et des coopératives, examiner des façons de conserver nos ressources et de créer des emplois au lieu d'exporter des emplois ailleurs sans assumer de responsabilités.

Le gouvernement libéral de l'Ontario devrait avoir honte de ne pas s'occuper des travailleurs. Au moment des élections, il veut certes les voix de ces travailleurs et travailleuses.

• (1215)

[Français]

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, je vous annonce que je partagerai mon temps avec le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Les crédits

Je suis bien heureux aujourd'hui que le Bloc québécois dépose cette motion sur le programme d'aide aux travailleurs âgés. Les secteurs du textile et du vêtement sont gravement touchés. Cette situation est alarmante et les nombreuses fermetures vont se poursuivre. Le Bloc québécois se réjouit que la ministre actuelle appuie notre motion.

Comme nous le savons, le gouvernement a tardé à agir, et ses mesures d'aide sont insuffisantes, en particulier pour les travailleurs des usines de la région de Huntingdon qui ont perdu leur emploi.

Plus de 800 emplois ont été perdus, et les mesures annoncées ne suffiront pas pour les remplacer. Je m'explique mal que le ministre des Finances disait que le Bloc québécois était impatient de régler ce dossier, alors qu'il y avait urgence d'agir.

En effet, ces usines employaient des couples, des familles entières, de génération en génération, et il s'agissait, pour toutes les municipalités environnantes, d'un véritable moteur économique. Par exemple, 75 p. 100 de la population active de Huntingdon et de sa région travaillaient dans ces usines.

Cette région traverse une grave crise à la suite de la fermeture annoncée de ces usines de textile. Les travailleurs lancent un cri d'alarme et réclament un plan d'urgence maintenant. Plus de 43 p. 100 de cette population visée par les fermetures ne possèdent pas de secondaire V et ont plus de 50 ans. Vous conviendrez alors que le retour au travail pour ces gens est difficilement envisageable. Des villes et des villages entiers sont menacés de fermeture, et ces usines sont leur seul espoir.

Les fermetures d'usines oeuvrant dans les secteurs du textile et du vêtement sont nombreuses et se poursuivront dans les prochaines semaines et les prochains mois. Ma circonscription, Beauharnois—Salaberry, ainsi que plusieurs autres au Québec ont durement été touchées.

Le 13 décembre 2004, deux usines ont fermé leurs portes à Huntingdon, entraînant la perte de 800 emplois, soit 40 p. 100 des emplois manufacturiers de la région. Aujourd'hui, ces usines sont toutes fermées. À Huntingdon, 30 p. 100 de la population vivent sous le seuil de la pauvreté et 70 p. 100 de la population active travaillaient dans les usines actuellement fermées. Ces deux usines versaient 25 millions de dollars en salaires et rapportaient 600 000 \$ annuellement en taxes municipales.

Présentement, la détresse psychologique et économique se fait sentir dans l'ensemble de la région, à savoir: Huntingdon, Ormstown, Valleyfield, la MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Beauharnois. Toute cette région est affectée. Dans ces deux cas, les travailleurs congédiés ont du mal à retrouver un emploi. Près de la moitié d'entre eux n'ont pas terminé leur secondaire V.

Le 9 décembre dernier, je déposais en cette Chambre une pétition signée par 2 845 travailleurs de la région de Huntingdon, qui visait à conscientiser le gouvernement fédéral quant aux difficultés de plus en plus évidentes de l'industrie du textile. À la suite de ce cri d'alarme des travailleurs de mon comté, aucune aide n'a été apportée.

Le 14 décembre 2004, à la suite des pressions du Bloc québécois, le gouvernement a annoncé dans la précipitation trois mesures pour venir en aide à l'industrie du textile.

Nous avons posé plusieurs questions en cette Chambre, et la ministre — l'ex-ministre — a même poussé l'insulte en nous répondant que les travailleurs âgés ne voulaient pas de mesures passives. C'est dire à quel point le gouvernement est envahi par l'ironie et le mépris.

Le 8 février dernier, nous déposons en cette Chambre une motion qui visait entre autres l'instauration d'un PATA. La majorité des parlementaires l'ont appuyée. Malheureusement, le gouvernement a mis fin à la volonté des élus et n'a rien fait.

Contrairement à ce qu'affirmait l'ex-ministre, les travailleurs de mon comté veulent des mesures actives, mais les plus âgés réclament des mesures passives, comme un programme d'aide aux personnes âgées. Ils se sentent abandonnés par le gouvernement.

Le 24 mars dernier, j'ai déposé une autre pétition de plus de 5 300 noms réclamant le retour du PATA. La réaction du gouvernement a encore été la même: rien.

Dans ma circonscription, le travail des intervenants locaux permettra probablement de reclasser une bonne majorité des travailleurs dans diverses entreprises qui s'établiront ultérieurement dans la région. Un problème sérieux réside néanmoins concernant les travailleurs dits âgés. Il y a donc un consensus régional sur la nécessité de permettre aux travailleurs âgés de disposer d'un programme gouvernemental leur permettant de faire le pont entre l'assurance-emploi et la retraite.

Le Bloc québécois est actuellement préoccupé par cette question et s'est débattu avec les intervenants locaux pour la régler. Au nom des travailleurs qui ont vu fermer les portes de leur usine, je somme le gouvernement fédéral d'agir, comme je l'ai fait depuis le début de la session en cette Chambre, pour aider les travailleurs âgés de mon comté.

• (1220)

Le plus odieux là-dedans, c'est que le gouvernement fédéral savait ce qui se tramait depuis longtemps et n'a rien fait. Le Bloc québécois mentionne depuis plusieurs mois la menace sérieuse de pertes massives d'emplois dans le domaine du textile et réclamait la mise en place de mesures transitoires. Ottawa a toujours fait la sourde oreille.

Le premier PATA a démarré en 1983 pour aider les travailleurs de la Dominion Textile, qui avait une entreprise à Valleyfield, dans mon comté. Le gouvernement fédéral a charcuté le régime d'assurance-emploi et a mis fin au deuxième PATA en mars 1997. Et il a accumulé d'énormes surplus budgétaires de 9,1 milliards de dollars sur le dos des travailleurs et des travailleuses des provinces!

Pour les industries du textile de la région de Huntingdon, environ 170 employés sur 800 seraient éligibles à un éventuel programme d'aide aux travailleurs âgés, soit environ 21 p. 100 des travailleurs licenciés. Prévoir une aide aux travailleurs du textile qui perdront leur emploi s'avèrera nécessaire, car il est inévitable que certaines entreprises ferment leurs portes. Compte tenu de la faible scolarisation et de l'âge avancé de ces travailleurs dans le domaine, nombreux sont ceux qui ne seront pas réintégrés sur le marché du travail. Plus que jamais, les travailleurs licenciés ont besoin d'un programme comme le PATA pour permettre aux travailleurs âgés de faire le pont entre l'assurance-emploi et la retraite. C'est l'avenir de toute une région qui en dépend.

Si le gouvernement ne veut pas assumer cette tâche, qu'il transfère l'argent à Québec, afin que le Québec, tout comme les provinces, puisse répondre aux besoins des travailleurs âgés.

Les crédits

Le Bloc québécois estime qu'Ottawa devrait verser le montant maximum prévu par la Loi sur l'assurance-emploi en matière de formation, et transférer au Québec la part qui lui revient. Le manque à gagner annuel du gouvernement du Québec est de plus de 200 millions de dollars. La situation actuelle des secteurs du textile et du vêtement constitue par ailleurs un exemple idéal de la nécessité de mettre sur pied un programme d'aide aux travailleurs âgés afin de permettre le paiement de prestations à ceux qui pourraient éventuellement perdre leur emploi dans des entreprises qui seront affectées par cette situation.

La solution est très simple: c'est d'implanter un programme d'aide aux travailleurs âgés qui ferait le pont entre l'assurance-emploi et la retraite. Le Bloc québécois estime à 50 millions de dollars le coût nécessaire à la mise en place d'un PATA pour le textile à travers le Canada.

Les travailleurs âgés qui reçoivent actuellement des prestations d'assurance-emploi sont désespérés. Après ces prestations, qu'est-ce qui attend ces travailleurs âgés du textile? L'aide sociale, peut-être? Certains travailleurs sont venus me voir, découragés, et m'ont même parlé de suicide. D'autres se demandaient comment ils allaient faire pour vivre après le versement de ces prestations.

L'hécatombe se poursuit, et le gouvernement doit être sensible au cri de désespoir que lancent ces travailleurs. Il est donc important et primordial que le gouvernement vienne en aide aux travailleurs âgés du textile pour l'implantation d'un programme d'aide aux travailleurs âgés.

• (1225)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue pour son intervention et aussi pour tout le travail qu'il a accompli dans ce dossier, communément identifié à la ville de Huntingdon. Or, mon collègue a bien indiqué que cet enjeu couvre beaucoup plus que la seule ville de Huntingdon.

J'ai eu l'occasion récemment, à titre de porte-parole du Bloc québécois en matière de ressources humaines et de développement des compétences, de rencontrer un groupe de plus de 130 travailleurs. Mon collègue et moi nous sommes enquis de la situation. À ce moment-ci, le besoin est particulièrement d'assurer un revenu lorsque le versement de prestations régulières d'assurance-emploi sera terminé.

Je pose la question suivante à mon collègue. Peut-il préciser en cette Chambre quelle est la situation du revenu des gens de sa circonscription qui ont été licenciés? En fait, ils n'ont pas tous été mis à pied en même temps. Certains sont sans emploi depuis maintenant un an; d'autres, depuis tout récemment. J'aimerais qu'il éclaire cette Chambre à cet égard.

M. Alain Boire: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Chambly—Borduas de sa question.

Effectivement, la situation dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, dans la région de Huntingdon, Ormstown et les environs, est dramatique. La dernière usine a fermé ses portes le 27 mai dernier. Les premiers travailleurs licenciés ont maintenant écoulé leurs prestations d'assurance-emploi. Présentement, ces gens se retrouvent devant rien, aucun revenu.

La fin de semaine dernière, j'ai rencontré des gens qui m'ont annoncé avoir vendu leur maison. En effet, plusieurs maisons sont à vendre. Ces travailleurs âgés se retrouvent devant rien, ils sont sans revenu, sans économies. Ils se retrouvent dans une situation dramatique.

La tension est assez haute dans ces régions. On sent un désespoir face à l'aide que peut leur apporter le gouvernement. Ces gens se sentent oubliés et ridiculisés. De génération en génération, ils ont donné leur vie pour travailler dans ces usines, ils ont payé des taxes à la municipalité et de l'impôt. Or, présentement, on les abandonne, on les laisse à eux-mêmes.

Je tiens à dire qu'il s'agit d'une région agricole, non loin des Jardins du Québec. Il n'y a donc pas beaucoup d'entreprises employant de la main-d'oeuvre. Par conséquent, ces gens ne peuvent pas se recycler.

L'ancienne ministre a répondu, à la suite des pétitions que j'ai déposées en Chambre, que DRHC offrait des programmes actifs. Cependant, on ne peut pas demander à une personne de 55 ans qui, comme 43 p. 100 de la population de cette région, n'a pas de secondaire V, qui n'a pas d'éducation, de retourner à l'école. Le niveau d'éducation est très faible, premièrement.

Deuxièmement, on ne peut pas leur demander non plus de démarrer une entreprise. Ces gens sont des travailleurs manuels. Ils ont donc besoin d'une aide extérieure quelconque leur permettant, dès que leurs prestations d'assurance-emploi seront écoulées, de subvenir à leurs besoins jusqu'à la retraite.

Le PATA serait idéal pour eux, étant donné que la région a déjà connu pareille situation. De fait, la Dominion Textile à Valleyfield a fermé ses portes il y a plusieurs années, après quoi un programme similaire s'est mis en branle. C'est pour cette raison que le PATA est primordial pour cette région.

• (1230)

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, je trouve que c'est une étape importante dans un dossier où le Bloc québécois travaille depuis plusieurs années, de façon intensive, pour amener le gouvernement fédéral à accepter de recréer un programme d'aide aux travailleurs âgés et pas seulement un programme de recyclage pour permettre aux gens de décrocher d'autres emplois.

Aujourd'hui, il y a une reconnaissance par la ministre à l'égard de la proposition du Bloc québécois, qui doit comporter aussi une partie qu'on appelle « le soutien du revenu ». On a déjà appelé des mesures passives qui au fond, sont très actives, puisque l'objectif est de faire en sorte qu'une personne âgée de 57 ou 58 ans qui n'a plus d'emploi, qui essaie de se trouver un autre emploi et qui ne réussit pas, puisse avoir un revenu de soutien lui permettant de se rendre à la période où elle pourra bénéficier de la Régie des rentes ou de la Pension de vieillesse, de façon intéressante.

Beaucoup de questions qui ont été posées à la période des questions orales à ce sujet, au cours des dernières années. Il y a eu des projets de loi qui ont été déposés également. Or, on s'est heurtés, pendant plusieurs années, à la position du gouvernement. Aujourd'hui, la ministre nous apprend que le gouvernement voterait en faveur de notre motion. Je souhaite que cet exemple soit suivi le plus tôt possible pour faire en sorte qu'il y ait un programme réel et concret qui permettrait aux travailleuses et travailleurs concernés d'avoir un revenu décent lorsqu'ils n'ont plus d'emploi, qu'ils se préparent à la retraite et qu'ils sont incapables de trouver un emploi.

Je trouve cela d'autant plus important qu'il y a un an, exactement, ces jours-ci, nous étions en campagne électorale. En fait, dans ma circonscription, malheureusement, on avait annoncé la fermeture de l'usine Whirlpool qui employait 500 personnes. Or, sur ces 500 personnes, une certaine étaient plus âgées et répondaient aux critères d'un Programme d'aide aux travailleurs âgés.

Les crédits

J'ai donc rencontré ces gens au cours des jours suivant les élections. Il s'agissait du premier groupe qui avait demandé une rencontre à mon bureau. Je me souviens qu'il y avait quelques travailleurs qui m'expliquaient chacun leur situation. J'ai donc rencontré ces gens de nouveau au cours de la dernière année et, effectivement, ils avaient fait des démarches pour se trouver de l'emploi, ce qui n'a pas été nécessairement facile.

En effet, aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, il y a vraiment une bourrasque en termes de compétition. En fait, des secteurs comme le textile, le vêtement et le domaine du meuble et d'autres secteurs sont touchés profondément par la compétition avec la Chine, l'Inde, le Bangladesh et les autres pays émergents.

Il y a des gains de productivité importants dans la mondialisation. Il ne faut pas considérer cela seulement comme étant négatif. Il y a des côtés très positifs qui nous permettent de prendre des parts de marché. Il y a le gain de productivité qu'on fait comme société. Mais pour l'instant, les gens qui sont pénalisés par les mauvais côtés de la mondialisation ou les pertes d'emplois dans des secteurs moins compétitifs n'ont bénéficié aucunement de ce gain de productivité de la société. Je souhaite donc qu'ils puissent l'obtenir.

Je citais l'exemple des gens de Whirlpool. Lorsqu'on reçoit des gens qui ont travaillé pendant 25, 30 ans, qui ont cotisé au Régime de l'assurance-emploi de façon permanente, qui étaient à l'emploi à l'année longue, et qu'en bout de ligne, on leur dise: « Après votre prime de séparation, il y a 45 semaines de chômage et c'est fini », ils ont vraiment l'impression d'avoir été floués puisque les cotisations auxquelles ils ont contribué pendant les 25 ou 30 ans de travail ont permis à d'autres personnes d'avoir un revenu satisfaisant. Mais eux ne peuvent pas en profiter de façon acceptable.

Je crois que notre motion mérite d'être appuyée et il semble qu'elle le sera par l'ensemble des députés de cette Chambre. Nous souhaitons qu'un programme soit mis en place le plus tôt possible pour la concrétiser.

Il y a un autre exemple dans mon comté, soit les Industries Troie à Saint-Pamphile. Il y avait 180 femmes qui travaillaient dans cette industrie du textile moderne et très bien gérée. Malheureusement, avec la nouvelle compétition mondiale, ces femmes se sont retrouvées sans emploi, du jour au lendemain. Depuis ce temps, on essaie de leur donner une chance et elles essaient elles-mêmes de se trouver un autre emploi.

Mais, lorsque l'on gagne des salaires de 8 \$, 9 \$ ou 10 \$ de l'heure, dans notre propre municipalité, cela peut aller en termes de situation et de valeur du revenu. Cependant, si on dit à ces gens que pour le même salaire, ils vont devoir aller travailler à 50 ou 75 kilomètres de chez-eux, il y a un problème car leur famille est déjà établie dans ce milieu. Donc, au plan économique, cela est absolument inacceptable.

Pouvez-vous imaginer ce que ce serait pour les femmes plus âgées qui ne réussissent pas à obtenir ce type d'emploi? Ce serait important, surtout pour les gens à faible revenu, d'avoir accès au supplément qu'on souhaite voir mis en place par le biais du Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Ce programme mériterait de s'appliquer à tous les gens de 55 ans et plus. Il devrait également faire preuve de souplesse. En effet, quelqu'un qui y adhère à 58 ou 59 ans devrait pouvoir recevoir un montant qui tienne compte du fait que la période pour recevoir les autres sources de revenu est moins longue.

• (1235)

Il faudrait aussi qu'il ait la souplesse nécessaire afin que quelqu'un qui y adhère à 58 ou 59 ans puisse avoir un montant tenant compte

du fait qu'il y a une période moins longue pour avoir accès à ses autres sources de revenu. En outre, si quelqu'un y adhère plus jeune, il pourra avoir un revenu étalé sur l'ensemble des années, afin de s'assurer qu'il y aura un effet négatif moindre sur le revenu familial. Il faut absolument que l'on puisse aller de l'avant à ce sujet.

D'ailleurs, un projet type a été soumis par les centrales syndicales du Québec, soit la CSD, la CSN, la SCSQ et la FTQ. C'est un projet mixte que le gouvernement a entre les mains. Je suis sûr que les centrales syndicales ainsi que leurs membres, travailleurs et travailleuses, seront heureux aujourd'hui que, finalement, sous la poussée du Bloc concernant la motion que l'on dépose aujourd'hui, le gouvernement se dise favorable à l'adoption d'un tel programme.

J'invite le gouvernement à s'inspirer largement du programme qui lui a été proposé par les centrales syndicales, car c'est un programme raisonnable qui ne contient pas de demandes démesurées. On s'attend à ce qu'un tel programme coûte environ 55 millions de dollars une première année, et 75 millions de dollars les autres années.

On sait que 55 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent. Cependant, compte tenu de l'ensemble des revenus du gouvernement fédéral, ce n'est pas un montant tellement significatif.

On nous dit que l'économie roule bien, que l'emploi va bien globalement et que les taux d'intérêt demeurent bas. Toutes ces situations sont certes le résultat de la mondialisation de l'ouverture des marchés. Toutefois, en contrepartie, les gens qui ont été touchés par les effets négatifs, soit ceux des secteurs plus faibles et ceux qui vivent aujourd'hui de l'industrie du textile, sont dans des situations difficiles. C'est à cause des répercussions de l'arrivée sur le marché des produits de la Chine ainsi que des autres pays émergents, à la suite de l'abolition des tarifs le 31 décembre dernier.

Il faut donc que l'on essaie de donner le plus de chances possible aux entreprises. En effet, on essaie de donner aux travailleurs le plus de chances possible de se recycler lorsqu'ils perdent leur emploi. Toutefois, il faut aussi que l'on ait la décence d'aider ceux et celles qui ne réussissent pas à se retrouver autre chose, afin qu'ils puissent recevoir un bénéfice. Ce n'est pas de la charité. Il faut tout simplement reconnaître que l'on a fait des choix dans notre société pour améliorer globalement la qualité de vie des gens.

Néanmoins, des gens seront mis de côté si l'on ne met pas en place un programme comme le Programme d'adaptation aux travailleurs âgés. Cela demande un effort particulier. En effet, souvenons-nous des gens qui travaillent aujourd'hui en usine et qui ont 50, 52 ou 55 ans. Bien souvent, ils y travaillent depuis 25 ou 30 ans.

Lorsqu'ils sont entrés en usine, ils n'avaient pas nécessairement le niveau de scolarité exigé aujourd'hui pour ce type d'emploi. Cependant, ils ont développé une expertise certaine qui ne se transfère pas facilement à un autre employeur. Pendant toutes les années où ces gens ont travaillé, le gouvernement a accepté avec plaisir qu'ils paient des impôts et des cotisations et qu'ils contribuent à la richesse collective. Maintenant, il faudrait qu'il y ait un retour d'ascenseur. Cela serait pertinent et justifié de la part du gouvernement. La motion que l'on a proposée va dans ce sens.

Je rappelle le texte:

De l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

Les crédits

Cela n'exclut pas d'autres types d'entreprises. On dit que le contexte actuel en est un de mondialisation. Tous les secteurs sont touchés par cette nouvelle réalité des industries très traditionnelles. On l'a constaté dans le domaine du bois d'oeuvre: l'effet a été important lors de la crise du bois d'oeuvre. C'est un phénomène résultant de la mondialisation et de l'ouverture au marché extérieur.

Il y a dans l'énoncé de cette motion un élément additionnel que le gouvernement n'avait jamais reconnu avant aujourd'hui.

Je conclurai sur cet élément additionnel. En plus, des mesures de recyclage et d'appui à la recherche d'emplois, à partir de la motion du Bloc qui, je l'espère, sera adoptée à l'unanimité de cette Chambre aujourd'hui, le gouvernement fédéral agira enfin et mettra sur pied un programme qui permettra aussi de venir en aide à ceux et celles qui, malgré leurs efforts, ne peuvent se retrouver un emploi avant leur retraite. J'espère que cette étape que l'on franchit sera l'étape finale avant la mise en place d'un programme qui donnera satisfaction et justice à ces travailleurs et travailleuses âgés.

• (1240)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de son intervention. Je veux ajouter que mon collègue du Bloc, qui vient d'intervenir, était avant moi le porte-parole de notre parti dans le dossier des ressources humaines et du développement des compétences. Il a fait un travail exceptionnel et a permis d'établir les positions du Bloc. Parmi 32 éléments, il y en a 28 pour améliorer le programme d'assurance-emploi qui ont été retenus par le Comité permanent des ressources humaines, l'automne dernier.

Parmi les recommandations, il y avait justement celle de remettre en place le PATA. Or, j'aimerais que mon collègue me dise, lui qui a l'expérience et la connaissance, la façon dont l'expérience du PATA s'est réalisée, concernant la dernière partie, à tout le moins. Comment ce programme, lorsqu'on dit qu'on veut le réinstaurer, pourrait s'appliquer à la lumière de l'expérience vécue.

En deuxième lieu, il y aurait lieu de rappeler également que ce programme est peu coûteux par rapport à la masse d'argent disponible pour le financer.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie le député de Chambly—Borduas qui, avec sa ténacité sur tous les dossiers concernant l'assurance-emploi, est en train d'amener cette Chambre à prendre des positions différentes. Il y a sûrement des secteurs où on n'a pas encore réussi à faire bouger le gouvernement. Toutefois, la logique de nos arguments va sûrement nous permettre, en bout de ligne, d'emporter le morceau pour le bénéfice des travailleurs et des travailleuses.

Il serait bon de se rappeler que le programme d'aide qui a existé jusqu'en 1995 permettait à des gens d'obtenir le type de soutien qu'on exige et qu'on souhaite dans ce programme. Il a été aboli parce qu'on disait à ce moment-là qu'il pouvait être trop coûteux. Le gouvernement procédait alors à une opération de coupures tous azimuts. Il a donc éliminé le programme en conséquence.

Il faut aussi se rappeler qu'à ce moment-là, il n'y avait pas tous les effets de la mondialisation qui existent actuellement. On se retrouve aujourd'hui dans une situation financière globalement plus avantageuse. Toutefois, il y a aussi des gens qui vivent une réalité difficile. Le programme a continué d'exister sous la forme de projets pilotes pour le recyclage. Ce sont donc des projets qui ont continué à fonctionner au cours des dernières années. Il y a un certain nombre de travailleurs qui ont réussi à se trouver d'autres emplois. Cependant, il manquait et il manque toujours la partie qui va

permettre d'aider les gens qui sont incapables de se trouver un emploi.

Lorsque je réponds à cette question, je pense aux travailleurs de la Whirlpool de Montmagny que j'ai rencontrés. Ils sont dans cette situation et aujourd'hui, par le vote unanime que le Bloc québécois va obtenir sur la présente motion, voient peut-être un peu la lumière au bout du tunnel qui va leur donner une chance de s'assurer d'un revenu décent jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir leur revenu de pension de vieillesse.

Cette situation mérite vraiment qu'on accélère la démarche. Enfin, avec la volonté manifestée par la ministre d'appuyer notre motion aujourd'hui, nous souhaitons qu'un programme concret se réalise à même ce qui a été proposé entre autres par les centrales syndicales du Québec, considérant que ce programme n'est pas très coûteux. On parle de 55 millions de dollars pour la première année et de 75 millions de dollars pour les années suivantes.

Personnellement, je soupçonne que si le gouvernement fédéral avait réservé un montant suffisant dans les surplus de la caisse d'assurance-emploi depuis 10 ans au lieu d'utiliser 46 milliards de dollars à d'autres fins, ce programme aurait été mis en place depuis longtemps puisque le gouvernement aurait eu les fonds accumulés dans sa réserve pour être en mesure de le faire.

Nous nous retrouvons donc devant un exemple flagrant du fait que le gouvernement a contourné la loi en détournant les surplus de la caisse de l'assurance-emploi. Cela a eu non seulement comme effet que les gens ont payé trop de cotisations, mais cela a aussi retardé pendant plusieurs années la mise en place d'un tel programme.

Nous souhaitons donc aujourd'hui que l'engagement du gouvernement se concrétise le plus tôt possible pour que nous ayons gagné au moins cette partie de bonification du régime d'assurance-emploi et qu'il s'impose le plus rapidement possible.

• (1245)

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion. D'entrée de jeu, j'aimerais dire qu'à l'instar du ministre, j'appuierai la motion. Les travailleurs âgés représentent un enjeu important pour la société.

Toutefois, je trouve la motion un peu trop précise. J'aurais préféré qu'elle touche de plus vastes catégories de travailleurs, par exemple les jeunes, les handicapés, les minorités visibles, les femmes et les Autochtones.

Je crois aussi que la motion est quelque peu restrictive en ce qui a trait aux effets de la mondialisation. Comme bon nombre d'intervenants l'ont dit aujourd'hui, le déplacement des travailleurs dans nos circonscriptions, nos villes et nos collectivités n'est pas seulement attribuable à la mondialisation. Ce qui se passe dans le secteur des pêches sur la côte atlantique est en partie dû à la mondialisation. Toutefois, dans certains cas, c'est une question de pénurie de poisson.

D'autres tendances ont émergé. Le mouvement technologique modifie la façon de fabriquer les biens au pays, ce qui entraîne, malheureusement, des déplacements. Dans d'autres cas, heureusement, c'est synonyme d'emploi.

Il y a aussi une dichotomie entraînée par l'exode des travailleurs des régions rurales vers les grands centres. Cela présente des difficultés très précises et particulières pour les décideurs. Ainsi, j'aurais préféré que la motion ait une portée plus large, mais je vais certainement l'appuyer.

Les crédits

Je répète qu'il s'agit d'une question des plus importante pour les Canadiens et tous les ordres de gouvernement. Elle touche les compétences, les niveaux d'éducation, la formation et la mobilité de notre main-d'oeuvre. La société évolue et il n'y a probablement pas d'enjeu plus important pour l'économie canadienne en ce moment que les compétences de nos travailleurs, aujourd'hui et demain.

Dans notre société, le changement est la seule constante. Les choses changent de manière radicale. Il fut un temps — pensons à nos parents et grand-parents — où les gens, après avoir quitté l'école secondaire, l'école de métier ou toute autre école, se trouvaient un emploi. Très souvent, ils gardaient le même emploi pendant 35 ou 40 ans, puis prenaient leur retraite.

Ce n'est plus le cas maintenant. Je crois que les statistiques actuelles montrent clairement que les jeunes qui entrent sur le marché du travail peuvent s'attendre à changer d'emploi à sept reprises avant de prendre leur retraite. Dans certains cas, les changements peuvent être radicaux: occupations différentes, domaines différents et même professions différentes par rapport à la situation du travailleur lors de son entrée sur le marché du travail.

Un changement structurel radical et fondamental s'est opéré au sein de la population active du Canada, parfois pour le mieux, parfois pour le pire, mais je ne crois pas que les députés de la Chambre des communes et des assemblées législatives provinciales ne devraient s'abuser au point de croire qu'ils peuvent mettre un frein à cette tendance. Ces changements s'opèrent au coeur de la société et nous devons veiller à protéger certaines classes de travailleurs qui sont confrontées à ces changements. C'est pourquoi je vais appuyer la motion.

● (1250)

Ce débat tombe à point. Hier, General Motors a annoncé qu'elle procéderait à une restructuration et que 25 000 emplois seront supprimés dans ses diverses usines de l'Amérique du Nord. Nous ne savons pas exactement de quelles usines il s'agit. Nous espérons que cela s'appliquera en majeure partie à l'extérieur du Canada, mais rien n'a encore été décidé. C'est un bon exemple des changements radicaux du marché du travail que la population nord-américaine a pu observer.

Des intervenants précédents ont raconté leur expérience personnelle dans leur propre circonscription. La collectivité d'Huntingdon a vécu un changement radical, imputable à la technologie ou à la mondialisation, et certaines usines de textile ont fermé leurs portes.

Le gouvernement a-t-il un rôle à jouer? Oui, très certainement. Il doit y avoir un rôle pour le gouvernement. Le gouvernement doit adopter une stratégie pour les travailleurs déplacés en raison de changements liés à la mondialisation, à la technologie ou au marché du travail. Peu importe les raisons, le gouvernement doit élaborer une stratégie. Là où je veux en venir, c'est que cette stratégie ne peut être étroite et ne peut s'adresser qu'à une seule classe de travailleurs, que ce soit les travailleurs âgés de plus de 50 ans ou de plus de 55 ans. Cette stratégie doit être vaste et exhaustive et doit s'inscrire dans un continuum. Le gouvernement a certainement un rôle à jouer.

On pourrait soutenir avec force — je pourrais d'ailleurs parler quelques heures sur ce point — que le gouvernement dispose actuellement d'une stratégie plutôt bien réfléchie et ficelée concernant ce genre de situation, mais qu'elle n'est pas parfaite. Je suis d'accord avec certains des intervenants précédents que des améliorations peuvent et doivent être apportées, et seront apportées espérons-le, car c'est une question très importante.

À l'avenir, nous aurons besoin de tous les travailleurs. Tous devront mettre l'épaule à la roue. Notre situation démographique

constitue une bombe à retardement pour notre pays. Les démographes nous ont clairement dit que la main-d'oeuvre actuelle va diminuer. Je crois que c'est en 2011 où toute augmentation de la main-d'oeuvre devra passer par l'immigration. Sans immigration, la main-d'oeuvre diminuera et il y aura une pénurie de travailleurs.

La stratégie dont nous parlons doit englober les travailleurs âgés, les Autochtones, les travailleurs handicapés et les immigrants. On parle d'une pénurie de travailleurs à l'avenir. Lorsque nous parlons aux dirigeants d'entreprises, ils nous affirment qu'il y a un manque criant de ressources humaines dans certains métiers de la construction, dans le domaine des soins de santé et dans d'autres secteurs. Il faut en tenir compte dans une stratégie de la main-d'oeuvre globale et exhaustive. Le gouvernement doit être à l'avant-plan avec les provinces, les conseils sectoriels et les syndicats.

Je reconnais que les travailleurs âgés qui se retrouvent au beau milieu de tout cela ont des défis particuliers à relever. Dans bien des cas, ils n'ont pas les études requises pour se trouver un autre emploi. Leurs compétences acquises en 25, 30 ou 35 ans ne sont pas facilement transférables. Souvent, ils n'ont pas la mobilité des jeunes pour plier bagage et déménager dans une autre localité, une autre province, une autre région du Canada et, parfois, un autre coin du monde.

● (1255)

Dans bien des cas, les employeurs ne veulent pas, et ils ont souvent tort, investir pour le long terme dans les travailleurs plus âgés. Ce qui nous amène à la question de savoir ce qu'est un travailleur âgé. Il est très difficile de dire à quel âge on devient un travailleur âgé. Certains disent que c'est à 50 ans, d'autres à 55 ans, et d'autres, à 60 ans. Il ne fait pas de doute que les travailleurs âgés, à l'instar des autres groupes de travailleurs, doivent relever des défis qui leur sont propres.

Devrions-nous avoir une stratégie? Oui. Devrait-elle s'appliquer aux travailleurs plus âgés. Absolument. Devrait-elle s'appliquer à d'autres groupes de travailleurs? Oui. Devrait-elle être exhaustive? Oui.

Le gouvernement dispose d'une stratégie des plus complètes relativement à cette question. Cette stratégie n'est pas parfaite, et j'estime qu'elle peut être améliorée. D'ailleurs, tous les députés qui ont parlé avant moi ont fait quantité de bonnes suggestions.

Le premier élément de la stratégie correspond à l'initiative de projets pilotes pour les travailleurs plus âgés. Ce programme a été mis en oeuvre pour remplacer le programme précédent. Il concerne de façon particulière les travailleurs plus âgés de certaines usines, de certains secteurs et de certaines collectivités, pour lesquels sont conçus des projets adaptés à leurs besoins.

Chaque cas est particulier. J'utiliserai la fermeture d'une usine comme exemple pour illustrer mon propos. Si une usine est fermée dans un secteur où le chômage est très bas et que les employés possèdent des compétences pouvant être facilement transférées à une autre usine toute proche, le problème n'est pas aussi grave que si l'usine se trouvait en milieu rural et que les compétences de ses employés ne soient pas transférables à d'autres usines où, pis encore, que s'il n'y avait pas d'emplois pour les travailleurs mis à pied.

Ce programme a été couronné de succès. Le mois dernier, le ministre l'a prolongé d'une autre année. Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec toutes les provinces sauf deux. Des évaluations sont en cours. Nous espérons qu'au terme des discussions elles feront partie de la stratégie du ministre.

Les crédits

Un autre élément de cette stratégie globale est le programme de formation professionnelle offert aux travailleurs de n'importe quel âge. J'ai acquis une bonne connaissance de ce programme auprès de certains de mes électeurs. C'est un programme extraordinaire, à mon avis. Il permet à un travailleur de passer d'un métier à un autre ou, dans certains cas, d'acquérir un métier lorsqu'il n'en avait pas. Tout cela se fait dans le cadre du programme d'assurance-emploi. Ce programme offre de la consultation d'orientation, de l'aide en recherche d'emploi, de la formation et des subventions salariales. Il fournit aussi de l'aide à ceux qui veulent créer une entreprise. C'est un programme qui donne d'excellents résultats. Je suppose que le ministre et le gouvernement voudront maintenir ce programme, car il est indispensable dans le monde moderne du travail en constante évolution.

Un autre élément à inscrire dans cette stratégie est la compétence en écriture, en lecture et en calcul au Canada. Elle est trop faible. Cette question concerne tous les paliers gouvernementaux. La personne qui ne sait ni lire ni écrire aura énormément de difficulté dans le monde du travail d'aujourd'hui et il lui sera même impossible, diront certains, de se recycler dans un nouveau domaine de travail qui exigera un ensemble donné de compétences.

Un autre élément dont il faut tenir compte dans une stratégie globale visant les travailleurs âgés ou déplacés, c'est la performance économique de notre pays.

• (1300)

Notre taux de chômage a baissé à environ 6,5 ou 6,6 p. 100, je crois. Chez les travailleurs âgés de plus de 55 ans, il est de 5,9 p. 100. Si le gouvernement ne maîtrisait plus les leviers financiers et monétaires dont il dispose, le taux de chômage serait sans doute de 11 ou 12 p. 100. Il ne fait aucun doute qu'il s'élèverait également chez les travailleurs âgés de plus de 55 ans, et le nombre des travailleurs âgés qui serait déplacés ou mis au chômage augmenterait.

Au cours des huit dernières années, le gouvernement a extrêmement bien géré l'économie du pays, je crois que tous les députés en conviendraient. Le taux de chômage se situe à 6 p. 100. Si l'économie continue à être aussi bien gérée, je m'attends à ce que les taux de chômage demeurent faibles, et ce devrait être le cas aussi pour les travailleurs âgés.

Les intervenants du Nouveau Parti démocratique ont soulevé tout à l'heure un point intéressant, qui a aussi ma faveur et qui s'inscrit dans cette stratégie. Il s'agit de la législation relative aux pensions, qui fait partie de ce problème.

Certaines situations inacceptables se sont produites dans les dernières années. Des travailleurs qui ont cotisé à des régimes de pension pendant 20, 25, 35 ou 40 ans apprennent, à la retraite, qu'ils ne pourront pas toucher une part de leur pension. Une situation semblable se déroule en ce moment à Nackawic, au Nouveau-Brunswick. La presse financière rapporte que bon nombre des régimes de pension des grandes sociétés sont sous-capitalisés.

Il est évident que la question ne relève pas du fédéral; il faut donc tenir compte des sphères de compétence de chacun. Cependant, j'estime que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent résoudre le problème. Il est totalement inacceptable qu'à notre époque un travailleur puisse cotiser à un régime de pension reconnu pendant des années et se retrouver sans argent à la retraite, sans qu'il y soit pour quelque chose.

Il y a aussi le Régime de pensions du Canada. Grâce à l'excellent travail du ministre des Finances, le premier ministre se trouve sur une base financière solide. Cela fait partie du programme de retraite

pour les travailleurs âgés, qui peuvent toucher leur pension à l'âge de 60 ans.

Il y a une autre question connexe assez intéressante, celle de l'âge de retraite obligatoire. Cette question concerne peut-être davantage les assemblées législatives provinciales que le Parlement fédéral, néanmoins, elle devient un facteur important dans la politique publique au Canada. C'est là où je veux en venir. À mesure que nous évoluons en tant que société et que nous faisons face à la pénurie de main-d'oeuvre, nous nous apercevons qu'il nous faut compter sur les travailleurs âgés, tout comme il nous faut compter sur les travailleurs handicapés et les travailleurs autochtones.

En conclusion, j'aimerais répéter que j'appuie la motion. D'une certaine façon, j'aurais aimé que sa portée soit un peu plus large. N'empêche que c'est une question importante. J'ai écouté attentivement le discours de la ministre ce matin. De toute évidence, elle a la situation bien en mains. Tout comme, je le pense, la plupart des Canadiens, j'ai confiance en elle. C'est avec plaisir que je participerai au reste du débat aujourd'hui.

• (1305)

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au collègue du gouvernement qui vient de s'exprimer au sujet de la motion du Bloc québécois, en cette journée dite d'opposition.

Ce collègue a dit que son gouvernement avait une stratégie bien pensée et qu'il pourrait en parler longuement. J'aimerais effectivement qu'il en parle, peut-être pas aussi longuement qu'il le voudrait, mais qu'il développe son discours quant à cette stratégie dont il voulait nous faire part.

Par ailleurs, il a dit que notre motion ne devrait pas se limiter à une seule catégorie de travailleurs. Il serait intéressant de l'entendre à ce sujet aussi. En ce qui le concerne, s'agit-il de toutes les catégories ou est-ce limité à certaines catégories —, et lesquelles?

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, le gouvernement a une stratégie. Quant à savoir si elle est bien conçue, ce n'est pas à moi de le dire.

Toutefois, pour répondre à la question de la députée, je dirai que la motion est quelque peu restrictive. Certes, je l'appuie, car elle concerne les travailleurs âgés. Ces travailleurs ont des défis uniques à relever lorsqu'ils sont déplacés. Ces défis concernent parfois la formation, parfois la non-transférabilité de leurs compétences, parfois la mobilité et parfois le fait que les entreprises et les employeurs ne sont pas disposés à investir en eux.

Il y a un certain nombre d'initiatives qui sont accessibles aux travailleurs âgés, mais aussi à tous les travailleurs. S'il y a un point que je tiens à préciser, c'est le fait que dans une société où les pénuries de travail seront de plus en plus nombreuses, on ne saurait laisser de côté les travailleurs âgés qui veulent travailler. Je parle de travailleurs âgés de 53 ans qui veulent rester actifs sur le marché du travail. On ne saurait laisser ces travailleurs de côté, on ne saurait laisser les travailleurs handicapés de côté, on ne saurait laisser les travailleurs autochtones de côté et on ne saurait laisser n'importe quelle classe ou cohorte de travailleurs de côté à mesure que la société évolue.

Les crédits

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le député qui vient de terminer son exposé. Évidemment, il a dit qu'il appuyait la motion du Bloc québécois. J'aimerais savoir si la stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés prévoit notamment des mesures de soutien du revenu pour ces travailleurs âgés qui perdent leur emploi? Autrement dit, ces travailleurs auront-ils accès à des mesures de soutien du revenu lorsqu'ils auront terminé de recevoir les prestations régulières d'assurance-emploi, soit après les 50 semaines prévues par la commission.

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, oui, on doit mettre en place une stratégie globale pour les travailleurs licenciés.

Je ne sais pas si j'ai bien compris la question du député, mais s'il veut savoir si les travailleurs de plus de 50 ans qui sont licenciés dans n'importe quelle région du Canada ont droit à des prestations de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans, la réponse est non. Je n'appuierai pas une telle mesure. Suis-je en faveur d'une stratégie? Oui.

Il existe une stratégie à plusieurs volets qui peut être améliorée, élargie. Il y a l'initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés, qui a bénéficié au Québec. Dans le cadre de cette initiative, on a mis sur pied 74 projets et investi quelque 24 millions de dollars au cours des cinq ou six dernières années. Il y a le programme d'assurance-emploi, lui-même un volet de la stratégie. Ce programme est utile. Il fournit les 45 premières semaines de prestations. Bien sûr, il ne suffit pas. Il y a aussi le programme de formation professionnelle.

Pour répondre à la question du député, il faut certes développer la stratégie. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus globale pour toute la main-d'oeuvre au Canada.

● (1310)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé un peu des pensions et des conséquences possibles. Nous savons que certaines organisations qui offrent des régimes de pension commandent des évaluations actuarielles périodiques afin de vérifier la situation financière de leur régime. Parfois, il y a un excédent actuariel, et l'un des problèmes que nous avons constatés dans le passé vient de ce qu'une organisation retire parfois des fonds du régime de pension parce qu'il y a un excédent actuariel déterminé.

Quoi qu'il en soit, les régimes connaissent parfois des fluctuations, et certains se demandent si les règles concernant les excédents des régimes de pension sont suffisamment rigoureuses pour faire en sorte que le balancier n'aille pas trop loin dans l'autre sens. Une évaluation actuarielle peut aussi révéler un déficit actuariel ou un manque à gagner par rapport au financement des prestations.

Je me demande si le député voudrait nous parler de l'opportunité d'apporter ou non des modifications législatives afin de régler la question des excédents, mais aussi celle des déficits, notamment en ce qui concerne le blocage des fonds, le sort réservé aux prestations acquises ou accumulées dont les retraités actuels bénéficient déjà ou que d'autres employés ont peut-être acquises pendant leur période d'emploi.

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, à la question de savoir s'il y a lieu d'améliorer la loi pour mieux protéger les pensions, ma réponse est certainement oui. Le député comprendra toutefois qu'il ne s'agit pas d'une question simple, relevant strictement du gouvernement fédéral. Il y a, en l'occurrence, des composantes fédérales et provinciales.

Au Canada, il est toutefois arrivé que des gens aient travaillé toute leur vie et cotisé à un régime de retraite en s'attendant à toucher une pension le moment venu et que, pour une raison ou une autre, indépendante de leur conduite, cette pension ne soit pas disponible ou qu'elle soit moins élevée que ce qui avait été convenu ou ce à quoi ils s'attendaient. Dans ces cas-là, nous avons, à titre de législateurs, laissé tomber ces gens-là.

Comme le député le sait, les magazines financiers signalent que jusqu'à 50 p. 100 des grands régimes de pension au Canada sont actuellement sous-financés. Je sais que le rendement du marché boursier est comme un pendule qui va et qui vient, mais c'est un problème très grave. Les évaluations actuarielles qui sont effectuées sont très complexes. J'espère que nous pourrions, à titre de législateurs, régler ces questions de pension ou de prestations de départ. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne pouvons pas laisser ces travailleurs perdre leur pension.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je viens d'entendre quelque chose qui m'interpelle. Un député libéral demande si on devrait prendre des dispositions pour sécuriser le régime de pensions des employés. Je trouve curieux que cela vienne de ce député. À mon avis, il n'y a pas un régime de pension qui soit un régime d'assurance-emploi. Toutefois, il y a un régime qui sert, théoriquement, et qui pourrait être utile au programme PATA, soit un programme pour aider les travailleurs licenciés, à un certain âge, qui ont de la difficulté à trouver un autre emploi. D'ailleurs, c'est le sujet dont on parle un peu aujourd'hui.

Ce régime dont il est question, c'est le gouvernement qui en a le contrôle. Le gouvernement ne serait-il pas d'accord à ce que l'on commence par sécuriser la caisse d'assurance-emploi et former une caisse indépendante? Il est curieux que l'on veuille s'introduire dans les régimes privés, alors qu'il y a un régime public dans lequel le gouvernement n'a pas investi un sou. Il s'approprie plutôt de la caisse d'assurance-emploi au complet privant ainsi les travailleurs des bénéfices auxquels ils ont droit. Qu'en pense-t-on?

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, le fonds d'AE vient non seulement en aide aux jeunes travailleurs, aux travailleurs d'âge moyen, mais également aux travailleurs âgés. Les travailleurs qui perdent leur emploi ou les travailleurs déplacés sont, d'abord, admissibles aux prestations d'AE. C'est la première étape du processus.

Ils peuvent ensuite se prévaloir du projet pilote inauguré il y a cinq ans. La province de Québec a profité de ce programme. Je crois qu'environ la moitié des fonds du programme sont allés au Québec. Il intervient dans le cas de certaines fermetures où les travailleurs éprouvent des difficultés particulières à trouver un autre emploi. Il y a aussi l'initiative de formation professionnelle, mais le régime d'assurance-emploi a été conçu justement à cette fin.

● (1315)

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je partagerai le temps de parole qui m'est imparti avec le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou.

Le Bloc québécois est intervenu à trois reprises à la Chambre des communes pour réclamer la mise en place d'un nouveau programme d'aide aux travailleurs âgés.

Les crédits

Dans mon comté, Chicoutimi—Le Fjord, il y a un groupe de travailleurs qui ont besoin de ce programme. Depuis décembre 2004, je multiplie les interventions auprès des différents ministres qui se sont succédés au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada pour leur expliquer en long et en large la situation des ex-employés de l'usine Abitibi-Consolidated à La Baie. Ceux-ci ont perdu leur emploi à la suite de l'annonce de la fermeture définitive de l'usine Port-Alfred, le 26 janvier 2005.

Je veux souligner que la ministre, députée du comté de Westmount—Ville-Marie, a été insensible à la situation de ces travailleurs. Elle n'a jamais démontré l'ombre d'un intérêt pour leur venir en aide. Elle voulait se débarrasser du dossier en me répétant que Québec travaillait à un nouveau programme. Il s'agit de l'aide sociale améliorée. C'est le programme qui fut proposé. On permet aux ex-employés de ne pas se départir de leurs biens jusqu'en mars 2006.

Or, ce n'est pas ce que demandent les travailleurs et les familles, ni ce dont ils ont besoin. Ils devront quitter la région pour occuper rapidement un emploi ailleurs. J'espère maintenant que la nouvelle ministre, la députée de Newmarket—Aurora, respectera les dispositions en faveur desquelles elle a voté lorsqu'elle était au Parti conservateur.

La fermeture d'une usine est déjà une très mauvaise nouvelle. À La Baie, la situation est encore plus critique. Voici pourquoi.

L'usine de La Baie est considérée comme étant une usine mature, en raison de l'âge des employés. Il y a 265 travailleurs âgés de plus de 50 ans, 208 âgés entre 45 et 50 ans, 80 âgés entre 40 et 45 ans et seulement 14 travailleurs âgés de moins de 40 ans, pour un total de 640 emplois perdus.

On peut déjà imaginer les problèmes qui se posent quant à l'intégration en emploi pour ces travailleurs. D'ailleurs, l'esprit et les objectifs du Programme d'adaptation des travailleurs âgés aboli en 1997 reconnaissaient les difficultés auxquelles font face les travailleurs âgés. Considérant cette situation économique qui prévaut actuellement dans ma région, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, on peut affirmer sans exagérer que leur situation est extrêmement difficile.

La maturité de la cohorte des travailleurs et l'absence d'un programme d'aide québécois ou fédéral ne sont que deux éléments du problème. Il existe un troisième élément au problème. L'annonce de la fermeture de l'usine coupe le lien d'emploi avec la compagnie et entraîne la perte du droit à recevoir la pension de retraite à 58 ans. Sans la fermeture de l'usine, la plupart des travailleurs auraient pris leur retraite à 58 ans. Aujourd'hui, les travailleurs doivent attendre jusqu'à 65 ans pour recevoir leur rente de retraite. Donc, un travailleur de 50 ans doit attendre 15 ans, au lieu des huit années prévues, pour retirer sa rente. Pourtant, il a payé pour ce droit.

Même si le gouvernement fédéral n'est pas responsable de cette situation, il doit veiller à soutenir ces travailleurs qui se sentent floués à tous les points de vue.

• (1320)

Le programme d'assurance-emploi existe pour intervenir dans ce type de situations. Le PATA répond à cette problématique.

De toute évidence, le gouvernement souffre d'amnésie. Il a oublié l'esprit de l'assurance-emploi qui est de donner une assistance financière temporaire aux chômeurs pendant qu'ils cherchent un autre emploi ou perfectionnent leurs compétences.

J'ai rencontré les représentants du syndicat de l'usine Port-Alfred. J'ai parlé avec les travailleurs. Il est facile de comprendre le

sentiment d'injustice qu'ils ressentent. Ils ont été trahis par une compagnie à qui ils ont donné des années de travail. Ils ont été floués par le gouvernement du Québec. Ils ont été mis de côté par le gouvernement fédéral qui s'occupe du programme d'assurance-emploi dans lequel ils ont versé de l'argent pendant des années sans pouvoir en recevoir les bénéfices alors qu'ils en ont besoin actuellement.

Les ex-travailleurs et leur famille ne veulent pas vivre de prestations d'assurance-emploi et encore moins de prestations d'assistance sociale. Ils attendent de nous du soutien pour les aider à suivre une formation, démarrer une entreprise, s'intégrer dans un nouvel emploi.

Pourtant, le caucus québécois du Parti libéral est en faveur du PATA. Selon les premières évaluations, ce programme coûterait 55 millions de dollars la première année et 75 millions de dollars la deuxième année. Vous admettez comme moi que ce sont des poussières dans l'univers des surplus de la caisse d'assurance-emploi, alors qu'on parle de 47 milliards de dollars de surplus. Que font les ministres québécois du Parti libéral à Ottawa? Qu'attendent-ils pour réclamer haut et fort un PATA?

Je veux rappeler que les conséquences individuelles et collectives de la fermeture de l'usine sont majeures. Nous voulons soutenir les travailleurs et faire en sorte qu'ils ne quittent pas La Baie ni la région. Jusqu'à ce moment, aucune mesure n'a été prise pour éviter une détérioration de la situation. Il faut proposer un programme pour maximiser l'intégration des individus dans de nouveaux emplois. Il faut éviter les effets socioéconomiques négatifs sur la collectivité. Un PATA amélioré permettrait de répondre aux besoins de ces travailleurs.

Je veux également vous rappeler que la motion du Bloc québécois propose une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi à la suite d'une fermeture d'usine, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu. De façon générale, le Bloc québécois propose des mesures qui consisteraient à ce que le gouvernement fédéral agisse en faveur des travailleurs alors que leur situation est particulièrement précaire.

Le Bloc québécois demande la mise en place d'un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés. Ce programme devrait s'inscrire dans une stratégie globale d'aide auxdits travailleurs.

Je veux également vous rappeler que, dans le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées déposé le 15 février 2005, la recommandation 13 proposait des mesures de soutien au revenu de manière à aider les travailleurs, soit la possibilité de verser une prestation supplémentaire passé la période maximale de 50 semaines.

Pour terminer, je souhaite que la ministre et députée de Newmarket—Aurora agisse rapidement pour instaurer un PATA et venir en aide aux travailleurs de l'usine Port-Alfred. J'espère qu'elle corrigera cette injustice et fera preuve de cohérence à la suite du vote auquel elle a pris part dans un passé récent, de ce côté-ci de la Chambre, lorsqu'elle appartenait encore au Parti conservateur, avant de d'adhérer au Parti libéral.

• (1325)

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, je voudrais premièrement féliciter mon collègue, le député de Chicoutimi—Le Fjord, pour son allocution ainsi que pour le travail qu'il a accompli au cours des derniers mois et de la dernière année.

Les crédits

Cela n'est pas facile pour mon collègue. En effet, il a été aux prises avec des fermetures d'usines dans son comté. Ce n'est pas facile non plus pour ses collègues, les députés de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ceux-ci ont connu des conflits importants au cours des dernières années, notamment le conflit sur le bois d'oeuvre et celui de la vache folle. Aujourd'hui, ces conflits menacent l'ensemble des industries de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean à cause de tout le contexte de la mondialisation qui veut que l'on produise plus, et ce, avec moins d'emplois.

Comme vous le savez, ce gouvernement gère le programme d'assurance-emploi. Ce programme a rapporté au cours des dix dernières années des surplus d'environ 50 milliards de dollars. Cela est aberrant, car on n'utilise pas ces 50 milliards de dollars pour venir en aide à ceux et celles qui en ont réellement besoin.

J'aimerais interroger mon collègue à ce sujet, car il a rencontré les travailleurs de Port-Alfred qui ont été touchés par cette situation. Des familles entières se sont retrouvées sans revenu. Pourtant, dans des petites localités comme La Baie, Dieu sait qu'il est important d'avoir un revenu dans la famille afin que celle-ci puisse bien vivre de son travail. Ces gens ne demandent pas la charité. Ils demandent un levier pour lequel les Canadiens et Canadiennes payent chaque jour en allant au travail et pour lequel les employeurs payent aussi. La tâche de ce gouvernement consiste simplement à gérer cet argent, mais il ne le fait pas comme il faut.

J'aimerais que mon collègue témoigne de ce qui s'est réellement passé à Port-Alfred et en quoi la motion déposée aujourd'hui par le Bloc québécois pourra faire une différence en aidant ceux et celles qui en ont vraiment besoin.

M. Robert Bouchard: Monsieur le Président, à Ville de La Baie, nous avons connu la fermeture de l'usine Abitibi-Console où 640 travailleurs ont définitivement été mis à pied en janvier 2005. Tel que prévu par le programme d'assurance-emploi, ces 640 travailleurs recevront des prestations. Cependant, à partir du mois d'août, c'est-à-dire dans quelques semaines, cette assurance-emploi prendra fin. Entre le mois d'août et celui de novembre, il y aura donc une gradation au niveau de la finalité de ceux qui ne recevront plus de prestations. Après cette période, si le gouvernement n'instaure pas un programme PATA qui vise à donner un soutien au revenu, ces gens n'auront recours qu'à une seule alternative, soit l'aide sociale améliorée.

Il s'agit donc de l'aide sociale habituelle, mais qui exempte les gens jusqu'en mars 2006, afin de leur permettre non pas de dilapider ou sacrifier leurs biens, mais de pouvoir survivre. Voilà ce que ces gens vivent présentement. D'ailleurs, ils vivront davantage dans l'incertitude à partir du mois d'août, et ce, jusqu'au mois de novembre.

[Traduction]

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, je sympathise avec le député du Québec étant donné que le secteur forestier du Nouveau-Brunswick, en fait tout le secteur forestier au pays, doit composer avec les nouvelles technologies et des scieries désuètes pour faire face à la concurrence des pays qui fourniront quelques-uns des produits que l'industrie canadienne fournissait par le passé.

Il y a quelques années, au Nouveau-Brunswick, lorsque Frank McKenna était premier ministre de la province, nous avions un programme pour les travailleurs âgés, le programme 50-plus. Il s'adressait aux travailleurs de plus de 50 ans. M. McKenna avait conclu une entente avec le gouvernement fédéral selon laquelle les travailleurs âgés se verraient offrir la possibilité de travailler dans

divers secteurs, parfois dans le secteur privé. Le programme a très bien fonctionné pour environ un millier de personnes au Nouveau-Brunswick.

Il n'a pas été repris par le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick, mais je peux assurer aux députés que les travailleurs âgés ont vraiment besoin qu'on leur offre la possibilité de travailler. Ils ont besoin de sentir qu'ils font partie de la collectivité, qu'ils contribuent à la société. Le député devrait voir ce qui se passe dans sa propre province, laquelle pourrait nous consulter, et essayer de trouver un programme, quel qu'il soit, ciblant les travailleurs âgés.

• (1330)

[Français]

M. Robert Bouchard: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais répondre ce qui suit à l'honorable député. Les fermetures d'usines, soit d'une papetière comme celle à Ville de la Baie, sont des conséquences de la mondialisation. Ces travailleurs spécialisés dans ce domaine, après 20, 25 ou 30 ans d'expérience, ne peuvent pas faire autre chose que de travailler dans le secteur du papier. Ils doivent être formés dans d'autres domaines. De plus, il faut trouver des emplois pour eux.

Il est normal que le fédéral intervienne, puisque c'est lui qui gère la caisse d'assurance-emploi. Étant donné que les travailleurs ont payé, année après année, des cotisations à l'assurance-emploi, ce serait un juste retour des choses qu'il y ait un programme qui leur vienne en aide.

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'un nouveau programme d'aide aux travailleuses et travailleurs âgés qui, à la suite de la perte de leur emploi, ne peuvent s'en retrouver un autre dans le même domaine ou dans la sphère de leurs connaissances et compétences.

Même si ce programme se situe ou se base sur un ancêtre connu sous le nom de PATA, il se trouvera quelque peu modifié pour se situer dans l'ère moderne et rencontrer la vision et les recommandations de personnes compétentes oeuvrant au niveau du milieu du travail et qui sont regroupées dans une coalition composée des quatre grandes centrales syndicales du Québec. À cet égard, n'ayez aucune crainte. Elles ont toutes, ou presque toutes, des liens avec les autres centrales canadiennes, américaines et même européennes.

La nouvelle proposition serait identifiée sous le vocable de Programme de sécurité du revenu pour travailleuses et travailleurs âgés, le PSRPTA, dont les modalités ont été élaborées suite à des consultations soutenues par mon éminent collègue de Chambly—Borduas. Cela concerne bien sûr les travailleuses et travailleurs dont l'âge pourrait être répertorié à partir de 50 ans — c'est tout simplement un aspect qui pourrait être modifiée suite à des ententes —, qui ont été victimes de licenciements collectifs ou de fermetures d'entreprises, peu importe l'entreprise et peu importe la collectivité où elle se trouve. Cela dit, je laisse le soin à mon éminent confrère d'en approfondir les détails.

Ce programme s'avère primordial encore aujourd'hui, comme il l'a été vers la fin des années 1980 à cause, en très grande partie, du manque de vision et peut-être pire encore du manque de sollicitude de ce gouvernement envers le monde du travail qu'il n'a considéré que comme le pourvoyeur de fonds de ce pays. Il était surtout attentif aux moindres soupirs des entreprises et des grandes entreprises financières plutôt qu'aux producteurs de la très grande richesse de ce gouvernement.

Les crédits

Il en a oublié de considérer l'impact des changements technologiques et de l'économie de marché. Celle-ci est complètement chambardée par ce qu'eux identifient comme la mondialisation et que moi j'identifie comme l'internationalisation. En effet, dans le processus reconnu par nos gouvernements complaisants à l'establishment financier, aucune règle environnementale, sociale, commerciale ou éthique, tacite ou explicite, n'a été retenue dans ces différents accords de libre marché et d'échanges internationaux.

Dans ces conditions, nous voyons nos entreprises les moins scrupuleuses fermer leurs portes pour aller produire dans ces paradis de l'irrespect de la race humaine et de l'environnement local autant que mondial. Pour ce qui est des autres, elles épuisent une grande partie de leurs acquis à tenter de survivre au hara-kiri que ce gouvernement leur impose presque ouvertement.

En effet, en leur refusant l'aide financière nécessaire pour combattre la concurrence déloyale de certains autres pays, lesquels sont favorisés par la complaisance aux niveaux financier et environnemental, ce gouvernement les force finalement à fermer leurs portes.

Malheureusement, notre propre gouvernement participe activement à la disparition de nos entreprises. Qu'il suffise de se rappeler le transfert de l'imprimerie de l'argent canadien, qu'il a retiré à une entreprise montréalaise pour l'accorder à l'Allemagne. Y a-t-il plus intime et patrimonial que la monnaie d'un pays? Je m'en scandalise!

Prenons le bois d'oeuvre. Il aurait pourtant été facile de prévoir de l'aide à ces entreprises, surtout que, compte tenu des décisions de tous les tribunaux, ce gouvernement aurait facilement pu récupérer son prêt. Au lieu de cela, il a laissé la situation se dégrader pour laisser la chance à l'establishment américain de s'emparer plus facilement de nos ressources. Ce même gouvernement, qui est aujourd'hui considéré par toute la population comme le plus parfait exemple de la corruption, avec à sa tête un chef dont la légitimité est discutable, a augmenté les revenus déjà très élevés des compagnies pétrolières au détriment des fonds publics et, pire encore, au détriment des compagnies minières qui criaient déjà à l'aide.

Parlant du chef de ce gouvernement, n'est-il pas celui qui est le plus parfait exemple de torpillage de notre pays? Il est celui qui a légalisé la fuite de capitaux, pour lui-même et ses somptueux amis, vers les paradis fiscaux. N'est-il pas celui qui bat pavillon de complaisance sur ses bateaux afin de ne pas avoir à participer à l'économie du pays qu'il dirige et de se permettre de violer les règles élémentaires de l'environnement? N'est-il pas aussi celui qui a congédié son personnel canadien pour le remplacer par des travailleurs étrangers, qu'il paie sous le salaire minimum prévu en ce pays?

•(1335)

Parce qu'il a voulu combattre le droit fondamental à la syndicalisation prévu dans ce même pays, il n'est pas surprenant de le voir disparaître lors de votes sur l'amélioration des lois du travail. Nous ne sommes pas sans réaliser qu'il commande même à ses servants ministériels de voter à l'encontre de toute mesure d'amélioration du milieu du travail. Ce n'est pas croyable, l'attrait que peut représenter une limousine pour certaines personnes et le prix qu'elles sont prêtes à payer. Le prix des limousines ministérielles, en compromission morale, est élevé.

Mon comté et toute la région dont il fait partie sont frappés de plein fouet par l'inertie et les mesures dilatoires pratiquées par ce gouvernement depuis une bonne dizaine d'années, et encore plus particulièrement depuis l'accession de l'actuel premier ministre au poste de ministre des Finances. Il a étouffé l'exploration minière et

l'exploitation forestière. Il a créé des taux de chômage astronomiques touchant l'ensemble de l'économie régionale, encourageant l'exode des jeunes et des travailleurs spécialisés, privant l'industrie locale et les commerces de revenus d'au-delà de 66 millions de dollars par année depuis 1996. Rappelons que c'est à cette date qu'il a remplacé la Loi sur l'assurance-chômage par celle de l'assurance-emploi, vision tellement stupide s'il en fut une.

Eh oui, avant 1996, un travailleur qui perdait son emploi, sous l'empire de la Loi sur l'assurance-chômage, pouvait compter sur un maximum assurable de 47 900 \$, avec une base de calcul qui se situait entre 55 et 60 p. 100 afin d'établir la prestation.

Il n'y a rien de trop beau pour la classe ouvrière. Dans le cas du premier ministre, c'est la Loi sur les fiducies qui était rétroactive, avec la différence que celle-ci visait à épargner de l'argent aux amis du ministre des Finances.

Les travailleurs voyaient leur maximum assurable passer de 47 900 \$ à 39 700 \$, avec en prime une diminution de la base de calcul de 60 à 55 p. 100, incluant une pénalité pour chaque période de prestation subséquente.

Aujourd'hui, nous nous adressons à une jeune transfuge conservatrice qui n'a certainement pas connu les affres du chômage. Elle n'a d'autres qualités ou mérites politiques que sa défection et elle a pour toute obligation la nécessité de ne plus penser ou décider d'elle-même, et cela, malgré une opinion complètement opposée lorsqu'elle était au Parti conservateur. Elle va même jusqu'à renier ce sur quoi elle était partie prenante. Tout pour redonner confiance aux politiciens.

Malgré les surplus de 47 milliards de dollars que ce gouvernement s'est approprié, celui-ci continue de s'approprier illégalement et sans permission des fonds, sans même songer, ne fut-ce qu'un instant, à indexer les prestations. Celles-ci étaient déjà insuffisantes en 1995, au moment où elles étaient sous le régime d'assurance-chômage.

Le premier ministre actuel, alors ministre des Finances, a diminué de 82,88 p. 100 le montant de référence servant à établir le taux de prestation, pour ensuite diminuer jusqu'à 10 p. 100 la prestation calculée sur ce taux. Ce n'est pas rien. Ce premier ministre a étouffé les chômeurs depuis 1996 avec une diminution de près de 20 p. 100 d'une prestation de 1996. C'est une prestation équivalente qui a servi à soutenir les travailleurs âgés jusqu'au 31 mars 1997. Depuis cette date, il n'existe plus de programme de soutien semblable, et plusieurs travailleurs ont dû recourir à l'aide sociale pour se rendre à leur régime de pension.

La plupart de ces travailleurs sont sur le marché du travail depuis l'âge de 13, 14, 15 ou même 16 ans. Lorsqu'une telle malchance atteint certains d'entre eux, ces travailleurs ont généralement oeuvré pendant 40 ans, en ne connaissant, pour les plus chanceux, que quelques périodes de courte durée sans emploi.

Beaucoup de ces travailleurs ont oeuvré toute leur vie pour la même entreprise et ne connaissent que ce qu'ils ont fait toute leur vie. Les statistiques sont éloquentes à cet égard. Ceux-ci ne représentent que 12,5 p. 100 de la main-d'oeuvre, mais ils composent 21,3 p. 100 des chômeurs de longue date.

Quelle rancœur croit-on que ces travailleurs ressentent lorsque ceux-ci voient leurs dirigeants dilapider tout cet argent en commandites? Cette tragédie est à lever le coeur.

J'en aurais beaucoup plus à dire, mais je cède maintenant la parole à ceux qui voudront me suivre.

Les crédits

• (1340)

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou pour ses explications et son allocution.

Tout comme moi, mon collègue vient de l'Abitibi-Témiscamingue, une région qui a connu son lot de crises dans diverses industries. Elle a été éprouvée par la crise de la vache folle et par le conflit du bois d'oeuvre.

Dans son allocution, il a attiré mon attention sur quelque chose d'important. Il s'agit de la pierre angulaire du développement régional. Qu'est-ce que c'est? C'est la jeunesse, celle qui quitte les régions pour aller suivre des formations dans les grands centres parce que, justement, les gouvernements ne mettent pas à leur disposition des leviers assez importants pour qu'ils puissent revenir ou, du moins, pour les inciter à revenir. En effet, la condition d'employabilité dans ces régions est très difficile.

J'ai des dizaines d'exemples de gens que j'ai connus dans les grands centres. Il y a Marc Therrien, qui faisait partie de mes amis, et Gino East qui vient aussi de l'Abitibi. Ils souhaitent que le gouvernement, pour une fois, se tienne debout et aide réellement les régions du Québec, notamment avec des leviers aussi importants que l'assurance-emploi.

Il y a 50 milliards de dollars dans cette caisse. Pourquoi ne prend-on pas cet argent pour essayer de trouver des projets pilotes et des façons de faire pour développer la région?

Aujourd'hui, le gouvernement a une occasion d'aider une autre catégorie de travailleurs, soit les personnes âgées, les gens qui ont perdu leur emploi et à qui l'on veut donner un coup de main pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail.

Voici ma question à mon collègue. Parce qu'il vit là jour après jour, dans la région de l'Abitibi, j'aimerais qu'il témoigne et nous dise à quel point ces leviers sont importants pour ladite région, pour le développement et non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour les jeunes du Québec.

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, il est sûr que, dans les régions en périphérie des grands centres, les gens qui ne travaillent plus ou qui ne trouvent plus d'emplois dans leur domaine vont quitter ces régions et aller vers les grands centres. On va ainsi surmultiplier la population des grands centres et vider les régions de leur main-d'oeuvre. Les plus compétentes de ces personnes quittent les régions pour aller dans des domaines qui leur sont connus. Quant aux personnes plus âgées, qui ont toujours oeuvré dans une entreprise, elles vont essayer de trouver un endroit où vivre coûte moins cher. C'est décevant pour ces gens.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue, qui, d'une certaine manière, vient de la même région que moi.

Lorsque des mines de Kirkland Lake ferment leurs portes, une partie de la main-d'oeuvre se déplace vers Val-d'Or et Malarctic. Aujourd'hui, avec la fermeture des Mines Sigma, bon nombre de ces familles de mineurs se déplacent vers ma région, car elles doivent suivre l'emploi.

Il est beaucoup plus difficile pour des travailleurs âgés de déménager. Dans le secteur minier, personne ne veut embaucher un travailleur âgé. Il est difficile pour eux de se déplacer vers l'extérieur d'une région lorsque les coûts pour s'établir dans les villes sont

tellement plus élevés que ceux pour s'établir dans des endroits comme Malarctic, Timmins ou Kirkland Lake.

En général, la population des régions du nord diminue et nos jeunes quittent à un rythme alarmant. Des familles plus âgées commencent à emménager chez leurs enfants. J'aimerais demander au député comment il entrevoit la vitalité future de sa région, pas simplement en termes d'économie, mais en termes de vitalité régionale. Ces régions perdent constamment des familles, des gens et des emplois au profit des grands centres ou d'autres pays, comme la Chine ou le Salvador.

• (1345)

[Français]

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, je remercie le collègue de sa question. Il est très au courant des problèmes vécus dans notre région, parce qu'il a eu à les vivre à un moment donné. Quand, dans son comté, il vient à bout de remonter la pente, c'est chez nous qu'il y a une diminution.

Il y a un problème majeur dans tout cela. En effet, lorsque sont mis à pied des gens de très grande expérience et compétence qui travaillent dans le domaine des mines, par exemple, ils sont considérés par les employeurs comme des gens à risque, soit en ce qui concerne la maladie ou les accidents. On va donc hésiter énormément à les embaucher. Comme il s'agit d'un secteur en régression, ces personnes ne peuvent se faire embaucher dans leur région. Ce faisant, les plus jeunes vont prendre leur place, même chez les employeurs entourant ces entreprises qui vont continuer à fonctionner.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Edmonton—Sherwood Park.

Je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion présentée par le Bloc. La motion se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

J'ai déjà été porte-parole conservateur en matière de commerce international, et je suis maintenant responsable des questions touchant les marchés émergents. J'ai voyagé partout dans le monde et j'ai pu constater les effets de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, non seulement au Canada mais dans d'autres pays. Il en résulte une transformation de l'économie. La création de nouveaux débouchés pour le Canada s'accompagnera de la perte de certains marchés. Cette situation, attribuable à la mondialisation, n'est pas exclusive au Canada; elle touche tous les pays.

Le Canada est un pays commerçant. Nous devons environ 42 p. 100 de notre PIB au commerce international, qui exerce maintenant une influence déterminante sur la prospérité de notre pays.

Comme l'ont dit un grand nombre de mes collègues et des personnes qui ont comparu devant notre comité, la mondialisation donne des résultats extrêmement bénéfiques et apporte au monde une prospérité sans précédent. Toutefois, elle comporte aussi des inconvénients, notamment la perte de travailleurs et la fermeture d'usines. C'est le cas dans notre pays.

Les crédits

Lorsque des usines ferment, il est naturel de recycler les travailleurs les plus jeunes. Nous offrons de nombreux programmes de recyclage, qui leur permettent de réintégrer le marché du travail. En fin de compte, il est avantageux pour le Canada de disposer d'une main-d'oeuvre active plus nombreuse.

Évidemment, c'est chez les travailleurs plus âgés, dont je suis, qu'on observe un besoin et pour qui la formation pose plus de difficultés. Non pas parce qu'ils s'y refusent, mais en raison d'autres facteurs. Il est tout à fait naturel que notre pays prenne des mesures pour soutenir ces travailleurs. Ils ont travaillé toute leur vie et ont contribué à édifier notre pays. Lorsqu'ils sont victimes de circonstances malheureuses, nous ne pouvons pas fermer les yeux et les laisser tomber.

Mon parti appuiera la motion à l'étude, comme le feront d'autres partis. Nous reconnaissons l'importance d'avoir une main-d'oeuvre active de tous âges.

Pas plus tard que cette semaine, l'Ontario a supprimé la retraite à 65 ans. Nous admettons que nous avons besoin des compétences de nos travailleurs plus âgés. Notre économie est en croissance et nous avons également une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Ces gens doivent réintégrer à la population active aussi tôt que possible. Il s'agit d'un moyen de leur venir en aide et de faire en sorte qu'ils aient un emploi. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les Canadiens aient le premier choix des emplois. Nous voulons les aider de toutes les façons possibles. Cette motion vise à ce qu'ils réintègrent la population active. Elle est opportune et aucune personne saine d'esprit ne serait contre. Nous sommes heureux de l'appuyer.

Il a beaucoup été question de fermetures d'usines. Dans la circonscription voisine de la mienne, des usines de textiles ont dû fermer à cause de la mondialisation. Mon collègue qui représente cette circonscription a pris la parole à maintes reprises à la Chambre pour déplorer les difficultés occasionnées aux travailleurs de sa circonscription par la mondialisation. Des fermetures d'usines ont lieu, il faut l'admettre, et il y a là un problème qu'il nous faut résoudre. On cherche des solutions au problème des fermetures d'usines et de la mondialisation partout dans le monde.

• (1350)

Peut-on stopper l'avance de la mondialisation? La réponse est non. Il s'agit d'un phénomène qui a apporté beaucoup de prospérité d'une façon générale.

Comme je l'ai dit, nous sommes un pays commerçant et il nous faut des accords internationaux pour garantir nos débouchés à l'extérieur. Nous comptons seulement 30 millions d'habitants et disposons d'énormes ressources. À qui allons-nous les vendre? Ce n'est pas nous qui allons les acheter. Il nous faut faire du commerce.

Ainsi mon parti appuie-t-il les principes de l'OMC du fait qu'il nous faut un système fondé sur des règles pour éviter que des économies de plus grande taille ne nous évincent parce que nous n'avons pas les moyens financiers de notre voisin du Sud ou de l'Union européenne. Naturellement, à tous les égards, mon parti a appuyé l'idée de l'OMC ainsi que la mondialisation parce que nous estimons que, en définitive, la mondialisation est avantageuse pour le Canada.

Comme l'ont dit de nombreux collègues autant que moi, il y a des aspects négatifs, mais les Canadiens sortent gagnants. C'est avec enthousiasme que j'appuie une motion visant à reconnaître que les travailleurs plus âgés qui perdent leur emploi ont besoin de notre aide.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole une nouvelle fois sur un sujet important aux yeux des Canadiens.

J'ai beaucoup de sympathie pour les gens qui ont plus de 50 ou de 55 ans et qui perdent leur emploi, en particulier dans la situation qui caractérise le pays actuellement, puisqu'ils risquent de ne pas avoir les compétences nécessaires pour occuper les nouveaux postes destinés surtout aux jeunes fraîchement diplômés des universités. Compte tenu de leur formation, ces travailleurs sont plus à l'aise avec les anciennes technologies.

Lorsque j'ai commencé à enseigner, il y a de nombreuses années, je montrais aux élèves de mon cours de mathématiques comment se servir d'une règle à calcul parce que les ordinateurs n'étaient pas encore inventés.

Une voix: Qu'est-ce que c'est?

M. Ken Epp: Certaines personnes ici ne savent même pas ce qu'est une règle à calcul. Ce dont il est question, dans ce dossier, c'est de la concurrence entre des jeunes et des vieux, qui ont appris à se servir de technologies différentes.

Une voix: Qu'est-ce qu'un ordinateur?

M. Ken Epp: L'un de mes amis vient de me demander ce qu'est un ordinateur. Il a approximativement mon âge, alors il n'est pas tout à fait branché, lui non plus.

En réalité, la difficulté réside dans le nombre de personnes qui ont besoin de formation supplémentaire. La motion d'aujourd'hui vise les gens qui perdent leur emploi en raison des fermetures d'usines, qui se produisent de plus en plus souvent de nos jours à cause de la mondialisation. Nous perdons des emplois dans le secteur de la fabrication au profit des régions du monde où la main-d'oeuvre coûte moins cher.

Cependant, il y a aussi beaucoup d'autres raisons pour lesquelles les gens perdent leur emploi. Et ceux qui ont 50 ans, 55 ans ou plus ont alors de la difficulté à trouver un nouvel emploi qui leur convient et qui leur permet d'assurer leur subsistance. Il ne fait aucun doute à mes yeux que nous devrions nous doter d'une stratégie nationale relativement à ce problème.

Au fil des ans, j'ai passablement réfléchi à la question du soutien du revenu pour les gens qui arrivent au bout de leur parcours sur le marché du travail. Je ne sais pas si les députés se souviennent de mon aventure malheureuse lors des élections de 2000. Les idées que j'avais alors concernant les revenus de retraite avaient été plutôt mal interprétées. Quoi qu'il en soit, c'est une autre histoire. Aujourd'hui, nous parlons de personnes qui ne sont pas tout à fait assez vieilles pour prendre leur retraite. Je crains un peu d'être en train de réfléchir à voix haute, ce qui pourrait donner lieu à de mauvaises interprétations de ma pensée, mais je crois vraiment que nous devons nous occuper de ces questions importantes.

Une des questions vraiment importantes, et c'est une question fondamentale qu'il faut régler, consiste à déterminer qui devrait payer les prestations d'assurance-emploi et les prestations de retraite. Les contribuables actuels? Ceux qui travaillent actuellement devraient-ils payer les prestations des personnes qui perdent leur emploi ou qui partent à la retraite en raison de leur âge? Le revenu des retraités devrait-il provenir de la prochaine génération ou devrait-il provenir en partie de leurs économies accumulées pendant leur vie active?

Article 31 du Règlement

Nous avons deux systèmes au pays, et c'est pour moi une source de frustration. Un système encourage les gens à se prendre en charge en vue de leur retraite en cotisant à des REER. Ceux qui pourraient se retrouver sans emploi peuvent mettre des fonds de côté. Nous avons aussi une caisse publique à laquelle les contribuables et les travailleurs contribuent. Il s'agit du programme d'assurance-emploi.

Il est vrai que la plupart des personnes admissibles à l'assurance-emploi ont contribué à la caisse. Cependant, dans la plupart des cas, les bénéficiaires reçoivent des prestations supérieures aux montants qu'ils ont versés à la caisse au fil des ans. Les régimes d'assurance fonctionnent ainsi.

• (1355)

De nombreux souscripteurs d'assurance-automobile ne présentent jamais de demande d'indemnisation. Je fais partie du nombre. Je n'ai jamais été accusé d'un accident. Des gens ont heurté mon véhicule et ont dû payer ou leur assurance a dû payer. J'ai contribué religieusement à cette caisse, mais même aujourd'hui, si je devais présenter une demande d'indemnisation majeure, comportant la responsabilité civile, il est possible que cette demande excède tout ce que j'ai contribué. C'est la même chose pour l'assurance-emploi. C'est la même chose pour les prestations de retraite. Certains retirent moins que ce qu'ils ont versé et d'autres paient plus.

Le vice-président: Le député aura environ quatre minutes et demie après la période des questions pour terminer son discours.

Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DÉFI JEUNESSE CANADA

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Le dimanche 5 juin, cinq étudiants d'Etobicoke étaient au nombre des 105 jeunes Canadiens qui ont reçu le Prix du Duc d'Édimbourg Défi Jeunesse Canada.

Le principal objectif du programme Défi Jeunesse Canada, inauguré en 1963, est d'inciter les jeunes à s'engager dans leur collectivité. Je félicite Sonya Bikhit, Melinda Maggisano, Michael Stasyna, David Wiley et Mary Kathleen Wiley de leur engagement au service communautaire.

Ces cinq étudiants d'Etobicoke confirment bien que les jeunes d'aujourd'hui sont de bons éléments et ces cinq jeunes d'Etobicoke en sont la preuve évidente.

* * *

• (1400)

[Français]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, en tant que co-président du caucus parlementaire sur les frontières, j'ai bien apprécié la sincérité de notre ambassadeur aux États-Unis. En effet, il nous a rappelé que, près de quatre ans après le 11 septembre et après plus de 11 ans sous la direction d'un gouvernement libéral, nous avons toujours un problème de sécurité le long de notre frontière.

Selon l'ambassadeur, une grande quantité de stupéfiants et d'armes entre toujours clandestinement au Canada. De plus, le syndicat des douanes et accises continue de nous rappeler que ses membres

doivent travailler sans protection et dans des conditions non sécuritaires.

Seulement l'an dernier, plus de 1 600 véhicules ont franchi les points d'entrée à la frontière sans s'arrêter, et plus de 200 routes demeurent non surveillées.

J'encourage le vice-premier ministre à placer la sécurité nationale sur sa liste de priorités.

* * *

[Traduction]

LE CITOYEN DE L'ANNÉE À MISSISSAUGA

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à féliciter M. Jake Dheer, un citoyen exceptionnel de Mississauga, en Ontario. M. Dheer a récemment remporté le prestigieux prix Gordon S. Shipp Memorial à titre de citoyen de l'année à Mississauga.

M. Dheer a remporté ce prix grâce au dévouement dont il a fait preuve envers sa collectivité. À maintes reprises, il a montré son engagement en participant aux activités de nombreuses organisations bénévoles dont le club Lions Mississauga Central, Community Living Mississauga, Carassauga, Centraide, la Mississauga Chinese Business Association, l'Association des grands frères et des grandes soeurs et les hôpitaux locaux.

Au nom des citoyens de Mississauga—Brampton-Sud, je félicite encore une fois M. Dheer de ses efforts et de son dévouement. Il nous faut davantage d'ambassadeurs comme lui.

* * *

[Français]

LE CAMPING LA JOLIE ROCHELLE

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je félicite le camping La Jolie Rochelle qui a remporté le premier prix dans la catégorie Hébergement-Campings, lors du 20^e Gala des Grands Prix du tourisme québécois.

Cette réussite est le fruit du travail réalisé par les propriétaires et les employés de La Jolie Rochelle afin d'offrir des services personnalisés et diversifiés au coeur d'un site enchanteur.

Situé sur le bord de la Rivière-du-Sud, à Saint-Raphaël, la réussite de La Jolie Rochelle témoigne du dynamisme et de la vitalité de l'industrie touristique en Chaudière-Appalaches.

Cette reconnaissance est la preuve que les régions peuvent se prendre en main et diversifier leur économie. Le récréotourisme n'a pas de frontière. Chez nous, cette activité en pleine croissance complète un tableau déjà fort bien garni.

Je vous invite, chers collègues, à venir l'expérimenter. Vous en ressortirez ravis, heureux et revigorés.

Le camping La Jolie Rochelle est voué à un très bel avenir. Félicitations!

[Traduction]

LE CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, le Conseil canadien des aveugles est une organisation nationale qui vient en aide aux personnes qui sont aveugles, sourdes et aveugles, ou qui ont un handicap visuel. Il est reconnu comme la voix des aveugles canadiens et son slogan est: « La cécité n'est pas un manque de vision ».

On compte 85 sections locales du conseil au Canada. Le 25 mai, j'ai eu le plaisir d'assister à une cérémonie pour célébrer l'agrandissement des locaux du Brantford Robert Troughton Memorial Chapter, dont la superficie est maintenant de 3 300 pieds carrés. Parmi les autres personnes qui ont participé à cette activité, mentionnons Marie Myke, présidente, Dennis Finucan, directeur général, et Gord Hope.

En novembre 2004, une section locale jeunesse de Brantford a été créée et on lui a donné le nom de feu Don Bethune, citoyen éminent de Brantford et ancien directeur de l'école W. Ross McDonald.

J'adresse mes sincères félicitations à la section de Brantford du Conseil canadien des aveugles.

* * *

JEAN MINGUY

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, vendredi dernier, la ville de Vernon, dans ma circonscription, a perdu un membre respecté de la Gendarmerie royale canadienne, qui est décédé dans l'exercice de ses fonctions à la suite d'un tragique incident de navigation sur le lac Okanagan.

L'agent Jean Minguy était membre de la gendarmerie depuis 23 ans. Il est décédé moins de 7 mois après que le détachement de Vernon eut également perdu, dans l'exercice de ses fonctions, Glen Evely, agent auxiliaire de la GRC, tué lorsque la voiture de patrouille à bord de laquelle il se trouvait a été heurtée par un véhicule volé.

De nombreux dignitaires participeront demain aux funérailles officielles pour aider le détachement de Vernon à surmonter cette très douloureuse épreuve.

Ici, à Ottawa, nombreux sont ceux qui se joignent à moi pour honorer la mémoire de l'agent Minguy et de tous les membres de la GRC. À chacun d'eux et à leurs familles, nous exprimons nos remerciements et nous offrons nos sincères condoléances.

* * *

[Français]

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE MONT-LAURIER

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'assistais, le 16 mai dernier, dans ma circonscription, au lancement officiel de la deuxième édition du Festival international de théâtre de Mont-Laurier.

Cet événement culturel unique en Amérique du Nord se tiendra du 4 au 10 septembre 2005. Une grande scène universelle réunira 17 troupes en provenance de plusieurs pays de par le monde. Durant sept jours, les gens des Hautes-Laurentides auront l'occasion d'entrer en contact avec des cultures vibrantes et émouvantes.

Chapeau à tous ceux et celles qui oeuvrent d'arrache-pied pour faire de ce festival un succès international. Je remercie de façon

Article 31 du Règlement

particulière mon collègue de Saint-Lambert, qui a accepté la présidence d'honneur de cet événement.

Je convie donc tout le monde à assister en grand nombre à ce double rendez-vous que vous offre ma région entre la nature et la culture.

* * *

● (1405)

[Traduction]

L'ANNIVERSAIRE D'UNE PAROISSE

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je désire féliciter les membres de la paroisse Holy Name of Jesus. Ils viennent de célébrer le 40^e anniversaire de leur église, qui fait partie de la communauté catholique anglophone de Laval.

Au fil des ans, la paroisse a insufflé à ses membres un fort sentiment d'appartenance. À preuve, plus de 400 personnes, dont moi-même, ont assisté à une messe le 15 mai dernier, présidée par Son Éminence le cardinal Jean-Claude Turcotte, ainsi qu'à un gala le 27 mai. Les paroissiens étaient visiblement empreints de fierté, de respect et de gratitude.

Aujourd'hui, après quarante ans, l'histoire de Laval est indissociable de celle de la communauté catholique anglophone de l'Île Jésus. Au nom de tous les résidents de Laval—Les Îles, je félicite les membres de cette communauté, qui font partie intégrante de la collectivité et qui lui apportent dynamisme et chaleur. Je leur demande de continuer dans cette voie.

* * *

YARD SALE FOR THE CURE

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à une personne courageuse de ma circonscription. Rachael Smith est à l'origine de la toute première « Yard Sale for the Cure », activité qui a eu lieu dans Beaches—East York le 28 mai. Cette activité novatrice, qui consistait en des ventes de garage dans le voisinage, visait à amasser de l'argent pour la recherche sur le cancer du sein et le traitement de cette maladie.

J'étais fière d'appuyer l'événement et de voir les membres de la collectivité de Beaches—East York y contribuer en donnant une partie des recettes de leur vente de garage pour venir en aide aux personnes atteintes de cette terrible maladie.

La totalité des fonds recueillis dans le cadre de cette activité a été remise à la Fondation canadienne pour le cancer du sein, au service d'oncologie du Toronto East General Hospital, et à la Campbell Family Institute for Breast Cancer Research du Princess Margaret Hospital.

On songe à étendre l'événement « Yard Sale for the Cure » à l'échelle du pays. Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter Rachael Smith pour ce projet et lui souhaiter bonne chance pour la suite des choses.

* * *

LE PRIX POUR SERVICES INSIGNES

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le 20 avril de cette année, j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie de remise des médailles et des prix au quartier général de la Division D à Winnipeg, au Manitoba.

Article 31 du Règlement

La Citation du Commissaire pour services insignes a été remise au Service intégré de lutte contre l'exploitation des enfants du Manitoba. Ce groupe mixte était composé de policiers de la GRC et des services de police de Winnipeg et de Brandon. Cette haute distinction souligne le travail remarquable effectué par les membres de ce groupe à l'échelle nationale pour tenter d'enrayer l'exploitation des enfants.

L'exploitation des enfants et la pornographie juvénile constituent des crimes odieux et nous devons y mettre un terme. Ces policiers ont fait de grands sacrifices pour arriver à attraper ces criminels et à faire reconnaître leur culpabilité. C'est avec beaucoup de gratitude que j'ai serré la main de chacun de ces policiers qui ont fièrement reçu ce prix en reconnaissance d'un travail bien fait. C'était également un honneur pour moi, puisque mon fils faisait partie du groupe des policiers décorés.

En ma qualité de députée et de mère, je suis fière de transmettre toutes mes félicitations à ces policiers.

* * *

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la Semaine canadienne de l'environnement qui est célébrée chaque année au début de juin. Le thème de cette année est « Agir pour l'environnement », en reconnaissance du rôle important que tous les Canadiens doivent jouer pour assurer la santé de notre environnement.

Un environnement propre et sain est essentiel pour l'économie et la prospérité de notre pays et pour la qualité de vie de tous les Canadiens. Ressources naturelles Canada appuie les objectifs de la Semaine canadienne de l'environnement en tentant d'établir un équilibre entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux, dans le cadre de notre mandat à l'égard du développement durable du Canada.

Nous travaillons tout particulièrement de concert avec nos partenaires pour sensibiliser les Canadiens aux questions relatives aux changements climatiques, à la réduction des déchets et à l'air pur. Le Défi d'une tonne est une nouvelle initiative en matière de changements climatiques qui a été mise sur pied par le gouvernement du Canada en vue d'exhorter les Canadiens à consommer moins d'énergie et de ressources dans leurs activités quotidiennes pour que nous puissions tous réduire d'une tonne nos émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Le développement durable, qui est l'un des principaux objectifs du gouvernement du Canada, est à notre portée. La Semaine canadienne de l'environnement donne à tous les Canadiens l'occasion de faire leur part.

* * *

• (1410)

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, il y a six ans, Ottawa a promis de rendre plus difficile la dissimulation de l'argent dans des paradis fiscaux étrangers. Rien n'a été fait.

Depuis ce temps, un stratagème d'évitement d'impôt beaucoup plus important se répand comme un feu de forêt dans le monde des affaires, des secteurs industriels entiers évitant de payer de l'impôt en se restructurant en fiducies de revenu. Cette révolution gruge l'assiette fiscale de deux manières: ces fiducies ne paient aucun impôt sur les sociétés, à cause des échappatoires existant dans les

lois fiscales canadiennes, et les dividendes versés aux détenteurs d'unités peuvent être considérés comme un rendement du capital plutôt que comme un revenu, aux fins de l'impôt.

Nous devons expliquer clairement aux Canadiens les répercussions de ce type de fiducie. Lorsque les sociétés ne paient pas leurs impôts, les citoyens doivent compenser par des augmentations d'impôt et de frais de services ainsi que par des coupes dans les programmes sociaux.

Il faut éliminer les échappatoires fiscales qui permettent aux fiducies de revenu de ne pas payer d'impôt. Les lois fiscales canadiennes doivent être aménagées de manière à procurer des recettes au gouvernement et à favoriser la croissance et le réinvestissement. Ces fiducies ne font ni l'un ni l'autre.

* * *

L'HÉPATITE C

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, depuis beaucoup trop longtemps, l'inaction et l'indécision du gouvernement libéral au sujet de l'hépatite C retardent l'indemnisation des personnes qui en ont besoin, et la diminution de leur qualité de vie est à imputer directement au gouvernement. Sa décision arbitraire d'indemniser seulement une partie des victimes témoigne d'une indéniable insensibilité.

Une somme d'au-delà d'un milliard de dollars dort dans un fonds d'indemnisation des victimes du sang contaminé et elle n'est pas distribuée. Pendant ce temps, on consacre chaque mois plus de 250 000 \$ à l'administration de ce fonds. En plus de cela, le gouvernement libéral impose les profits que rapporte le fonds. C'est incroyable et inexcusable.

Récemment, j'ai rencontré une victime de ce fléau dans ma circonscription, Nova-Centre. Cet homme m'a révélé que son traitement coûtait plus de 1 800 \$ par mois, sans parler de la souffrance que lui et d'autres victimes ainsi que leurs familles enduraient quotidiennement.

On ne peut méconnaître plus longtemps l'ampleur que revêt cette tragédie, colossale, pour des milliers de Canadiens. J'exhorte le ministre de la Santé à se rendre à la décision unanime de la Chambre en indemnisant immédiatement toutes les victimes. C'est la chose à faire. Le gouvernement doit agir.

* * *

[Français]

LE 50^E ANNIVERSAIRE DE CHAPAIS

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, le 26 juin prochain marquera le 50^e anniversaire de la municipalité de Chapais dans ma circonscription, Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou.

C'est avec plaisir et fierté que je profite de cette grande fête pour saluer le courage et la ténacité de chacun des habitants de Chapais, qui ont fait naître une communauté vivante et chaleureuse.

De 1955 à 2005, Chapais a connu son lot de coups durs, dont l'indifférence du gouvernement fédéral envers son développement économique, mais elle a aussi su accueillir de belles initiatives qui ont donné un nouveau souffle à une population tournée vers l'avenir. C'est grâce à leur détermination et à leur esprit d'initiative que, tous ensemble, les citoyens de Chapais peuvent envisager l'avenir avec enthousiasme.

Je suis un député très fier de représenter une population tout aussi chaleureuse que valeureuse. Que cette fête soit l'occasion de se remémorer de beaux souvenirs et de faire d'heureuses retrouvailles.

Longue vie à Chapais!

* * *

[Traduction]

LES AÎNÉS

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, les Nations Unies ont proclamé la première semaine de juin la Semaine des aînés et plusieurs provinces canadiennes consacrent le mois de juin Mois des aînés.

Au cours de ce mois, mais aussi durant toute l'année, les Canadiens devraient réfléchir à la contribution énorme que nos aînés ont apportée et continuent d'apporter au bien-être socio-économique du Canada. Voilà une bonne occasion de rendre hommage à tous les aînés pour leur contribution continue à notre société.

Actuellement, plus de quatre millions de Canadiens sont âgés de plus de 65 ans. Ce nombre continue d'augmenter. Ces gens sont nos parents, nos grands-parents, nos voisins et nos amis. Ce sont les gardiens de la sagesse qui nous rappellent nos origines. Ils sont une source d'encouragement et d'inspiration pour les générations à venir. Ils jouent un rôle irremplaçable dans notre société.

En tant que nouveau porte-parole de l'opposition pour les questions relatives aux aînés, je m'engage à travailler avec diligence au nom des aînés canadiens. J'invite les députés à se joindre à moi pour célébrer la Semaine des aînés et à reconnaître la contribution continue des aînés au Canada.

* * *

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, lors des dernières élections fédérales, le premier ministre a promis de prendre des mesures afin d'améliorer et de renforcer notre système de soins de santé public. Promesse faite, promesse tenue.

Le leadership du premier ministre a donné lieu à un accord sur la santé prévoyant l'injection de 41 milliards de dollars sur 10 ans, de manière à renforcer le système de soins de santé. Ce montant comprend des investissements importants en vue de réduire les périodes d'attente dans des secteurs prioritaires tels que le traitement du cancer et des maladies du cœur, l'imagerie diagnostique, le remplacement d'articulations et la restauration de la vue.

Rien n'est plus important que d'obtenir des résultats. C'est pour cela que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'indicateurs de rendement et de cibles permettant d'assurer la réduction des périodes d'attente.

Il y a beaucoup à faire. C'est pour cela que nous demeurons déterminés à joindre nos efforts à ceux des provinces et des territoires, dans le but d'atteindre nos objectifs. Nous sommes mûs par un engagement inébranlable envers le système universel de soins de santé public et la Loi canadienne sur la santé. Contrairement à l'opposition officielle, nous demeurons déterminés à renforcer le système de soins de santé au Canada.

Questions orales

• (1415)

[Français]

JOCELYN MASSÉ

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Monsieur le Président, c'est avec la plus grande tristesse que nous avons appris le décès tragique d'un jeune étudiant originaire des Îles-de-la-Madeleine.

Samedi dernier, alors que Jocelyn Massé, 21 ans, était à bord d'un autobus au Honduras en compagnie de son amie de cœur, Mélanie Poirier, deux criminels armés sont montés à l'intérieur du véhicule et ont fait feu, atteignant mortellement Jocelyn Massé.

Sportif, passionné de musique, de voyages et d'aventures, Jocelyn Massé était une personne qui aimait réellement la vie. Il adorait sa famille et comptait de très nombreux amis. Mélanie avait également une place très importante dans son cœur.

Aujourd'hui, c'est toute la collectivité madeleinienne qui est en deuil et qui pleure la disparition de ce jeune qui était rempli de projets d'avenir. Le Bloc québécois offre ses plus sincères condoléances aux membres de sa famille, à ses amis ainsi qu'à Mélanie Poirier, son grand amour, à qui nous souhaitons le plus grand courage.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la décision rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada ouvre la porte à une détérioration accrue du système de santé public au Canada. L'Association médicale canadienne a déclaré que retarder l'accès à des services de santé médicalement nécessaires revenait à refuser ces services.

Le premier ministre impose des compressions depuis plus d'une décennie et ainsi, l'accès en temps voulu à des soins de santé souffre des décisions politiques du gouvernement libéral. En tant que ministre des Finances, il a été l'architecte de ces compressions.

D'autres poursuites devant les tribunaux pourraient détruire les fondements mêmes de la Loi canadienne sur la santé. Que va faire le premier ministre pour veiller à maintenir notre système de santé public et universel?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens en tant que chef du parti auquel on doit l'assurance-maladie.

La Cour suprême s'est attardée principalement sur les temps d'attente. C'est un problème que nous avons soulevé durant la campagne électorale et qui a été le principal sujet de discussion à la conférence fédérale-provinciale que nous avons organisée.

À l'époque, nous avons créé un Fonds pour la réduction des temps d'attente. Nous avons mis sur pied la Stratégie en matière de ressources humaines en santé. Nous avons établi des normes nationales et fait en sorte que les divers gouvernements rendent des comptes à leurs citoyens à cet égard. Nous avons pris toutes ces mesures parce que nous voulons conserver notre système de santé public et universel.

Questions orales

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, en fait, le premier ministre et son parti ont mis en péril l'assurance-maladie. Le premier ministre lui-même profite peut-être d'un système de santé parallèle, mais pas la plupart des Canadiens.

Il y a dix ans, le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, a réduit de 25 milliards de dollars les fonds consacrés au système de santé. Le gouvernement s'est ainsi déchargé des coûts sur les provinces, et les temps d'attente pour les patients ont augmenté. Le premier ministre a prétendu avoir trouvé une solution aux problèmes de notre régime de soins de santé pour toute une génération. En réalité, les Canadiens pourraient avoir à subir des temps d'attente plus longs encore pendant une autre génération.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre a des solutions quand il est la cause du problème?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un débat très important qui ne devrait pas faire l'objet d'un tel révisionnisme.

Il se trouve que j'étais à la Chambre lorsque les membres du parti de notre collègue ont réclamé jour après jour de réduire encore davantage les transferts aux provinces. Regardez la politique de la terre brûlée que son parti recommandait.

Nous devons maintenant comprendre que nous avons une décision très complexe à prendre. Elle doit faire l'objet d'un débat, au lieu de susciter des huées comme maintenant, ainsi que les inepties formulées par les députés de l'opposition.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre est loin de la vérité. Il sait qu'il a réduit de 25 milliards de dollars les crédits destinés à la santé.

Dans sa décision rendue aujourd'hui, la Cour suprême a dit:

La preuve révèle que, pour certaines chirurgies, les délais inhérents aux listes d'attente augmentent le risque de mortalité du patient ou d'irréversibilité de ses blessures.

Les temps d'attente ont doublé sous le gouvernement libéral. Il n'a aucun plan, et en concluant des ententes ponctuelles avec les provinces, le premier ministre risque d'avoir créé un système de santé à dix vitesses.

Que va faire le premier ministre pour éliminer toutes ces disparités affligeant le système de santé dans l'intérêt des Canadiens et comment répond-il aux demandes du Québec aujourd'hui?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé d'entente ponctuelle avec les provinces alors qu'il s'agissait d'un accord de 41 milliards de dollars sur dix ans, signé par toutes les provinces et tous les territoires. Cet accord renferme une stratégie détaillée de réduction des temps d'attente. Il précise également l'urgence absolue d'établir des normes. Nous avons rencontré les représentants de l'Alliance sur les temps d'attente et les représentants de la profession médicale. Les sous-ministres de la Santé se rencontrent à l'heure actuelle pour discuter de ce problème très urgent des temps d'attente.

• (1420)

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, en 12 années de règne libéral, le système de soins de santé s'est détérioré. Le premier ministre, qui se fait traiter dans une clinique privée de Montréal, se fiche pas mal de l'augmentation des temps d'attente, qui sont passés du simple au double pour le Canadien moyen.

La décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême est un réquisitoire contre la négligence et la mauvaise gestion libérales.

Le premier ministre admettra-t-il que les libéraux ont sérieusement mis à mal le système de soins de santé?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait se rappeler qu'à la suite d'une réunion des premiers ministres en septembre 2004, nous avons alloué une somme additionnelle de 41 milliards pour les 10 prochaines années. Il devrait également se rappeler qu'à ce moment-là, Roy Romanow a déclaré que cette somme dépassait de loin ses recommandations.

Nous nous sommes entendus sur la problématique des normes, sur des indicateurs comparables, sur une stratégie nationale relativement aux produits pharmaceutiques ainsi que sur l'expansion des soins à domicile. Il s'agit d'une véritable remise en état de notre système, qui sera ainsi bien meilleur.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je suis surpris que le député trouve au fond de sa mémoire des réalisations dignes de mention. Nous avons entendu les promesses libérales au sujet des soins de santé pendant 12 ans. Les libéraux n'ont pas résolu le problème des listes d'attente, et personne ne croit qu'ils y arriveront un jour.

Les juges ont dû prendre cette décision parce que la mauvaise gestion libérale dure depuis une décennie. Le gouvernement admettra-t-il tout simplement que, si nous en sommes rendus à ce point aujourd'hui, c'est à cause de sa mauvaise gestion?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, ma mémoire ne me fait aucunement défaut et n'est pas sélective. Le député devrait se rappeler que nous avons fourni, partout au pays, plus d'argent et de ressources qu'il n'en faut pour que notre système de soins de santé soit...

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la décision de la Cour suprême du Canada risque de compromettre le système de santé public du Québec, le système qui sert le mieux les Québécoises et les Québécois.

Comme la décision de la Cour suprême a malheureusement force de loi, est-ce que le premier ministre peut nous garantir que le financement fédéral ne sera aucunement diminué, ce qui aurait pour effet de pénaliser les patients québécois qui comptent sur le système public pour leur santé?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député doit savoir qu'on a transféré au-delà de 41 milliards de dollars sur une période de 10 ans pour justement aider les provinces, incluant certainement le Québec. Il va recevoir au-delà de 9 milliards de dollars sur une période de 10 ans pour remédier à la question des listes d'attente. Alors, nous avons déjà démontré, bien avant la décision de la cour, à quel point c'était un objectif très important pour nous.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce n'était pas cela la question.

Avec le jugement...

Des voix: Oh, oh!

M. Gilles Duceppe: Est-ce qu'on peut arrêter de crier. Ces gens nous parlent souvent de civilité, mais ils en font preuve très peu souvent.

Questions orales

Avec le jugement de la Cour suprême aujourd'hui, est-ce que le premier ministre peut nous garantir qu'il n'y aura aucune diminution des sommes d'argent fédéral qui sont censées parvenir au Québec, suite aux ententes? C'est cela la question. Je demande une réponse sur cela?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce que sous-entend le député, le financement a augmenté depuis les dernières années. Il est plus élevé que jamais, plus élevé même que ce qu'avait recommandé Romanow.

C'est aux députés de l'opposition qu'on devrait poser ces questions. Ce sont eux qui voulaient une réforme du marché. Le chef de l'opposition parle d'accorder une souplesse maximale aux fournisseurs privés et de libéraliser le marché des soins de santé, choses qui détruiraient le régime de soins de santé.

Ce sont les ressources que nous avons consacrées dans le Canada entier qui permettront de renforcer et d'améliorer les soins de santé.

• (1425)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le jugement de la Cour suprême change les règles aujourd'hui, ou pourraient les changer. C'est cela le jugement.

Je demande la chose suivante au premier ministre. Plutôt que de faire son propre éloge, est-ce qu'il pourrait répondre à la question? Est-ce que ce jugement a des incitatifs, des conséquences sur le financement provenant du fédéral pour le système de santé au Québec? Oui ou non, qu'il nous l'explique.

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens, y compris les Québécois, connaissent très bien les modalités du financement qui est établi pour les dix prochaines années. L'important, c'est que j'ai parlé au Dr Couillard. Il a dit, à la télévision et dans la presse, que cela ne remet pas en question les fondements de notre régime de soins de santé public, qui garantit un accès égal et universel à tous les Canadiens, y compris aux Québécois.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous parle des bases sur lesquelles cette entente a été faite. Or, aujourd'hui, un jugement de la Cour suprême à Ottawa implique des changements au Québec. Je ne dis pas que je suis heureux de ces changements, mais il y en a.

M. Jean Lapierre: Oh, oh!

M. Gilles Duceppe: Si le ministre des Transports pouvait cesser de gueuler, il comprendrait peut-être une question pour une fois dans sa vie.

Je demande ceci au ministre de la Santé. Est-ce qu'il pourrait me répondre si, d'aucune façon, il va pénaliser le Québec en vertu du jugement d'aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la question dont la Cour est saisie et sur laquelle elle s'est prononcée aujourd'hui concerne essentiellement la Charte québécoise.

Le député ne devrait pas oublier que les cris proviennent habituellement de ce côté-là, et non de celui-ci.

Il devrait aussi tâcher de se rappeler qu'on a promis des sommes considérables dans les dix prochaines années à toutes les provinces, dont le Québec. Cet argent ne disparaîtra pas. Au cours des dix prochaines années, il assurera un financement prévisible et équitable envers tous les Canadiens, y compris les Québécois.

[Français]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement prétend que le Québec n'a pas un système de santé à deux vitesses. La décision de la Cour suprême sonne encore l'alarme que nous avons sonnée en cette Chambre. Par exemple, il y a une clinique privée à Gatineau où les transactions peuvent être effectuées seulement par VISA, des salles d'opération à Montréal sont vendues aux enchères, et l'on peut subir une opération chirurgicale plus rapidement si l'on peut payer.

Je demande ceci au premier ministre: si ce n'est pas là un système à deux vitesses, qu'est-ce, alors?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, notre objectif est d'avoir le meilleur système public, accessible et universel possible. C'est pour cela que nous avons convoqué la conférence fédérale-provinciale. C'est pour cela que nous avons investi au-delà de 41 milliards de dollars sur une période de 10 ans. C'est pour cela que, de concert avec les provinces, nous avons mis en place toute une stratégie pour réduire les délais d'attente. Cette stratégie prévoit augmenter le nombre de médecins et d'infirmières et créer un fonds de 4,5 milliards de dollars, strictement en vue de réduire les délais d'attente.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, il y a certains faits historiques et certains faits tout court à corriger ici. C'est Tommy Douglas qui a introduit le régime d'assurance-maladie à la Chambre non pas à la faveur d'un gouvernement minoritaire mais grâce au NPD.

De plus, l'accord sur la santé de l'automne dernier ne fait nullement mention de mesures pour contrer la médecine à deux vitesses au Canada. Dans certaines cliniques de Vancouver et de Toronto, il faut payer 2 300 \$ dès l'ouverture du dossier. En Alberta, il en coûte 600 \$ pour une IRM. Au Québec, on peut maintenant se faire opérer plus rapidement si on est prêt à payer.

Ne s'agit-il pas d'exemples de médecine à deux vitesses? Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas pour y mettre un terme?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écrit à plusieurs provinces où il y a des cliniques qui fonctionnent peut-être en contravention de la Loi canadienne sur la santé.

Je tiens à ce que le député sache que ce n'est pas avec des paroles qu'on a arrêté la médecine à deux vitesses. C'est avec l'argent et les ressources que nous avons fournis pour les 10 prochaines années, soit 41 milliards de dollars pour l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre, dont 4,5 milliards de dollars pour réduire les temps d'attente partout au pays.

*Questions orales***LES CONVERSATIONS ENREGISTRÉES**

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a pour mandat d'appliquer le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique du premier ministre. Les titulaires de charge publique y sont définis comme étant « quiconque, autre qu'un fonctionnaire, travaille pour le compte d'un ministre ». Cette définition s'appliquerait au chef de cabinet du premier ministre, M. Murphy, lequel a déclaré, dans les rapports présentés au commissaire à l'éthique dans le passé, qu'il s'était conformé au code.

Le premier ministre a refusé de communiquer avec les autorités, d'une part, et le commissaire à l'éthique a affirmé, d'autre part, ne pas pouvoir enquêter sur le chef de cabinet du premier ministre.

Qui donc alors est responsable du comportement contraire à l'éthique du personnel ministériel?

• (1430)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que j'ai dit dès le départ que mon personnel et moi allions collaborer pleinement. Nous voulons que la vérité soit faite. Nous ne cacherons rien. Nous allons nous conformer tout à fait aux demandes du commissaire à l'éthique.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, il semble bien en effet que les libéraux ne ménageront rien pour obtenir des votes.

Pas plus tard que le 31 mai 2005, Tim Murphy a présenté au commissaire à l'éthique un rapport dans lequel il affirme s'être conformé au code relatif aux conflits d'intérêts.

Dans le message du premier ministre annexé au code relatif aux conflits d'intérêts, on lit: « Notre gouvernement se fera un devoir de conserver la confiance du public de façon exemplaire. C'est là une responsabilité qui nous incombe de façon particulière, à titre de titulaires de charge publique. »

En tant que titulaire de la plus haute charge publique du Canada, le premier ministre croit-il que laisser ses ministres et son chef de cabinet discuter d'un stratagème d'achat de votes illégal est conforme au devoir de conserver la confiance du public de façon exemplaire?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, le premier ministre a été informé que le député de Newton—North Delta souhaitait se joindre à son parti. Le premier ministre a dit qu'aucune offre ne devait être faite. Le député n'a pas changé de parti et aucune offre n'a été faite. Par ailleurs, comme le premier ministre l'a dit, le gouvernement coopérera pleinement avec le commissaire à l'éthique.

Le problème avec le député d'en face, c'est qu'il ne peut accepter qu'un oui veut dire oui.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Santé et le chef de cabinet du premier ministre se sont fait prendre à tenter d'acheter des votes pour sauver le gouvernement corrompu.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a certainement entendu mes avertissements concernant les interventions à ce sujet à la Chambre. Étant donné que le commissaire à l'éthique enquête actuellement sur cette question, et compte tenu de la lettre qu'il m'a fait parvenir, j'ai fait deux mises en garde à cet égard. Je croyais que le député en aurait tenu compte. Il sait certainement qu'il peut nommer l'une des deux personnes auxquelles il a fait référence, mais

pas l'autre. J'invite le député à limiter ses observations et à faire très attention à ce qu'il dit.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de l'Immigration fasse attention à ce qu'il dit, car après avoir tenté, en vain, d'acheter le soutien d'un député de l'opposition, le gouvernement s'en prend maintenant à ce dernier. Le ministre de l'Immigration envisage d'expulser le député.

La menace d'expulser un député que les libéraux n'ont pas réussi à acheter n'est-elle pas caractéristique d'une république de bananes plutôt que d'une démocratie moderne comme le Canada?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je trouve déplorable que le député prenne chaque jour la parole pour salir la réputation de députés à la Chambre, et porter ainsi préjudice à cette institution.

Je trouve inconcevable que le député, comme le chef de l'opposition officielle d'ailleurs, continue de faire des affirmations fondées sur des enregistrements qui, selon les preuves présentées par bon nombre d'experts en bandes sonores, ont été altérés, et que non seulement il appuie le député de Newton—Delta-Nord mais, selon les comptes rendus, approuve les enregistrements qu'il a faits.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, ce député a renoncé à exercer ses fonctions parlementaires jusqu'à ce que la lumière soit faite dans cette affaire. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas démontré le même sens des responsabilités?

N'est-il pas profondément irresponsable, de la part du ministre de l'Immigration, de parler publiquement de la possibilité d'expulser un membre élu de la Chambre des communes parce qu'il a commis l'erreur de refuser de se laisser acheter par le Parti libéral du Canada?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas quelle sorte de thé le député a bu.

J'ai déjà déclaré, dans des points de presse, que je m'abstiendrais de toute intervention dans le cas de ce député, en partie à cause de l'importance qu'a prise cette affaire mais aussi, comme vous le savez, monsieur le Président, parce que j'ai déjà saisi le commissaire à l'éthique de certains éléments dans un dossier connexe. J'ai annoncé que je ne m'occuperais plus de l'affaire tant qu'elle ne serait pas réglée.

La plupart des députés sont allés manger il y a une heure et sont revenus, mais le député, lui, est complètement parti.

* * *

• (1435)

[Français]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le Sous-comité sur le déséquilibre fiscal a déposé, aujourd'hui, son rapport confirmant, de l'avis des experts et de nombreux témoins rencontrés d'est en ouest, qu'il existe bel et bien un déséquilibre fiscal au Canada.

Questions orales

Le premier ministre va-t-il enfin admettre ce que tout le monde reconnaît, au fait qu'il existe bel et bien un déséquilibre fiscal à l'avantage du gouvernement fédéral et que ce déséquilibre doit être corrigé afin de créer un meilleur équilibre dans le partage des ressources financières?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le rapport du sous-comité fait état de plus de dissidence que d'accord.

Voici les faits: les transferts fédéraux du gouvernement du Canada aux provinces n'ont jamais été aussi élevés. Qui plus est, l'ensemble de ces transferts augmenteront de plus de 100 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, pour soutenir les soins de santé, l'éducation, les programmes sociaux, les municipalités, les services de garde et bien d'autre chose encore. Les provinces ont reçu, reçoivent et continueront de recevoir plus d'argent que le gouvernement du Canada.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, même avec ses explications, le ministre des Finances n'arrive à convaincre aucun premier ministre des provinces ni aucun ministre des Finances. Il repassera pour ses explications.

Le ministre des Finances va-t-il se rendre à l'évidence, reconnaître le déséquilibre fiscal et accepter de rehausser ses transferts en espèces pour l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux jusqu'à hauteur de 25 p. 100 de participation en quatre ans, comme il a accepté de le faire pour la santé et comme le lui recommande le rapport du sous-comité?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué, il y a déjà une hausse des transferts.

L'incohérence dans la question du député est stupéfiante. Le député demande une hausse des transferts au titre de l'enseignement postsecondaire. Or, c'est ce que prévoit l'aide aux étudiants visée dans le projet de loi C-48 auquel il s'oppose.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, il y a 30 ans, lors du scandale du Watergate, l'ex-président Richard Nixon avait dû répondre à deux questions: que savait-il et quand l'a-t-il su. Aujourd'hui, dans l'affaire des enregistrements, le premier ministre doit répondre aux deux mêmes questions. Il a déclaré qu'une offre avait été sollicitée, mais il n'a toujours pas dit quand il a été mis au courant.

Je demande donc encore une fois au premier ministre quand a-t-il su — pas son leader parlementaire, mais lui-même — que le député conservateur sollicitait une offre auprès de son chef de cabinet? Était-ce pendant ou après les négociations?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit avoir été informé de l'intention du député de Newton—Delta-Nord de changer de parti. Le premier ministre a été très clair. Il a dit qu'aucune offre ne devait être faite. Aucune offre n'a été faite.

Je crois comprendre que le chef du Bloc a lui même participé hier à un point de presse au cours duquel il a dit avoir communiqué avec la GRC à ce sujet.

C'est la GRC qui déterminera s'il y a lieu d'ouvrir une enquête. Si le député a des renseignements à fournir, je lui conseille de les transmettre à la GRC.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, si le premier ministre avait su après les négociations que le député conservateur tentait de vendre son vote, nous sommes certains qu'il nous l'aurait dit parce qu'il s'en serait lavé les mains.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il toujours de nous dire quand il l'a su? Ce pourrait-il qu'il l'ait su pendant et, malgré le Code criminel, qu'il ait donné instruction à son chef de cabinet de poursuivre les négociations?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est comme si le député d'en face menait sa propre enquête. Je ne comprends pas pourquoi le Bloc a envoyé une lettre à la GRC pour demander la tenue d'une enquête.

Si le Bloc et le député ont des informations qu'ils croient pouvoir être utiles à la GRC dans le cadre d'une enquête et qui pourraient effectivement aider celle-ci à déterminer s'il y a lieu de mener une enquête ou s'il y a matière à enquêter, je pense que le député devrait communiquer ces informations à la GRC.

* * *

● (1440)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre de l'Industrie a pris la parole à la Chambre et m'a promis qu'aucun emploi ne serait perdu dans le secteur de la construction automobile, en dépit de la négligence du gouvernement à élaborer une stratégie nationale de l'automobile.

Comme le souligne aujourd'hui le *Globe and Mail*, le récent investissement fédéral dans l'industrie automobile prévoit la possibilité d'une perte de 4 000 emplois chez GM, ce qui signifie que 28 000 emplois indirects seraient aussi menacés. Des fonds publics ont donc été versés en échange de la perte d'emplois.

Quand le ministre admettra-t-il que l'absence d'une stratégie libérale de l'automobile tue les emplois dans l'industrie automobile en Ontario?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député dit n'importe quoi.

La réalité, c'est que les usines GM d'Oshawa sont parmi les plus productives, les plus efficaces et les meilleures d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Elles bénéficient d'investissements stratégiques majeurs de la part du gouvernement du Canada.

Nous travaillons en collaboration avec le secteur de l'automobile. Je me suis entretenu avec le président de General Motors juste avant la période des questions. Il tient aux usines d'Oshawa. Le député ne sait pas de quoi il parle.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, le seul qui ne sait pas ce qui se passe, c'est le ministre, qui est déconnecté de l'industrie automobile.

Questions orales

Je dirais que le gouvernement manque de vigilance pour ne pas dire qu'il est complètement dépassé. Le budget libéro-néo-démocrate compromet les emplois canadiens dans l'industrie automobile. Le fait que le gouvernement revienne sur sa promesse d'accorder des allègements fiscaux aux entreprises aura un effet dévastateur sur un secteur qui est une locomotive de notre économie.

Le ministre s'engagera-t-il à rétablir les allègements fiscaux promis aux entreprises et déclarera-t-il finalement que les emplois dans le secteur de l'automobile constituent une priorité pour le Canada?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, ces paroles viennent d'un membre du parti qui dénonce constamment le programme des partenariats en technologie, qui sert à soutenir l'industrie automobile.

Le ministre des Finances a déclaré maintes et maintes fois que nous maintiendrons les réductions d'impôt aux entreprises. L'investissement que General Motors fera à Oshawa sera le plus gros jamais vu dans l'industrie automobile au Canada.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, notre premier ministre n'a aucune vision nationale et notre gouvernement a renoncé à combattre le déséquilibre fiscal.

Dans sa hâte d'acheter des votes, le premier ministre est prêt à signer des ententes avec n'importe qui, n'importe où et sur n'importe quoi. En signant des ententes improvisées avec...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis persuadé que la députée d'Edmonton—Spruce Grove est heureuse qu'on l'aide à poser sa question, mais il faudrait que nous puissions entendre cette question, puisque quelqu'un va devoir y répondre. Je n'arrive pas à entendre. Je ne vois pas comment le ministre qui va répondre pourrait l'entendre. Nous allons écouter la question de la députée d'Edmonton—Spruce Grove.

Mme Rona Ambrose: Monsieur le Président, en signant ces ententes particulières improvisées sans tenir compte d'un cadre national, le premier ministre a aggravé le déséquilibre fiscal entre les provinces.

Quand le premier ministre va-t-il cesser de pratiquer ce fédéralisme bigarré et de dresser les provinces les unes contre les autres et les Canadiens les uns contre les autres?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement ont travaillé très fort pour bâtir des partenariats solides avec les provinces, comme en témoigne l'accord unanime sur les soins de santé que nous avons conclu l'été dernier et qui permettra d'injecter dans le système 41 milliards de dollars sur les dix prochaines années. Il y a eu ensuite un accord sur la péréquation qui s'est traduit par l'injection de 33 milliards.

Globalement, au cours des dix prochaines années, le gouvernement du Canada va dépenser 100 milliards de dollars de plus pour garantir le bien-être des provinces et municipalités du Canada. C'est un bon fédéralisme.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a sacrifié le tissu social et économique du Canada pour obtenir des votes, et il a miné le fédéralisme.

Le chef du Parti conservateur est le seul dirigeant politique qui a une vision nationale, et il sera le défenseur d'un Canada fort et uni.

[Français]

Le premier ministre refuse d'admettre les faits: le déséquilibre fiscal est bien réel, le déséquilibre persiste et le régime fiscal libéral est malade.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il de cacher les milliards de dollars dans son matelas et ne s'attaque-t-il pas résolument à la principale source de discorde au Canada?

• (1445)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais que, dans ses critiques, la députée donne des précisions sur ce à quoi elle s'oppose. Est-elle contre l'accord de 41 milliards sur les soins de santé? Est-elle contre l'accord de 33 milliards sur la péréquation? S'oppose-t-elle aux dispositions de l'Accord atlantique? Aux 710 millions que la Saskatchewan a reçus depuis 18 mois? Est-elle contre les garderies? Contre l'argent prévu pour les municipalités?

Au lieu de se cantonner dans les généralités, elle devrait donner des précisions. À quoi s'oppose-t-elle? Elle ne peut pas nous dire ce que...

Le Président: La députée de Winnipeg-Centre-Sud a la parole.

* * *

L'AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État responsable de la Santé publique.

La ministre peut-elle dire à la Chambre quel est le rôle de l'Agence de santé publique, située à Winnipeg, dans la lutte contre la poussée épidémique du virus de Marburg en Angola?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, je suis certaine que la députée, comme nous, est fière du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg et de son rôle de leader au sein de l'OMS. Quatre chercheurs canadiens rattachés à cette institution se sont rendus en Angola avec un extraordinaire laboratoire portatif.

La semaine dernière, deux chercheurs, les Drs Heinz Feldmann et Steven Jones, ainsi que leurs collaborateurs des États-Unis, ont mis au point un vaccin, efficace à 100 p. 100 chez les primates, qui mènera à l'élaboration d'un vaccin pour les humains. Nous sommes extrêmement heureux que cette initiative renforce le rôle de premier plan que joue le Canada dans la santé publique et la lutte contre le bioterrorisme partout dans le monde.

* * *

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, nous avons entendu parler plus tôt du ferme engagement des libéraux à l'égard de la santé, mais ils n'appliquent pas de solutions comme l'achat de médicaments en vrac, un régime d'assurance-médicaments et un régime public de soins à domicile.

La décision que la cour a rendue aujourd'hui devrait servir d'avertissement. Le ministre doit faire davantage qu'évoquer la protection du régime d'assurance-maladie.

Pourquoi l'accord sur la santé ne renferme-t-il pas un seul mot sur l'importance de mettre un terme à la privatisation?

Questions orales

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée parle de médicaments. Nous avons une stratégie nationale sur les médicaments à laquelle collaborent toutes les provinces, tous les territoires et le gouvernement fédéral. Nous voulons élargir les soins à domicile. Nous voulons régler la question de l'exportation de médicaments vers les États-Unis, interdire les exportations en vrac, etc.

Il est important de nous rappeler que nous réalisons tout ce travail et, en même temps, que nous accordons 41 milliards de dollars aux provinces, afin que notre système de santé publique soit solide et que l'accès universel au système de santé financé par l'État soit maintenu fermement et le demeure à jamais au Canada.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, il est temps de cesser de parler de faire le travail et de passer à l'action.

Parlons du bilan du gouvernement. David Dingwall a signé avec l'Alberta une entente qui a aidé Ralph Klein à privatiser les chirurgies oculaires. Allan Rock est resté les bras croisés lorsque les premiers hôpitaux à but lucratif du Canada ont ouvert leurs portes. Le prédécesseur du ministre a dit que les services de santé privés étaient tout à fait acceptables.

Comment le ministre ramènera-t-il la reddition de comptes dans le système de santé publique?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le Parlement a adopté un projet de loi prévoyant que, dans trois ans, nous examinerons le rendement de toutes les provinces et du gouvernement fédéral au sujet de l'accord sur la santé.

Il importe de nous rappeler que nous appliquons la Loi canadienne sur la santé. Nous continuons d'engager des pourparlers avec les provinces lorsqu'elles sont susceptibles de contrevenir à la loi.

Je veux m'assurer que nous continuons de collaborer avec les provinces pour appliquer la Loi canadienne sur la santé.

* * *

LE PROJET DE LOI C-48

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, les néo-démocrates sont indignés contre les libéraux, mais ils les soutiennent quand même.

Le Comité des finances étudie actuellement le projet de loi C-48. Le Parti conservateur a demandé que les ministres responsables de l'aide étrangère, du logement, de l'infrastructure, des études postsecondaires et de l'environnement témoignent devant le comité pour expliquer comment l'argent serait dépensé. Les sept ministres en cause ont refusé de comparaître. Nous avons demandé aux représentants ministériels de comparaître et tous ont aussi refusé.

N'est-ce pas là une reconnaissance du fait que le projet de loi C-48, l'entente budgétaire conclue avec le NPD, est tellement mal conçu que le gouvernement ne peut même pas le défendre?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux parler pour les autres ministres, mais je sais que je dois témoigner au comité lundi ou mardi. Je me ferai un plaisir d'aller au comité et d'expliquer le projet de loi C-48 en détail avec mes collègues du Cabinet qui voudront bien se joindre à moi.

C'est un bon projet de loi qui respecte des engagements importants. J'espère que l'opposition finira par l'appuyer.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis content que le chef du NPD ait autorisé le ministre à témoigner au comité.

Nous voulons souligner ce qu'a déclaré la vérificatrice générale au sujet du scandale des commandites dans son rapport. Elle a dit: « [...] nous nous serions attendus à ce que le gouvernement fournisse au Parlement au moins une description du Programme, ses objectifs [...] »

Le projet de loi C-48 ne contient rien de cela. Il prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars. Pourtant, le gouvernement refuse que le ministre responsable de la mise en oeuvre du projet de loi aille témoigner.

N'est-ce pas là une reconnaissance du fait que le gouvernement craint un examen détaillé du projet de loi C-48?

● (1450)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la question du député est dénuée de fondement. Certains ministres ont déjà accepté de comparaître devant le comité. Les exigences du comité sont incontournables. S'il demande que des ministres comparaissent devant lui, ils le feront.

En fait, je sais que les ministres se feraient un plaisir d'aller témoigner au Comité des finances pour défendre la mesure législative non seulement pour la forme, mais aussi pour convaincre les conservateurs d'appuyer ce projet de loi qui prévoit plus d'argent pour les études postsecondaires, le logement abordable et l'aide étrangère. Cette mesure propose de bonnes politiques et les conservateurs devraient l'appuyer.

* * *

LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice induit les Canadiens en erreur depuis des mois en disant que le projet de loi sur le mariage des personnes de même sexe protège la liberté religieuse.

Il a enfin admis hier qu'il ne peut garantir de pouvoir protéger la liberté religieuse parce que de nombreuses questions sont du ressort des provinces.

Pourquoi le ministre ne reporte-t-il pas l'adoption du projet de loi jusqu'à ce qu'il puisse convenir d'une approche législative globale avec les provinces afin de protéger toutes les libertés des Canadiens?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce sont les commentaires du député d'en face qui induisent les Canadiens en erreur.

Notre projet de loi respecte deux principes fondamentaux énoncés par la Cour suprême et huit provinces relativement à la protection des droits à l'égalité et de la liberté religieuse. Nous estimons qu'il repose sur un principe valable.

Nous sommes certes ouverts à tout amendement qui donnerait une plus grande certitude, mais le projet de loi respecte les principes fondamentaux du droit à l'égalité et du droit à la liberté religieuse.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le ministre a déclaré à la presse hier qu'il ne pouvait pas protéger le droit à la liberté religieuse. Aujourd'hui, il dit qu'il le peut. Il manque de cohérence dans ses propos.

Questions orales

En fait, les témoins ont dit au Parlement par l'entremise du comité qu'ils voulaient que le gouvernement ajoute des protections substantielles au projet de loi. Les vagues assurances du ministre, comme celles qu'il a données à la Chambre aujourd'hui, sont tout simplement inacceptables.

Les préoccupations exprimées étant si nombreuses, pourquoi le ministre est-il si empressé de faire adopter le projet de loi? Pourquoi ne pas prendre le temps de s'arrêter et de réfléchir avant d'agir?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face devrait réfléchir avant de parler.

Pour ce qui est de la protection de la liberté religieuse, j'ai dit que nous n'empiéterions pas sur le champ de compétence des provinces. J'ai dit que nous étions ouverts à tout amendement qui serait compatible avec les principes du projet de loi, qui serait valable et compatible avec le champ de compétence fédéral.

Quant à mon empressement à faire adopter le projet de loi, le comité et celui qui l'a précédé ont entendu plus de 500 témoins, reçu 300 mémoires et pris connaissance des décisions des tribunaux de huit provinces et territoires, et de l'arrêt de la Cour suprême du Canada, outre le fait que le projet de loi a été adopté en deuxième lecture.

Même si le projet de loi a été étudié ad nauseam, nous sommes toujours disposés...

Le Président: La députée de Terrebonne—Blainville a la parole.

* * *

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, l'ex-ambassadeur du Canada à l'ONU, Stephen Lewis, est perplexe devant la résistance du gouvernement à se donner un plan concret pour atteindre l'objectif de l'ONU. En dépit des affirmations du premier ministre, le niveau de l'aide internationale du Canada est passé de 0,44 p. 100 en 1993 à 0,30 p. 100 du PIB en 2005.

Plutôt que de se pavaner avec son ami Bono, le premier ministre reconnaîtra-t-il que le niveau de l'aide internationale du Canada, plutôt que d'augmenter, a connu, au contraire, une diminution par rapport à 1993?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à augmenter de 8 p. 100 par année le pourcentage du PIB consacré à l'aide étrangère. Ainsi, entre 2001 et 2015, l'aide totale accordée par le Canada triplera. À titre de comparaison, 8 p. 100 correspond à environ le double du taux de croissance des recettes publiques. Il n'y a pratiquement aucun secteur du gouvernement qui croît aussi rapidement.

Notre engagement est très clair. Nous savons exactement ce que nous faisons et vers quoi nous nous dirigeons. Ce qui me rend perplexe, c'est que la députée est membre d'un parti qui n'appuie même pas le projet de loi C-48, une mesure qui prévoit l'injection d'un demi-milliard de dollars dans mes projets d'aide étrangère.

• (1455)

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, M. Lewis juge l'effort du Canada insuffisant. Il

faut une augmentation de 12 à 15 p. 100 par année d'ici 2015 pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 fixé par l'ONU. Or, le plus récent budget ne prévoit que 8 p. 100 d'augmentation, ce qui veut dire que l'objectif de l'ONU ne sera atteint qu'en 2035.

La ministre admettra-t-elle que, dans la meilleure des hypothèses, même l'argent récemment ajouté fait que la cible de l'ONU ne sera atteinte qu'en 2028?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, par exemple, je pense qu'il est très important que notre budget pour l'aide internationale ait augmenté de 30 p. 100 l'année passée. C'est un exemple.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, un réseau de trafiquants de drogue a été découvert dans les Cantons-de-l'Est. Or, les libéraux veulent décriminaliser le cannabis et ouvrir la porte au crime organisé. De plus, ce gouvernement continue de réduire ses budgets pour la GRC et la sécurité des frontières.

Quand ce gouvernement admettra-t-il que le retrait des agents de la GRC est une menace à notre sûreté et encourage les trafiquants de drogue?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, voici un excellent exemple de la réussite de la réorganisation de la GRC. Au Québec, cette force policière a fait l'objet d'une réorganisation visant à lui permettre de collaborer plus étroitement et plus efficacement avec la Sûreté du Québec pour assurer l'application des lois nationales dans divers domaines. De toute évidence, la lutte contre le trafic des stupéfiants est un de ces domaines.

Cette réorganisation montre également le genre de partenariat qui existe entre la GRC, la Sûreté du Québec et la Drug Enforcement Administration. C'est un exemple éloquent de la façon dont les organismes d'application de la loi devraient collaborer pour assurer la sécurité des citoyens.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, c'est un exemple qui montre de façon éloquent que, avec l'actuel gouvernement, il est facile de faire passer de la marijuana à la frontière mais difficile d'y faire passer des vaches.

Cette saisie de drogues a permis de mettre la main sur des armes, des centaines de milliers de dollars et même un hélicoptère, qui devaient servir à l'exportation de la drogue. De telles activités renforcent les craintes des Canadiens respectueux de la loi.

Le crime organisé continue de prospérer. Au lieu de l'écraser, le gouvernement continue de se croiser les bras.

Quand la ministre reconnaîtra-t-elle l'importance d'une frontière canadienne plus étanche et le rôle que celle-ci doit jouer dans la lutte contre le crime organisé?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement a reconnu l'importance de cette frontière. Néanmoins, nous ne voulons pas qu'elle soit un obstacle à la circulation des biens et des personnes à faible risque, mais nous voulons collaborer avec nos pendants américains. C'est pour cette raison que, depuis la tragédie du 11 septembre, nous avons investi quelque 9,5 milliards de dollars pour travailler en partenariat afin que la frontière ne soit pas un obstacle et afin de pouvoir repérer les individus et les marchandises susceptibles de présenter un risque.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

La troisième session de la réunion intergouvernementale d'experts visant à négocier la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques de l'UNESCO a pris fin à Paris le 3 juin dernier.

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre quels progrès ont été accomplis dans ce dossier important?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a fait des progrès considérables le 3 juin. Nous avons obtenu le soutien de 127 pays. L'Union européenne, de même que la Russie, l'Inde et la Chine sont favorables au texte provisoire.

[Français]

Le texte dit trois choses. La première, c'est qu'il reconnaît la double nature des industries culturelles, c'est-à-dire sociale et économique. La deuxième, c'est qu'il permet aux pays d'avoir des politiques culturelles. La troisième, c'est que la convention soit en égalité avec les autres accords internationaux.

* * *

[Traduction]

LA CHINE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, selon ses propres documents, le gouvernement a donné au moins 33 millions de dollars au gouvernement chinois l'an dernier. Fait attristant, la ministre a réagi avec surprise lorsqu'on lui a montré cette information. Ce qui est plus choquant pour les Canadiens, ce sont les rapports indiquant qu'un réseau d'espions chinois est en place au Canada. Cette information survient plusieurs mois après que le SCRS eut lancé un avertissement à propos de cette activité, mais le gouvernement fédéral n'a rien fait à ce sujet.

Le gouvernement a-t-il discuté de la question avec des responsables chinois?

● (1500)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux tous ceux qui souhaitent faire du tort à notre pays, que ce soit sur notre sol ou à l'étranger. Je tiens à donner à tous les députés l'assurance que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour contrer ceux qui pourraient nous faire du tort ou se livrer à de l'espionnage économique ou industriel.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir quand le gouvernement commencera à défendre les droits de la personne. Seize années se sont écoulées depuis le massacre de la place Tiananmen et la situation des droits de la personne en Chine en est au même point. La Chine a la plus grande armée du monde, la deuxième économie du monde, des armes nucléaires et 700 missiles pointés vers Taïwan.

Quand la ministre va-t-elle cesser de donner de l'argent au gouvernement communiste non démocratique et répressif de la Chine?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre vraiment lentement, afin que la députée et nouvelle porte-parole puisse comprendre. J'ai expliqué cela à son prédécesseur et je l'ai très bien fait, de sorte que la plupart des députés à la Chambre et en comité ont compris. Le gouvernement ne donne pas d'argent directement au gouvernement chinois.

Nous oeuvrons plutôt de concert avec un partenaire précieux comme l'Association du Barreau canadien pour renforcer la gouvernance et les fondements des droits de la personne, justement ce que la députée nous demande de faire. À cet égard, nous édifions précisément la société fondée sur des règles dont nous avons besoin dans le cas d'un partenaire très important, comme l'est la Chine.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministère de la Défense nationale a annoncé qu'il effectuerait un projet-pilote dès juillet 2005 afin de retirer des obus et autres projectiles du lac Saint-Pierre qui a été désigné Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Je rappelle que la présence de ces obus s'avère une menace environnementale et un frein au développement touristique de la réserve.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale, qui s'y est engagé en novembre dernier devant la population de ma région, va respecter son engagement et procéder sans délai à l'extraction des obus?

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale est très engagé dans ce dossier. Des problèmes techniques et des problèmes de sécurité ont entravé les activités des plongeurs chargés de cette mission. Nous avons choisi de ne pas mettre la vie des plongeurs en danger, mais lorsqu'ils pourront plonger et extraire ces obus en toute sécurité, ils le feront.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé récemment des investissements de 800 millions de dollars pour le transport en commun, investissements qui contribueront à la réduction du smog et des engorgements sur les routes des collectivités canadiennes. La Semaine canadienne de l'environnement, célébrée cette semaine, me fournit l'occasion de souligner cette bonne nouvelle.

Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités peut-il parler aux députés de l'importance de ces investissements dans le transport en commun?

Décision de la présidence

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, voici ce que David Suzuki, l'un des plus ardents environnementalistes au Canada, a dit au sujet de nos investissements dans les collectivités canadiennes:

Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a produit un budget comprenant certaines mesures des plus innovatrices et publié son plan fort attendu sur les changements climatiques.

C'est précisément le but de nos investissements dans le transport en commun. Le transfert de la taxe sur l'essence est essentiel pour le maintien d'une infrastructure municipale viable sur le plan de l'environnement. Toutefois, ces investissements sont menacés si le budget n'est pas adopté. Comme les maires des grandes villes du Canada l'ont déclaré dans une résolution qu'ils ont adoptée à l'unanimité, le Parlement doit faire passer la population avant les considérations politiques et faire adopter le budget.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, de la part de mon collègue le leader parlementaire de l'opposition officielle, j'aimerais poser la question du jeudi à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il nous informer des travaux pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivrons le débat sur la motion de l'opposition. Le mardi 14 juin sera un jour désigné et nous traiterons alors du Budget principal des dépenses.

Demain, nous commencerons l'étape du rapport du projet de loi C-43, qui est le premier projet de loi d'exécution du budget. Ce projet de loi sera notre priorité jusqu'à ce que nous en ayons terminé l'étude. Nous accorderons aussi la priorité au projet de loi C-48, le deuxième projet de loi budgétaire, dès que le comité en aura fait rapport.

Les partis parlent de la possibilité de faire franchir rapidement les étapes au projet de loi C-2 sur la protection des enfants, au projet de loi C-53 sur les produits de la criminalité, et peut-être aussi au projet de loi C-56, la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

Nous pouvons aussi nous attendre à débattre des projets de loi suivants la semaine prochaine: le projet de loi C-26 sur les services frontaliers; le projet de loi S-18 sur le recensement; le projet de loi C-25 sur RADARSAT; le projet de loi C-52 modifiant la Loi sur les pêches; le projet de loi C-28 modifiant la Loi sur les aliments et drogues; le projet de loi C-37 sur la liste de numéros de téléphone exclus; le projet de loi C-44 sur les transports et le projet de loi C-47 sur Air Canada.

* * *

• (1505)

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 31 mai 2005 par le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington au sujet de commentaires faits par le député d'Ottawa-Centre au cours de la période des questions ce jour-là à l'égard des délibérations lors d'une séance à

huis clos du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je voudrais remercier le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington d'avoir soulevé cette question. Je voudrais également remercier le député d'Ottawa-Centre, le leader de l'opposition officielle à la Chambre et madame le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre de leurs contributions.

Lorsqu'il a soulevé sa question de privilège, le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington a soutenu que dans le préambule à une question posée au président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le député d'Ottawa-Centre avait fait mention d'événements qui s'étaient déroulés au cours d'une séance à huis clos de ce Comité plus tôt ce jour-là.

Le député a fait valoir que parce que la séance s'était tenue à huis clos, il lui était impossible de commenter les faits présentés par le député d'Ottawa-Centre, qu'il a qualifiés de sélectifs. Il a poursuivi en disant que le fait de divulguer la teneur des travaux du Comité violait le privilège de l'ensemble des membres du Comité, et tout particulièrement des membres du Parti conservateur.

[Français]

En réponse à ces allégations, l'honorable député d'Ottawa-Centre a affirmé que ce qu'il avait dit à ce sujet était exact et tout à fait conforme au Règlement de la Chambre.

[Traduction]

Lors de son intervention, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a appuyé les arguments avancés par le député qui a soulevé la question.

Madame le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a participé au débat en soulignant que le député d'Ottawa-Centre n'avait parlé que de la procédure et du fonctionnement du comité et qu'il n'avait pas nommé de députés ni divulgué de renseignements sur la teneur du débat ou le fond de la motion étudiée par le Comité.

À la suite de ces interventions, j'ai dit à la Chambre que je considérais la question comme recevable puisqu'elle portait sur les réunions ultérieures du Comité. J'ai néanmoins choisi de passer en revue le préambule de la question du député avant de faire part de ma décision à la Chambre.

Comme le savent les députés, les questions visant à obtenir de l'information sur l'horaire ou le programme de travail des comités peuvent être posées aux présidents des comités au cours de la période des questions. Ce principe est clairement énoncé à la page 429 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. J'ai examiné les *Débats* du jour qui nous intéresse et il ressort clairement que le député d'Ottawa-Centre a posé une question se rapportant à l'horaire de la prochaine réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

[Français]

Étant donné que d'autres questions de privilège similaires ont récemment été soulevées, je crois qu'il serait à l'avantage de tous les honorables députés que je passe en revue la procédure qui a trait au caractère confidentiel des séances de comité tenues à huis clos.

[Traduction]

Comme on peut le lire à la page 838 du Marleau-Montpetit, la présidence a jugé, par le passé, que la divulgation de quelque partie que ce soit des délibérations d'une séance à huis clos d'un comité constituait une question de privilège fondée de prime abord. Cette affirmation se fonde sur une décision du Président Fraser rendue le 14 mai 1987, que l'on retrouve aux pages 6108 à 6111 des *Débats*.

Les crédits

L'affaire en question avait trait à la divulgation par un député des résultats d'un vote par appel nominal tenu lors d'une séance à huis clos du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. La question a été jugée fondée à première vue et renvoyée au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

Au paragraphe 8 du septième rapport sur la question de privilège soulevée le 18 décembre 1987, le comité a déclaré ce qui suit au sujet des séances à huis clos:

Une séance à huis clos est confidentielle dans la mesure où le public en est exclu. Votre comité est tout à fait convaincu de la valeur et de l'importance des séances à huis clos pour les comités de la Chambre. Les séances des comités sont souvent publiques, mais de toute évidence, un comité doit conserver la possibilité de siéger à huis clos, ce qui comporte l'exclusion du public et des médias. Les séances à huis clos sont souvent indispensables pour rédiger un rapport ou pour recueillir des témoignages sur un sujet particulièrement délicat. L'usage du huis clos confère une certaine indépendance au comité et favorise la collégialité, élément indispensable au succès de ses travaux. Le succès des séances à huis clos dépend de leur confidentialité, qui doit être respectée par toutes les personnes en cause. À défaut d'un tel respect, le travail de tous les comités pourrait avoir à en souffrir sérieusement, au détriment de la Chambre et de tous les députés.

Il continue, au paragraphe 10, de la façon suivante:

Lorsqu'un comité choisit de siéger à huis clos, tout est confidentiel. Tout abandon de la plus vigoureuse confidentialité devrait avoir lieu après une décision explicite à cet égard par le comité. Cette décision aurait à décrire quelle matière peut être publiée, sous quelle forme et par qui... Les comités devraient également se pencher sur la question de quelles matières devraient ou ne devraient pas faire l'objet du huis clos.

Si le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le souhaite, il peut évaluer si l'intervention faite au cours de la période des questions du 31 mai 2005 constitue un bris de confidentialité et, le cas échéant, en faire rapport à la Chambre. Comme je l'ai clairement précisé dans certaines de mes décisions antérieures, il y a toujours eu une grande réticence de la part du Président d'intervenir dans les affaires qui sont censées relever du comité lui-même.

• (1510)

[Français]

Je remercie les honorables députés de leurs interventions sur cette importante question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LA STRATÉGIE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, alors que j'approchais de ma lancée dans mon discours, avant la période des questions, je disais que nous semblons avoir deux façons opposées d'envisager le revenu des personnes qui ne sont plus en mesure d'en gagner, soit parce qu'elles sont à la retraite, soit à cause d'une mise à pied, soit à cause d'une maladie, ou pour d'autres raisons.

D'une part nous souhaitons dans une certaine mesure que ces gens financent leur propre revenu pour le moment de leur retraite ou le moment où ils pourraient avoir besoin d'un supplément de revenu. D'autre part, nous avons créé divers programmes publics.

Le problème que je vois à ce sujet, c'est que ces façons de voir vont à contresens l'une de l'autre. Les gens qui ont épargné en cas

d'une perte d'emploi imprévue sont désavantagés. Si leurs épargnes et leurs investissements leur procurent trop de revenus, ils ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. J'ai bien dit assurance-chômage, tout en sachant qu'on est maintenant censé dire assurance-emploi. En réalité, ce n'est pas l'emploi qu'on assure. Il s'agit d'un programme conçu pour aider les gens lorsqu'ils sont en chômage. Même si on a changé l'appellation il y a un certain nombre d'années, il n'en reste pas moins que c'est de l'assurance-chômage.

En ce qui concerne la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous devons modifier fondamentalement toute l'approche du gouvernement. Nous devons concilier les deux avenues que les gens peuvent emprunter pour assurer leur subsistance avec l'aide d'un programme gouvernemental quand ils ne touchent plus de salaire.

Personnellement, j'aimerais que, dans le système de perception des cotisations d'assurance-emploi, le prestataire puisse prendre un travail à temps partiel ou peu rémunérateur sans qu'il y ait d'élément désincitatif. Je connais un certain nombre de personnes qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts avec les prestations qu'elles touchent. Si elles acceptaient un emploi à temps partiel peu rémunérateur, leurs gains additionnels leur permettraient de combler presque complètement la différence. Autrement dit, si les gens gagnent 100 \$ en salaire, ils perdent la même somme en prestations. C'est un élément totalement désincitatif et démotivant.

Il est regrettable qu'on décourage des gens de s'aider eux-mêmes par des détails administratifs du programme auquel ils participent.

La motion présentée aujourd'hui par le Bloc québécois vise précisément à que les gens en fin de carrière, qui perdent leur emploi à la fermeture d'une usine ou pour une autre raison, puissent obtenir une prolongation des prestations. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous devons absolument reconnaître ce problème et y apporter une solution, car il touche beaucoup de gens. Nombreux sont ceux qui se retrouvent dans cette situation.

À cet âge, il est très difficile de se recycler dans une autre entreprise ou usine. Même si des emplois s'offrent, il n'est pas facile de convaincre ces personnes, à cette étape de leur vie, de s'inscrire à un programme de formation et d'intégration dans un nouveau secteur. Beaucoup d'entre elles se retrouvent dans de réelles difficultés.

Plus nous adaptons nos politiques publiques en matière de programmes de retraite et d'assurance-emploi, et plus nous adaptons nos politiques en fonction de ces questions et apportons des solutions valables à ceux qui éprouvent des difficultés, plus nous rendons service à nos électeurs.

Même si la motion ne vise qu'une partie du problème et même si j'aimerais que nous fassions beaucoup plus, j'estime, d'après l'analyse que j'en fais actuellement, qu'elle va dans la bonne direction. Après étude sommaire, je suis enclin à appuyer la motion.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'intervenir à ce sujet au nom d'un grand nombre de Canadiens que cela concerne.

• (1515)

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est imparti avec la députée de Drummond.

Les crédits

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui sur ce dossier fort important. Pour le bénéfice de nos électeurs qui nous écoutent probablement aujourd'hui, j'aimerais relire la motion du Bloc québécois:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

Depuis la disparition du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, le PATA, en 1997, il n'existe plus de programme de soutien du revenu visant spécifiquement les travailleuses et travailleurs âgés victimes de licenciements collectifs ou de fermetures d'entreprises.

Il faut savoir que les chiffres sont fort éloquentes à ce sujet. Les travailleurs âgés de plus de 55 ans ne représentaient seulement que 3,5 p. 100 des interventions du volet régulier de développement des compétences, soit des programmes de formation.

On sait à quel point le programme PATA a réussi à sauver des familles. Si on veut créer une image de ce qui peut se produire à une personne de 55 ans et plus qui perd son emploi, on n'a qu'à regarder dans les entreprises et dans chaque comté du Québec. Dernièrement, nous avons subi, à cause du changement des marchés, de la mondialisation, des fermetures d'usines et d'entreprises qui n'ouvriront plus jamais leurs portes et qui étaient bien souvent spécialisées dans des domaines qui, maintenant, sont produits dans d'autres pays, soit en Chine ou ailleurs.

Les gens qui se sont spécialisés dans ces domaines n'avaient pas nécessairement de hautes études. Ce sont des gens qui ont appris des métiers et qui se sont perfectionnés dans certains domaines. Pour employer une expression québécoise, on dit qu'ils ont appris sur le tas. Ils ont travaillé pendant 30 ou 35 ans pour la même entreprise et à 55 ans, ils se retrouvent mis à pied avec plus rien devant eux. Ils n'ont pas leur cinquième année de secondaire et aujourd'hui, au Québec, on sait très bien que si on n'a pas une cinquième année de secondaire, c'est bien dommage, mais on ne peut réussir à se placer nulle part.

Ces gens qui avaient quand même de bons salaires avaient réussi à accumuler certains biens matériels, bien mérités, comme une maison, une voiture, et le reste. Ils se sont retrouvés au chômage et ont perdu pratiquement tout. En effet, après avoir écoulé leurs prestations d'assurance-emploi, ils ne pouvaient pas recevoir des prestations d'aide sociale juste comme cela.

En outre, ce ne sont pas des gens qui peuvent se recycler facilement, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas nécessairement retourner à l'école. Bien souvent, ils n'avaient même pas fait leurs études secondaires. Imaginez vous retrouver à 55 ans sur un banc d'école pour recommencer votre première année de secondaire. Ce n'est presque pas imaginable!

Le programme PATA qui existait auparavant permettait à ces gens de se rendre jusqu'à la retraite et ainsi, ne pas perdre tous leurs biens, leurs espoirs ni leur fierté. On a passé notre vie à accumuler, à ramasser des choses, à tenter de mieux vivre et soudainement, il nous arrive un malheur comme celui-là et on perd tout. C'est difficile à vivre. Souvent, ce sont des gens qui vivent en région. C'est d'autant plus difficile lorsqu'on est en région de se retrouver un emploi, ce n'est pas toujours évident. Donc, ce programme permettait aux gens de faire la transition.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a déposé en cette Chambre

un rapport unanime qui contenait 28 recommandations. Parmi ces recommandations, on demandait un PATA amélioré. On n'a retenu aucune des 28 recommandations; on l'a complètement ignoré. Aujourd'hui, il y a 47 milliards de dollars de surplus dans la caisse d'assurance-emploi.

● (1520)

Ce programme, nous l'avons chiffré. Ce ne sont pas des coûts mirobolants; ce programme pourrait coûter environ 500 millions de dollars. Qu'est-ce que c'est, 500 millions de dollars, sur un surplus de 47 milliards de dollars? Ainsi, on permettrait à des gens qui ont perdu leur emploi malgré eux, et qui sont dans une situation difficile, de faire la transition jusqu'à la retraite. Nous ne demandons ni la lune ni la charité. Nous demandons que l'argent versé à l'assurance-emploi soit réinvesti ou retourné aux travailleurs, comme nous l'avons toujours soutenu. Présentement, ce n'est pas le cas.

Nous essayons pourtant de faire un bout de chemin. Je trouve cette motion fort intéressante. J'espère que mes collègues d'en face auront un bon mot à l'endroit de nos travailleurs âgés.

On a certainement entendu parler de cette entreprise dans mon comté qui fabriquait les patins à glace de tous les joueurs de hockey du Canadien —, il est vrai qu'il leur faut des patins spécialisés. Cette entreprise a donc fermé ses portes, mais auparavant, elle était capable de fabriquer une paire de patins spécialisés en 24 heures. Un joueur de hockey pouvait passer une commande et recevoir ses patins en 24 heures. Cette entreprise comptait plus de 2 000 employés, il y a à peine sept ans. Au cours des années, en raison de la mondialisation, on a perdu ces emplois au profit de la Chine.

Plusieurs personnes qui travaillaient dans cette entreprise y avaient appris leur travail. Elles étaient rendues à gagner des salaires quand même intéressants et enviables. Les mises à pied se sont effectuées à coups de 500. Ce sont donc des licenciements assez importants.

C'est moins problématique pour les plus jeunes, puisqu'ils peuvent bénéficier de programmes ou de formations pour se trouver un nouvel emploi, même si c'est difficile. Cependant, il est beaucoup plus difficile pour les gens d'un certain âge de se replacer les pieds.

Avec un PATA amélioré, il serait intéressant de constater que ces gens pourraient continuer à bien vivre. Ils ont participé à la croissance économique du Québec, ils ont payé des taxes et des impôts pendant des années. Si l'on ne pouvait pas les aider à passer au travers de cette période transitoire, compte tenu du surplus que l'on a, ce serait honteux. Je pense toutefois qu'il y a ici une volonté de changer les choses. Je souhaite sincèrement que cela se fasse.

L'entreprise dont je parlais a fermé ses portes. On a quand même réussi à aider les plus jeunes, mais plusieurs personnes plus âgées ont souffert énormément, allant jusqu'à perdre leur maison. Ce n'est pas souhaitable. Après avoir travaillé toute sa vie, ce n'est pas souhaitable que l'on perde tout et que l'on devienne bénéficiaire de l'aide sociale, simplement parce que l'on a perdu son emploi et que l'on est incapable de s'en trouver un autre. J'espère qu'une telle mesure sera instaurée à nouveau par le gouvernement pour permettre aux gens de passer au travers de cette situation difficile.

J'ai un autre exemple. Il y avait dans mon comté deux entreprises spécialisées en maillots de bain. Celles-ci étaient composées essentiellement de femmes, c'est-à-dire de couturières spécialisées. Encore là, on a transféré la fabrication à l'extérieur et l'on a perdu ces emplois. Souvent, ce sont des femmes seules, qui ont élevé leurs enfants seules et qui se retrouvent en difficulté. Il faut donc trouver des solutions pour les aider. J'espère que l'on sera bien réceptif et que l'on adoptera cette motion visant à créer ce programme.

Les crédits

Il ne faut pas oublier non plus toutes les autres mesures. Celle-ci en est une importante parce que, en ce moment, toutes les régions du Québec sont touchées par les fermetures massives d'industries qui faisaient vivre des régions complètes. On n'a qu'à penser à ce qui se passe à Huntingdon. Ce n'est pas souhaitable. Il faut leur donner une chance de s'en sortir.

• (1525)

Je souhaite sincèrement que nous ayons un PATA amélioré. Je souhaite que tous les députés ici en cette Chambre soient d'accord et qu'on vote en faveur de cette motion. Ce serait un bon geste, mais un geste qui leur revient, parce qu'ils paient des taxes et des impôts depuis tant d'années, un geste pour les personnes âgées qui vivent ces difficultés.

[Traduction]

L'hon. Raymond Simard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre tous les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que le projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit réputé avoir été adopté à l'étape du rapport, lu pour la deuxième fois, lu pour la troisième fois et adopté avec dissidence; et que le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (produits de la criminalité) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et modifiant une autre loi en conséquence, soit réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, avoir fait l'objet d'un rapport à la Chambre sans propositions d'amendement, avoir été adopté à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): J'écoutais très attentivement le discours de la députée du Bloc québécois et je partage plusieurs de ses opinions. Je veux préciser une chose dont elle n'est peut-être pas au courant.

Il est vrai que le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, dont je suis membre, a déposé un rapport unanime. Cependant, quand elle a dit qu'il n'y avait aucune mesure mise sur pied par ce gouvernement, j'aimerais lui rappeler qu'il y a des députés libéraux qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport. Il a été adopté par le gouvernement et nous avons apporté cinq amendements à l'assurance-emploi. On l'oublie constamment de l'autre côté de la Chambre.

Selon les députés du Bloc québécois, nous ne faisons jamais assez de changements. Ils ne nous donnent jamais le crédit. Nous critiquons, mais nous prenons aussi des actions, c'est le rôle d'un gouvernement. Des changements ont été faits relativement aux 14 semaines d'assurance-emploi, pour ceux qui y sont éligibles. Nous avons aussi fait des changements en ce qui concerne les frontières, justement pour donner davantage aux travailleurs saisonniers.

Nous respectons les compétences du Québec et des provinces qui sont responsables de la main-d'oeuvre et de la formation. Nous avons donné au-delà de 600 millions de dollars pour assurer que les travailleurs aient les fonds nécessaires à la formation. Lorsque le

gouvernement séparatiste et péquiste était au pouvoir, pourquoi n'a-t-il pris aucune mesure pour les travailleuses et les travailleurs âgés?

• (1530)

Mme Monique Guay: Quand on critique dans cette Chambre, le mot « séparatiste » revient souvent sur le tapis. Ma collègue devra s'habituer aux critiques, parce que c'est vrai qu'ils ont un surplus de 47 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi.

Les mesures mises en place dans le budget sont des peccadilles, c'est du saupoudrage pour faire taire les gens. Cela ne fonctionne pas. Cela ne suffit pas. Ils ne peuvent même pas se pencher sur les 28 recommandations et essayer de trouver des solutions. Ils font du cas par cas et ils le font parce qu'on les talonne tellement qu'ils n'ont plus le choix d'agir. Ils attendent d'être arrivés au pied du mur et c'est alors qu'ils réagissent.

Ne me dites pas que c'est une façon d'administrer. Nous n'avons aucune leçon à recevoir d'eux. Nous les talonnerons constamment, parce que les 47 milliards de dollars qu'ils ont volé aux chômeurs, ils doivent les leur retourner. Ce programme est important, il est nécessaire. Il est urgent de le remettre en place, et c'est leur responsabilité d'y mettre les fonds nécessaires.

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire et une question pour mon collègue.

Ma circonscription dépend principalement des ressources halieutiques, minières et forestières. Or, un certain nombre d'économies sont en transition. En modifiant les façons de travailler, on réduit souvent le nombre de personnes requises pour accomplir le travail.

Beaucoup de personnes me demandent pourquoi on attend que quelqu'un soit renvoyé ou mis à pied à la suite de mesures extraordinaires avant d'amorcer une transition juste et avant que des fonds fédéraux, auxquels ces personnes ont contribué des années durant au cours de leur vie active, soient offerts.

Ces personnes sont perplexes. Elles se demandent pourquoi, alors qu'on dispose de suffisamment de fonds, qu'on sait que des transitions sont imminentes et que les industries — minière, forestière ou des pêches — sont en pleine transformation, le gouvernement n'a pas établi de processus permettant aux travailleurs de ces industries de présenter une demande de financement pour quitter leur industrie et intégrer une industrie en pleine ascension au lieu d'une industrie en déclin.

[Français]

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, j'ai parlé plus tôt de la mondialisation. Mes collègues de tous les partis ont fait la même chose.

Avec la mondialisation et les marchés sectoriels, il y a toujours des changements et des difficultés. Il faut pouvoir trouver des solutions. Comme on le sait, au Québec, nous avons tenté de trouver des solutions lorsque l'industrie a changé. En effet, on avait pressenti que l'industrie du textile allait de fermer ses portes et l'on a donc tenté de trouver des programmes de transition pour l'emploi, afin de donner de la formation aux gens. Cependant, ce n'est pas suffisant. On a besoin d'une aide plus significative.

Les crédits

Il y a beaucoup de place pour apporter des changements, en ce qui concerne Ressources humaines Canada et l'assurance-emploi. Je compatis énormément avec mon collègue. Je souhaiterais que le gouvernement ait l'intention réelle de faire des changements en profondeur à tous les paliers du régime de l'assurance-emploi — non pas comme il le fait depuis 1993 —, afin de venir vraiment en aide aux travailleurs et travailleuses. Ceux-ci paient des taxes et des impôts, de même que des cotisations à l'assurance-emploi et n'ont pas les services dont ils ont besoin. Je compatis et j'ai émis mon voeu. J'espère donc que je serai entendue.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

(Projet de loi C-2. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles)

6 juin 2005 — Le ministre de la Justice — Étude à l'étape du rapport et deuxième lecture du projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, dont le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile a fait rapport avec des amendements.

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu sur cette question et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit réputé adopté à l'étape du rapport et lu une deuxième fois et réputé lu une troisième fois et adopté avec dissidence.

● (1535)

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est agréé, lu pour la deuxième fois, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LA STRATÉGIE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole concernant la motion du Bloc dans le cadre d'une journée d'opposition. Cette motion demande au gouvernement une stratégie spéciale qui pourrait contenir des mesures de soutien au revenu pour les travailleurs âgés qui perdent leur emploi lors de tragédies, comme des fermetures d'usine.

Ce n'est pas la première fois que je prends la parole en cette Chambre pour réclamer le rétablissement d'un programme d'aide adoptée aux travailleurs et travailleuses âgés qui perdent leur emploi.

Ce programme a existé entre 1988 et 1997 et donnait des résultats probants. Avec mes collègues du Bloc québécois, j'estime qu'il pourrait être à nouveau efficace pour peu que la ministre des

Ressources humaines et du Développement des compétences donne le feu vert à cette formule de financement, une formule qui a fait ses preuves par le passé.

Nous demandons à la ministre de prendre en considération la situation des hommes et des femmes qui, à quelques années de la retraite — souvent moins de cinq ans —, perdent leur emploi, touchent quelques semaines de prestations d'assurance-emploi et finissent sur l'aide sociale.

Le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, que l'on nomme le PATA, établi en 1988, permettait le paiement de prestations aux travailleurs et travailleuses admissibles de 55 à 64 ans qui avaient perdu leur emploi par suite de licenciements majeurs permanents. Ce programme permettait aux travailleurs et travailleuses de bénéficier d'une période de prestations plus longue afin de faire le pont jusqu'aux prestations de la Régie des rentes.

Par le passé, diverses mises à pied majeures — Celanese, Denim Swift, Tripap, Fruit of the Loom, Norton, Fonderie Gaspé de Murdochville, etc. — ont démontré qu'un programme permanent de soutien de type PATA est essentiel pour les travailleurs et travailleuses âgés qui ne peuvent pas se reclasser.

Depuis l'abolition du programme en 1997, aucun programme permanent n'a été mis sur pied pour le remplacer et ainsi venir en aide aux travailleuses et travailleurs qui ont pourtant payé des cotisations d'assurance-emploi toute leur vie et qui n'ont plus, bien souvent, ni la mobilité géographique, ni la capacité d'adaptation pour se retrouver un emploi rapidement.

Dans la circonscription que je représente, on comptait de nombreuses entreprises spécialisées dans le textile. Je dis comptais parce qu'elles ont presque toutes disparues du décor. Ce qui était un fleuron de l'industrie et de l'économie s'est flétri et fané pour mieux disparaître.

Quand un secteur industriel est concentré au Québec, le gouvernement fédéral se traîne les pieds et les libéraux fédéraux du Québec restent silencieux. L'industrie du textile et du vêtement en est un bon exemple. En effet, environ la moitié de cette industrie se trouve au Québec où elle représente près de 100 000 emplois directs. Depuis 12 ans, cela représente une perte de presque 12 000 emplois, juste dans la circonscription de Drummond, particulièrement dans la ville de Drummondville. Cela n'est pas terminé et on n'a pris aucune mesure pour contrer cet effet de fermetures d'usines.

Les industries du textile et du vêtement traversent, on le sait, une crise. Elles doivent s'adapter à un environnement commercial qui a changé dramatiquement ces derniers temps. Le 31 décembre 2004, l'Accord sur les textiles et les vêtements, en vigueur depuis 1995, est arrivé à son terme. La fin de cet accord signifie donc que les frontières du Canada et du Québec seront plus ouvertes aux importations, notamment à celles de la Chine qui sont en forte croissance. Est-il utile de rappeler que c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de cette ouverture des frontières?

Au fil de l'histoire, la Canadian Celanese a déjà été l'un des plus importants employeurs de Drummondville. Quand elle a fermé définitivement ses portes en mars 2000, ce sont 5 000 personnes qui ont été touchées au total, la fermeture s'étant échelonnée sur une période de 10 ans.

Sept mois plus tard, Cavalier Textile mettait fin à sa production: 97 personnes perdaient leur emploi.

En décembre 2003, la direction de Denim Swift annonçait la fin de ses activités de production de denim pour avril 2004: 600 personnes mises à pied.

Les crédits

• (1540)

Dans le cas de Denim Swift, le salaire moyen, au moment de la cessation des activités, était de 15,30 \$ l'heure. Les employés y ont passé la plus grande partie de leur vie active, se spécialisant pour subvenir aux besoins de l'entreprise. On a beau mettre sur pied des comités de reclassement, il n'en demeure pas moins que ces travailleuses et travailleurs âgés sont souvent incapables de retrouver un emploi avec un salaire comparable. Il en résulte une perte de qualité de vie, une perte du pouvoir financier, une perte du pouvoir d'achats et une dégradation de leur situation personnelle. Voilà quelques exemples où un programme d'aide adapté à la situation des travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus aurait été efficace.

Il est reconnu que l'âge constitue une problématique particulière à la suite de la perte d'un emploi parce que les employeurs sont plus que réticents à engager des travailleuses et des travailleurs âgés. Quand ceux-ci tombent en chômage, c'est pour une durée beaucoup plus longue que la moyenne. À cet égard, la Commission de l'assurance-emploi, dans son rapport de contrôle et d'évaluation de 2004 déposé en mars 2005, indique ceci: « Même si les travailleurs âgés ont profité d'une croissance de l'emploi considérable en 2003-2004, il est bien reconnu que lorsqu'ils perdent leur emploi, ils éprouvent beaucoup de difficulté à réintégrer le marché du travail. Les travailleurs âgés sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue date puisqu'ils composent 21,3 p. 100 de ce groupe et seulement 12,5 p. 100 de la population active. »

D'après les quatre grandes centrales syndicales, « des études ont aussi démontré que plus les travailleuses et les travailleurs avancent en âge, moins l'accès à l'information leur est facile. La perte de l'emploi est donc beaucoup plus dure à vivre pour une travailleuse ou un travailleur âgé que pour quelqu'un de plus jeune parce que les compétences acquises par une travailleuse ou un travailleur âgé, qui n'a pas eu accès à de la formation, apparaissent de plus en plus déphasées par rapport aux compétences requises sur le marché du travail actuel. »

Malgré ce constat, le gouvernement libéral continue de faire la sourde oreille à nos demandes, et ce, même si l'actuel ministre des Affaires étrangères et député de Papineau m'avait dit que l'abolition était temporaire et que son gouvernement allait revenir avec un nouveau programme modifié, un PATA modifié. C'était une promesse, en 1997, lors de la campagne électorale.

Faut-il rappeler que le Parti libéral a déjà pris cet engagement et c'était, à ce moment-là, le premier ministre actuel, lors de la dernière campagne électorale, alors qu'il avait promis de rétablir le programme PATA, un engagement qu'il tarde à respecter.

Tout ce que le gouvernement a trouvé à faire c'est d'instaurer des projets pilotes, à son gré, projets pilotes dont le nombre est loin de satisfaire les besoins. On ne le dira jamais assez: c'est inadmissible que le gouvernement fédéral n'agisse pas en faveur des travailleuses et travailleurs âgés, alors que leur situation est particulièrement précaire. C'est encore plus indécent quand on sait que la caisse d'assurance-emploi a perçu en cotisations un surplus qui dépasse les 47 milliards de dollars.

Cela me fait sourire quand, de l'autre côté, on dit que la caisse est virtuelle. Pourtant, pour ce qui est des gens qui cotisent à l'assurance-emploi, l'argent qu'ils y mettent sort de leur chèque de paie. Ce n'est pas virtuel.

Il y a unanimité des intervenants au Québec en faveur d'un nouveau PATA: les travailleuses et travailleurs, les syndicats et les élus de l'Assemblée nationale. Souvenons-nous qu'ici même à la Chambre des communes, la majorité des députés ont adopté, en

décembre dernier, une motion du Bloc québécois qui réclamait notamment un PATA pour les travailleuses et travailleurs âgés touchés par la crise du textile. Ces groupes sont même venus ici pour réclamer un programme d'aide.

Qu'attend ce gouvernement pour prendre acte de cette volonté et mettre sur pied un véritable programme comme celui qu'il a aboli en 1997?

Il est essentiel d'établir un pont entre les prestations d'assurance-emploi et celles de la Régie des rentes à l'intention des travailleuses et des travailleurs âgés qui éprouvent de la difficulté à se reclasser. Pour aider ces personnes, un programme de formation et d'aide au reclassement ne convient pas. Lorsque quelqu'un est rendu à 58 ans et qu'il travaillé pendant 40 ans dans une usine, il n'a pas acquis une formation académique.

• (1545)

On veut qu'ils retournent sur les bancs d'école pour apprendre un autre métier. Il faut être logique: à 58 ans, c'est impossible. De plus, les employeurs hésitent à embaucher ces personnes. Le seul moyen qu'il leur reste pour vivre, c'est l'assistance sociale. C'est indécent.

En terminant, la ministre a laissé entendre ce matin qu'elle voterait en faveur de la motion du Bloc québécois. Je voudrais toutefois m'assurer que ce qu'elle a en tête, ou le programme qu'elle pourrait mettre sur pied pour aider ces travailleurs, sera une source de revenu pour ces gens. Ce ne doit pas être un projet-pilote, ni un programme de formation, ni un programme de reclassement. Ce doit être une source de revenu qui puisse compenser, entre le moment où les gens perdent leur emploi et celui où ils commencent à recevoir des versements de la Régie des rentes du Québec.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je veux rappeler à l'honorable députée du Bloc que j'ai également voté en faveur de la motion concernant le Programme PATA. Je travaille depuis longtemps à ce programme dont je souhaite l'existence. C'est justement la raison pour laquelle nous appuyons cette motion aujourd'hui.

Au sujet des 28 recommandations qui ont été déposées au mois de décembre, j'aimerais lui rappeler, comme je l'ai fait pour sa collègue qui s'est exprimée avant elle, qu'elle oublie de dire que les libéraux ont déposé un rapport qui contenait huit recommandations et ces recommandations étaient identiques à celles contenues dans le rapport du comité. Le gouvernement a donc adopté ces huit recommandations qui touchent notamment le financement de la caisse d'assurance-emploi, la fixation du taux de prestations ainsi que l'autonomie.

Je veux lui poser la question suivante. Convient-elle qu'il faut voter en faveur du budget du gouvernement, puisqu'il contient des mesures pour que le principe d'autonomie de la caisse d'assurance-emploi soit adopté par cette Chambre?

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, la motion dont on discute ici concerne les travailleurs âgés. Je vais la relire pour que ma collègue comprenne bien:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

Les crédits

Dans les recommandations qui avaient été proposées au comité où siège la députée, il y avait une mesure pour soutenir les travailleurs et les travailleuses âgés qui sont aux prises avec des fermetures d'usines permanentes. Dans la proposition du gouvernement, il n'y a aucune mesure significative qui permette d'assurer un soutien au revenu pour aider ces travailleurs âgés à maintenir une vie décente entre le moment où ils perdent leur emploi permanent — après avoir reçu des prestations d'assurance-emploi — et le moment où ils peuvent recevoir des prestations de la Régie des rentes qui leur permettent de continuer de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

C'est ce que le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, l'ancien PATA, faisait. De fait, il assurait un revenu mensuel à tous ces gens qui avaient perdu leur emploi. Il leur permettait ainsi de ne pas être obligés d'aller quémander de l'aide sociale après qu'ils eurent reçu leurs prestations d'assurance-emploi.

Je ne sais pas, monsieur le Président, comment vous vous sentiriez si vous étiez victime d'une telle tragédie, comme celle de perdre un emploi après 40 ans, et que vous fussiez obligé d'aller quémander de l'aide sociale après avoir payé une assurance, qu'on appelle assurance-emploi, pendant de nombreuses années. Ce n'est plus une assurance-emploi, c'est devenu une manne pour ce gouvernement qui en subtilise, année après année, des milliards de dollars. Avec cet argent, on pourrait créer des programmes véritables pour assurer aux gens qui perdent leur emploi un revenu qui leur permettrait soit de retourner sur le marché de l'emploi, soit de faire de la recherche d'emplois. Dans le cas de nos travailleurs âgés, ces programmes leur permettraient d'avoir une qualité de vie et un revenu décent, après avoir tant travaillé. Quand on travaille, on paie des taxes et des impôts, et l'on contribue ainsi à toute la société.

J'aimerais que la députée prenne cela en compte et qu'elle relise la motion devant elle.

Je sais que la ministre est en faveur de l'adoption de cette motion. En sa qualité de secrétaire parlementaire, elle pourrait sensibiliser davantage la ministre. Ce que l'on veut, ce sont vraiment des mesures de soutien au revenu qui pourraient s'apparenter à la Régie des rentes, car au moment où les travailleurs et travailleuses perdent leur emploi, ils sont dans une situation précaire. Il faut donc leur permettre de se rendre jusqu'à l'obtention de leurs prestations de la Régie des rentes. Cela leur assurerait une vie et une qualité de vie décentes, après qu'ils eurent contribué à toute la société.

• (1550)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Laval—Les Îles.

Justement, j'ai bien lu la motion, contrairement à ce que la députée a dit. Je connais très bien ce dossier. Elle a oublié de dire que j'ai quand même appuyé la motion en ce qui concerne le PATA. À plusieurs reprises depuis que je suis élue, j'ai partagé cette idée. Ce n'est pas seulement le Bloc qui défend les intérêts des travailleurs et travailleuses. Il y a des députés de ce côté de la Chambre qui le font aussi. Cependant, on n'a pas cette générosité de l'autre côté.

[Traduction]

Je suis ravie d'intervenir en faveur de cette motion, car, comme le ministre l'a dit, elle montre bien comment notre gouvernement a pris et continue de prendre les mesures qui s'imposent compte tenu d'une main-d'oeuvre vieillissante et du bouleversement économique qui touche non seulement le Canada, mais aussi le monde entier.

Comme je l'ai dit plus tôt, les questions soulevées préoccupent vivement mes collègues de toute la Chambre, particulièrement ceux du Québec, où la population vieillit plus rapidement que dans l'ensemble du Canada et où il y a eu des licenciements qui ne sont pas passés inaperçus au sein de l'industrie du vêtement et du textile au cours des derniers mois.

[Français]

Laissez-moi répéter qu'à titre de députée d'Ahuntsic, une circonscription où siège un nombre important de manufacturiers de vêtements et de textile, j'ai eu l'occasion très souvent de rencontrer et de m'entretenir avec les entrepreneurs de mon comté. Je peux nommer le président du Regroupement des marchands de la rue Chabanel, M. Perugini, ainsi que M. Leclerc de la Société de développement et de promotion de l'Inopôle. Je n'ai donc pas de leçons à recevoir en ce qui concerne cette industrie que j'ai défendue depuis 1993 et pour laquelle j'ai été critiquée par l'opposition.

Je veux m'informer des difficultés et des obstacles auxquels ces industries font face. De plus, je travaille concrètement et fort depuis longtemps, tout comme mes collègues de ce côté de la Chambre, pour aider ces industries et leurs travailleurs — en majorité des personnes âgées — et pour m'assurer que les initiatives de notre gouvernement répondent à leurs problèmes.

[Traduction]

Puisqu'il est question des industries du vêtement et du textile, et plus précisément de leurs travailleurs qui, dans une large mesure, sont des travailleurs âgés, permettez-moi de rappeler aux députés que le 2 mai dernier j'ai annoncé à Montréal, au nom de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, un investissement de 5,9 millions de dollars dans le cadre du programme des conseils sectoriels pour quatre projets du Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile, projets qui contribueront à promouvoir le perfectionnement professionnel dans le secteur du textile et qui visent à stimuler la croissance économique et la concurrence du pays dans ce secteur.

J'ai aussi annoncé le mois dernier au nom de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences un investissement de trois millions de dollars pour trois projets qui devraient stimuler la croissance économique et la concurrence de notre pays dans le secteur du vêtement.

[Français]

Il nous faut donc examiner les éléments de cette motion attentivement.

Pour commencer, je partage le but de cette motion. Je l'ai déjà dit et je le répète. Je le partage personnellement, compte tenu qu'il y a des travailleurs et des travailleuses âgés dans le comté d'Ahuntsic. Je le partage aussi avec mes collègues de cette Chambre et avec le gouvernement. Nous sommes très préoccupés. Ce n'est pas seulement le Bloc qui est préoccupé. Aussi, nous prenons des actions et des mesures actives.

Je désire aussi assurer l'honorable député que le gouvernement du Canada travaille fort pour fournir à tous les travailleurs, y compris les travailleurs âgés, l'aide dont ils ont besoin pour relever les défis que suscitent nos marchés de travail en évolution rapide.

Les crédits

● (1555)

[Traduction]

Entre autres objectifs, nous voulons favoriser une économie forte et la création d'emplois, puisqu'un emploi est le meilleur programme social qui soit. Je crois que le député du Bloc qui a présenté la motion a déclaré qu'il n'était pas intéressé à ce que les travailleurs reçoivent simplement un chèque. Il veut que les travailleurs âgés sentent qu'ils font partie de la main-d'oeuvre et qu'ils y contribuent.

Nous avons entendu des opinions contradictoires aujourd'hui à la Chambre. Un député propose qu'on leur donne simplement de l'argent jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'âge de la retraite, tandis qu'un autre disait que nous devrions leur remettre un chèque, mais aussi leur permettre de travailler. Nous avons examiné ces deux possibilités, mais en partant du principe que, comme je le disais, le meilleur programme social est un emploi. Je crois que les chiffres sont éloquents pour ce qui est des emplois que nous avons créés.

Le dernier rapport de surveillance et d'évaluation de l'assurance-emploi laisse voir que nous avons très bien réussi à cet égard au cours de l'année qui vient de s'écouler. Presque 289 000 nouveaux emplois ont été créés, dont 82 000 à temps plein.

Permettez-moi aussi de présenter à la Chambre d'autres chiffres généraux avant de continuer. Entre 1993 et 2004, la croissance générale de l'emploi au Canada s'est traduite par la création de près de 3,2 millions d'emplois. Pendant la même période, la croissance de l'emploi pour les travailleurs âgés, ceux de 55 ans ou plus, a totalisé environ 868 000 emplois, ce qui représente une hausse de 71 p. 100 pour la période visée. Il est ici question de moyennes annuelles. Je tiens à répéter cela: pour les 55 ans ou plus, 868 000 emplois ont été créés, ce qui équivaut à une hausse de 71 p. 100 pour la période en question. Les chiffres que je viens de citer couvrent la période de 1993 jusqu'à maintenant, ce qui tend encore à démontrer l'engagement du gouvernement à aider l'ensemble des travailleurs canadiens à trouver un emploi et à le conserver, et plus particulièrement les travailleurs âgés.

Même si, dans l'ensemble, la croissance de l'emploi est solide, certains travailleurs, y compris des travailleurs âgés, font face à des défis particuliers. Nous le reconnaissons, et c'est pour cette raison que nous avons établi une vaste gamme de programmes destinés à aider ces travailleurs à s'adapter aux changements qui surviennent sur le marché du travail.

Ainsi, les travailleurs peuvent se prévaloir du revenu d'appoint temporaire de l'assurance-emploi, qui les aide à joindre les deux bouts pendant qu'ils sont à la recherche d'un emploi. À titre d'exemple, l'an dernier, 13,8 milliards de dollars ont été versés en prestations d'assurance-emploi, dont 3,8 milliards de dollars à des travailleurs âgés de 45 ans ou plus.

Comme tout le monde le dit et comme l'a mentionné l'auteur de cette motion dans ses remarques du début, il ne suffit pas d'accorder un revenu d'appoint temporaire. De nombreux travailleurs âgés ont d'excellentes compétences qui sont précieuses pour les employeurs dans cette économie de plus en plus fondée sur le savoir. Nous devons trouver des façons d'encourager les travailleurs âgés à rester sur le marché du travail et à continuer d'y contribuer.

[Français]

Le recours à des mesures actives, et non passives, dans le cadre de l'assurance-emploi constitue une autre façon d'aider les travailleurs à accéder aux occasions de développement des compétences qui leur sont nécessaires pour pouvoir retourner au travail et continuer de

travailler. Une fois de plus, nous avons connu beaucoup de succès grâce à ces mesures.

L'année dernière, près de 600 000 Canadiens et Canadiennes ont participé à ces programmes, et, de ce nombre, 160 000 étaient âgés de 45 ans et plus. Ces programmes leur ont permis de développer leurs compétences et d'obtenir du *counselling* ainsi que l'aide dont ils avaient besoin pour la rédaction de leur curriculum vitae et leur recherche d'emploi afin de trouver un nouvel emploi.

Je peux ajouter que ces programmes sont conçus pour être d'une grande souplesse et être exécutés de diverses façons en fonction des besoins locaux et des circonstances.

Par exemple, au Québec, ces programmes sont exécutés par l'entremise d'Emploi-Québec, conformément à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement du Canada verse près de 600 millions de dollars annuellement au gouvernement du Québec. La question qui se pose, laquelle j'ai déjà posée plus tôt, est la suivante: pourquoi le gouvernement des séparatistes, alors qu'il était au pouvoir, n'a-t-il pas introduit les mêmes mesures, justement dans son champ de compétence pour aider les travailleuses et les travailleurs âgés? Je n'ai pas reçu de réponse.

● (1600)

[Traduction]

Pour aider les travailleurs âgés, les efforts du gouvernement du Canada et le programme de l'assurance-emploi à eux seuls ne peuvent suffire. Comme je l'ai dit plus tôt, la réussite dépend de la participation de tous. Il faut conjuguer diverses approches.

Voilà pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires des provinces et des territoires sur d'autres projets, comme les initiatives de projets pilotes visant les travailleurs âgés, qui permettent d'explorer de nouvelles façons d'aider les travailleurs âgés à trouver de nouveaux emplois et à les garder.

Entre 1995 et 2005, le gouvernement du Canada a investi 50 millions de dollars dans ces initiatives, dont presque 21,5 millions de dollars destinés à 74 projets pour aider les travailleurs du Québec; oui, j'ai bien dit 74 projets.

[Français]

Justement, en décembre dernier, j'ai aussi annoncé à Montréal, au nom du gouvernement du Canada, comme je l'ai fait aussi à Ottawa, un financement aux organismes Filière Employabilité Inc. d'Ahunt-sic et Association Midi-Quarante Inc. de Laval. Ce financement servira à réaliser deux projets-pilotes dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant les projets-pilotes pour les travailleurs âgés.

[Traduction]

Nous avons annoncé récemment un supplément de 5 millions de dollars qui vise à prolonger des initiatives jusqu'en mai 2006, soit jusqu'à l'année prochaine, de manière à ce que nous puissions, en collaboration avec nos partenaires des provinces et des territoires, continuer à explorer de nouvelles façons d'aider les travailleurs âgés à tirer des leçons utiles pour l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes d'aide aux travailleurs âgés.

Il importe ici de souligner la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je sais qu'il me reste peu de temps, mais je tiens à dire que nous allons poursuivre les améliorations. Nous sommes à évaluer les programmes. Lorsque ce sera chose faite, je suis convaincue que nous aurons en main un très bon programme d'aide aux travailleurs âgés en chômage.

Les crédits

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier la députée d'Ahuntsic pour sa présentation. Cela nous éclaire sur les présentes politiques gouvernementales fédérales en termes de continuité. Ce qui nous inquiète passablement, c'est qu'on ne reconnaît pas certaines réalités.

En fait, une des réalités qu'on ne reconnaît pas, c'est notamment le fait que 28 recommandations ont été faites par le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, sur lequel je siége avec ma collègue.

Ma collègue soutient, si j'ai bien compris l'intervention qu'elle a faite tout à l'heure, que le gouvernement a tenu compte de huit de ces recommandations. Or, on a reçu la réponse à ce rapport du comité il y a deux semaines, et aucune des recommandations n'a été retenues par le gouvernement. Alors, je comprends difficilement comment on peut soutenir cela aujourd'hui.

Qu'il y ait eu des éléments de solution partielle déjà annoncés en février, c'est une chose. Cependant, cela n'a rien à voir avec les recommandations. Alors, à cet égard, j'aimerais que la députée explique l'affirmation qu'elle a faite.

Deuxièmement, pour ce qui est des mesures qui ont été apportées — je crois que c'était en février —, elle a parlé de 600 millions de dollars, alors que le gouvernement a toujours prétendu que c'était autour de 300 millions de dollars. Nous croyons qu'il s'agit d'un montant moindre. Cependant, aujourd'hui, on nous apprend qu'il s'agit de 600 millions de dollars, ce qui n'a rien à voir avec ce qui avait été annoncé.

Troisièmement, ma question a trait aux politiques québécoises. Est-ce que la secrétaire parlementaire peut m'expliquer quelque chose. En d'autres circonstances, j'aurais très bien pu l'appeler Mme la ministre. Je comprends difficilement son propos, à savoir pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas mis en application un programme semblable. Est-ce qu'on doit comprendre qu'elle est disposée à faire en sorte de transférer au Québec les sommes d'argent pour lesquelles le fédéral a déjà été payé et pour lesquelles il ne prend pas ses responsabilités?

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je crois qu'il y a plusieurs questions dans les commentaires du député. Il est vrai qu'on siége sur le même comité. J'étais un peu surprise d'apprendre qu'il connaissait la réponse au rapport, même si le gouvernement n'a pas encore déposé sa réponse. Toutefois, nous pourrions revenir sur ce sujet, puisque l'honorable député sait très bien que la ministre comparaitra devant le comité, mardi prochain. Alors, nous aurons l'occasion de lui poser des questions.

J'aimerais revenir sur ce que je disais au sujet des 28 recommandations qui ont été déposées. En fait, on parle peut-être de deux rapports, puisque si on se souvient bien, il y a eu un rapport de la part du caucus libéral. Il y a aussi le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

En effet, parmi les recommandations qui ont été faites, il y avait huit recommandations qui avaient été déposées le 16 décembre 2004, donc avant l'autre rapport. On parle probablement de deux rapports différents. Il y en avait huit concernant l'assurance-emploi et, en même temps, sur la gouvernance. Donc, c'était dans le budget et c'est pour cette raison que j'ai posé la question au niveau du budget qui se retrouve devant cette Chambre en ce moment et que le Bloc n'appuie pas. Il y a eu quand même une nouvelle façon de faire avec

l'actuaire en chef, qui sera responsable pour établir les taux de cotisations à être payés par les travailleurs et travailleuses ainsi que par les employeurs.

Cela étant dit, j'ai eu l'occasion de discuter avec les responsables au gouvernement du Québec concernant l'idée d'établir un tel programme. À l'intérieur des transferts de sommes d'argent au Québec — j'ai déjà mentionné le montant de 600 000 \$ — il peut utiliser ce montant justement pour établir un programme pour les travailleuses et travailleurs âgés. Enfin, en ce qui concerne ceux qui travaillent dans le textile et le vêtement, la ministre est favorable et elle a déjà fait des démarches pour qu'il y ait un type de programme qui puisse aider ces travailleuses et travailleurs.

• (1605)

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier la députée d'Ahuntsic de bien vouloir partager son temps de discours avec moi, et de remercier aussi mon honorable collègue, le député de Chambly—Borduas, avec qui j'ai eu bien des heures de discussion au sein du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que le gouvernement est bien sûr très au courant de l'évolution de nos marchés du travail et des conséquences des fermetures d'usines pour les travailleurs canadiens et, en particulier, pour les travailleurs âgés. Ces fermetures sont dues à plusieurs facteurs, dont la mondialisation, la compétitivité à l'échelle internationale, les changements démographiques. Au Québec surtout, nous avons été beaucoup touchés par tous ces éléments. Les personnes qui sont les plus frappées dans une usine, ce sont évidemment les personnes âgées qui sont peut-être vers la fin de leur carrière et qui ont du mal à se recycler et à se retrouver un emploi.

Nous sommes donc très conscients des conséquences de ces changements pour les groupes vulnérables. Je voudrais poursuivre le discours de ma collègue d'Ahuntsic et faire état devant vous du nombre et de la qualité des programmes de notre gouvernement qui viennent répondre à ces besoins.

À travers le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, nous avons établi un partenariat avec les provinces et les territoires pour créer les outils nécessaires pour répondre aux besoins de ces travailleurs. Voici de quoi il s'agit.

Tout d'abord, les Canadiens qui sont à la recherche d'un emploi peuvent bénéficier d'un soutien de revenu et d'une aide temporaire dans le cadre du programme d'assurance-emploi. Les prestations financées en vertu de partie I de la Loi sur l'assurance-emploi sont conçues spécialement pour aider les Canadiens et Canadiennes qui ont été assurés, qui ont déjà versé des prestations et qui sont maintenant temporairement au chômage, à réintégrer la population active.

L'année dernière, par exemple, le programme d'assurance-emploi de Ressources humaines et Développement des compétences Canada a permis de verser plus de 9 milliards de dollars en prestations à des Canadiens au chômage pour les aider durant cette période de transition. Sur ces 9 milliards de dollars, 1,2 million de dollars ont été versés sous la forme de prestations régulières à des travailleurs âgés de 55 ans et plus.

Les crédits

Ce programme de soutien temporaire de l'assurance-emploi est spécifiquement conçu pour réagir aux changements que subissent nos marchés du travail, en particulier sur la scène locale. Par exemple, lorsque les taux de chômage régionaux changent, nous rajustons les exigences d'admissibilité en conséquence, de même que la durée de la période d'admissibilité des travailleurs à des prestations. C'est une chose extrêmement compliquée.

Quand je suis arrivée en cette Chambre et que j'ai travaillé en tant que secrétaire parlementaire avec l'ancienne ministre du Développement des ressources humaines, comme cela s'appelait à l'époque, j'ai compris à quel point le gouvernement du Canada prenait en compte dans ses calculs les conditions spécifiques à chacune des régions, spécifiquement et individuellement, avant de fixer le taux.

En deuxième lieu, le gouvernement du Canada offre un éventail complet de mesures actives d'emploi pour aider les travailleurs sans emploi de tous les âges. Nous avons travaillé en partenariat avec les provinces et les territoires afin de contribuer plus de 2 milliards de dollars en mesures actives d'emploi, l'année dernière seulement.

Dans le cadre de ce programme de mesures, les travailleurs sans emploi peuvent bénéficier d'une formation d'une durée allant jusqu'à trois ans s'ils doivent acquérir de nouvelles compétences pour se trouver un nouvel emploi durable. Ils peuvent également recevoir un soutien de revenu pour une période allant jusqu'à un an — ou plus longtemps s'ils ont un handicap — pendant la période où ils lancent leur propre entreprise.

Il y a aussi des programmes pour les personnes qui ont tout simplement besoin d'acquérir une expérience de travail supplémentaire. Les participants à ces programmes reçoivent le soutien de revenu dont ils ont besoin pour assurer leur participation.

De plus, les mesures actives d'emploi de l'assurance-emploi financent des services d'emploi partout au pays et permettent ainsi d'offrir aux chômeurs du counselling d'emploi, des services d'évaluation et des services d'aide à l'acquisition de techniques de recherche d'emploi.

D'ailleurs, l'année dernière, près de 600 000 travailleurs sans emploi au Canada, y compris 160 000 personnes âgées de 45 ans ou plus, ont participé à l'un de ces programmes.

• (1610)

Nous reconnaissons, bien entendu, que certains travailleurs âgés qui ont été licenciés éprouvent des difficultés particulières dans leur recherche d'un nouvel emploi. Je l'ai dit au tout début de mon discours. Certains n'ont pas les compétences requises pour un grand nombre d'emplois actuels, en particulier celles transférables dans le genre d'emplois disponibles au sein de notre économie du savoir.

Nous savons également que bon nombre de travailleurs âgés peuvent et veulent travailler beaucoup plus longtemps.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les provinces et les territoires, dont le Québec, d'où je suis originaire, dans le but d'expérimenter de nouvelles approches.

Entre 1999 et 2005, nous avons investi 50 millions de dollars dans l'Initiative de projets-pilotes à l'intention des travailleurs âgés. Nous avons récemment prolongé cette initiative jusqu'à mai 2006 et nous y avons injecté 5 millions de dollars supplémentaires. Cette initiative nous permettra également de tirer des leçons importantes pour élaborer de futurs programmes. Jusqu'ici, près de 130 projets ont pu être réalisés partout au pays grâce à cette initiative.

D'autre part, la Stratégie des compétences en milieu de travail du gouvernement du Canada vise à aider les Canadiens qui sont déjà sur

le marché du travail, y compris les travailleurs âgés, à perfectionner leurs compétences et à en acquérir de nouvelles.

Dans le budget de 2005, le gouvernement a investi 125 millions de dollars sur trois ans dans cette stratégie pour atteindre les trois objectifs suivants: le renforcement de la formation d'apprentis au Canada; la mise à l'essai de nouveaux programmes de développement des compétences axés sur la demande et visant le perfectionnement des travailleurs; et la poursuite d'un dialogue sur les enjeux touchant les compétences professionnelles, en particulier par l'entremise du Groupe de partenaires du milieu du travail, lequel comprend les chefs de file du monde des affaires, du milieu syndical et du secteur de la formation.

Avant toute chose, la Stratégie des compétences en milieu de travail doit reposer sur une collaboration entre différents partenaires. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada travaille de concert avec les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement, les provinces et territoires et les conseils sectoriels afin de mettre en oeuvre cette stratégie.

En terminant, je peux assurer les députés que le gouvernement du Canada continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires dans le but de mettre au point des stratégies conjointes pour améliorer la productivité des travailleurs et favoriser leur pleine intégration sur le marché du travail.

Si j'ai cité ces programmes, ce n'était pas pour signaler que tout est beau, tout est complété, qu'on peut s'arrêter là et que les travailleurs n'auront plus de problèmes. Au contraire, c'est pour démontrer que le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les travailleurs en chômage, en particulier les travailleurs âgés. Nous avons l'intention de continuer. Les programmes que nous mettrons sur pied seront une continuation des programmes qui existent déjà et qui ont déjà eu des conséquences sur l'économie de notre pays.

Par exemple, les statistiques démontrent que nous sommes en voie d'atteindre un objectif de réduction du chômage. Le taux de chômage actuel des travailleurs de 45 ans et plus est de 5,4 p. 100, ce qui est de beaucoup inférieur au taux de chômage global à l'échelle nationale, qui est de 7 p. 100. Chez les travailleurs âgés entre 55 et 64 ans, le taux de chômage s'établit à 5,9 p. 100, ce qui est également plus bas que le taux national.

Encore une fois, je voudrais remercier le député de Chambly—Borduas d'avoir présenté sa motion, ce qui m'a permis de décrire les mesures prises par le gouvernement pour aider les travailleurs âgés. Ce que nous voulons, et je pense que tous en cette Chambre le veulent aussi, tous partis confondus, c'est d'aider les travailleurs en chômage, en particulier les travailleurs âgés.

• (1615)

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je veux orienter le débat dans une optique légèrement différente, compte tenu de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. La députée n'a pas mentionné cet aspect dans son discours. De toute évidence, c'était un oubli parce qu'il est question de la mondialisation dans la motion et du sort réservé aux travailleurs âgés de partout au Canada à mesure que l'économie se transforme.

Alors que nous vivons dans un environnement et une économie de plus en plus touchés par la mondialisation, on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement du Canada protège les intérêts de notre pays lorsque des entreprises fusionnent ou acquièrent d'autres sociétés.

Les crédits

Nos recherches nous ont toutefois permis de constater que, depuis une quinzaine d'années, plus de 11 000 sociétés canadiennes ont été acquises par des entreprises et des intérêts étrangers. Dans certains cas, comme celui de Minmetals, tout s'est fait secrètement, sans que les Canadiens puissent examiner de près la question. Le gouvernement fédéral n'a rejeté aucune de ces acquisitions. Il n'est jamais arrivé qu'une acquisition soit perçue comme n'étant pas dans l'intérêt supérieur du Canada. Ce serait une chance extraordinaire, mais il est impossible d'y croire.

La députée pourrait-elle dire ce qu'elle pense du manque de volonté ou d'intérêt du gouvernement à retenir et à maintenir les intérêts du Canada alors que nous évoluons dans une économie touchée par la mondialisation?

[Français]

Mme Raymonde Folco: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Les faits sont là, et je pense que l'interprétation est erronée. Dire qu'il n'y a pas eu d'intervention de la part du gouvernement du Canada, c'est peut-être vrai. Cependant, dire que le manque d'intervention est dû à un manque d'intérêt, c'est certes erroné, sinon faux. Le gouvernement du Canada s'intéresse aux acquisitions des entreprises canadiennes par les entreprises étrangères. Toutefois, il n'a pas jugé bon d'intervenir jusqu'ici pour toutes sortes de raisons, et je n'entrerai pas maintenant dans les détails.

Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période globale où, à mon avis, les marchés ne peuvent malheureusement plus être des marchés locaux. Ils ne peuvent même plus être des marchés nationaux; ils sont devenus des marchés internationaux.

Il ne faut pas aller contre la vague pour essayer de la freiner; il faut plutôt essayer de profiter de la vague afin d'élargir nos marchés canadiens.

[Traduction]

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je vais évidemment appuyer la motion. Elle vise indirectement la caisse d'assurance-emploi. Quand je pense à cette caisse, je pense à la mauvaise gestion du gouvernement libéral, à la façon dont ce dernier a enregistré d'énormes excédents pour ensuite les enlever aux cotisants qui ont contribué à cette caisse et les verser dans les recettes générales.

Cela nous rappelle cette situation où le gouvernement libéral a enfreint la loi afin de conclure un marché pour la location d'un immeuble appartenant à un sénateur libéral, immeuble qui est resté inoccupé pendant 10 mois pour lesquels les contribuables ont dû payer la note. Aujourd'hui, nous avons appris que l'entreprise du même sénateur libéral s'apprête à acquérir un deuxième immeuble qu'il louera au gouvernement, contrevenant encore une fois aux règles d'éthique.

Je crains que la même situation ne se reproduise. Le gouvernement paiera un loyer à l'entreprise d'un sénateur libéral, au mépris des règles d'éthique...

• (1620)

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Qu'est-ce que cela a à voir avec la motion à l'étude? Nous savons combien le député est friand des calomnies, mais ses propos n'ont rien à voir avec la question à l'étude.

Le vice-président: Je remercie la secrétaire parlementaire. Au début des commentaires du député, il a expliqué le lien qu'il faisait. Il faudra quand même qu'il abrège parce que son temps est écoulé.

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, j'invite le gouvernement à revenir à de saines pratiques éthiques en n'octroyant pas les contrats de location aux représentants libéraux de la Chambre haute en violation des règles d'éthique.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de question. En ce qui a trait aux pratiques conformes à l'éthique dans le régime d'AE, la question a été examinée sous tous les angles par tous les ombudsmen, par tout le monde. Au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons travaillé très fort pour que les prestations d'AE soient le plus conformes possible aux règles d'éthique. Je n'ai vraiment aucune idée de ce qu'il veut dire.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est imparti avec le député de Richmond—Arthabaska, un grand ami à moi.

Cela me fait extrêmement plaisir de prendre la parole sur cette motion de mon collègue de Chambly—Borduas. Il fait d'ailleurs un excellent travail dans le dossier de l'assurance-emploi, tout comme l'ont fait ses prédécesseurs. Je me rappelle, entre autres, lorsque le Bloc québécois, en coalition avec les organisations syndicales québécoises, travaillait pour empêcher la réforme Axworthy.

Après avoir lu la motion, je vais me permettre de rappeler quand le PATA a disparu, dans les années 1990 et pourquoi il faut maintenant le remettre en place. Je vais d'abord vous relire la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

C'est la motion qui est devant nous. Je rappellerai une chose à la députée qui parlait de vagues concernant la mondialisation et l'ouverture des marchés. Oui, c'est peut-être une vague. Comme disait M. Parizeau, l'ancien premier ministre du Québec, la mondialisation c'est comme la marée, on ne peut pas s'y opposer, mais on peut l'endiguer.

Ce sont des propos comme ceux que je viens d'entendre qui ont amené à des dérives considérables concernant la libéralisation des échanges au cours des dernières décennies. Il est peut-être temps de tordre le bâton dans l'autre sens et de comprendre que si on veut avoir véritablement une mondialisation au service de l'ensemble des populations — et non pas simplement d'une classe de la population ou simplement des grandes entreprises internationales —, cela va prendre des mesures comme le Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Donc, si on veut avoir une mondialisation qui va servir les intérêts de l'ensemble de la population, cela nous prend des mesures comme le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, et bien d'autres mesures également. Commençons par celle-ci.

Je vous rappelle que la mondialisation, ce n'est pas un gage de réduction des écarts. À l'heure où on se parle, alors que je prends la parole pour ce débat, 1,4 milliard de travailleurs et de travailleuses à travers la planète ont un salaire de moins de 2 \$ par jour. C'est 50 p. 100 de l'ensemble de la main-d'oeuvre mondiale. Non seulement ces gens sont exploités, mais cela permet à des entreprises de faire du dumping social sur les marchés nord-américains et européens.

Les crédits

On est en droit de se protéger contre cela, d'abord en sécurisant les emplois et les revenus des travailleurs et des travailleuses d'ici, mais aussi en adoptant les grandes conventions de l'Organisation internationale du travail. Malheureusement, le Canada n'a pratiquement pas signé ces conventions. Il en a signé environ trois sur sept. Il est donc mal placé pour faire la leçon à la Chine, à l'Inde, au Bangladesh ou même aux Américains, où du travail forcé est utilisé en contravention aux conventions de l'Organisation internationale du travail.

Donc, la mondialisation, si elle n'est pas encadrée, n'est pas un gage de réduction des inégalités. Il y a ce risque de dumping social. En conséquence, on a besoin de mesures de protection sociale.

Contrairement à ce que ce gouvernement dit depuis 1993, et que les conservateurs disaient avant eux — parce qu'il faut bien se rappeler que ce sont les conservateurs qui ont initié la réforme de l'assurance-emploi —, une ouverture des marchés, une économie ouverte n'est pas synonyme d'une économie qui n'a pas de mesures sociales. C'est un mythe, un préjugé véhiculé par le Parti libéral du Canada, une certaine droite canadienne et quelques milieux d'affaires.

Au contraire. Quand on regarde les statistiques de l'OCDE, les économies les plus ouvertes sont celles où le pourcentage des dépenses sociales par rapport au PIB sont les plus importantes. On parle des Pays-Bas, de la Norvège, du Luxembourg, de l'Autriche et du Danemark. Dans ces pays, on comprend, contrairement à ce qui s'est fait au cours des 15 ou 20 dernières années au Canada, que lorsqu'on s'ouvre à l'ensemble de la planète, il faut s'assurer que les risques soient collectifs et non pas individuels.

Par exemple, dans le cas du vêtement et du textile, la décision prise en 1995 de lever les quotas en 2005, ne doit pas être assumée par les travailleurs et les travailleuses du textile et du vêtement. Elle doit être assumée par l'ensemble de la société canadienne et québécoise. Tout d'abord, il faut leur donner les moyens de faire face à cette nouvelle concurrence qui provient surtout d'entreprises qui utilisent des bas salaires. Je vous ai donné une statistique tout à l'heure concernant le fait que la moitié de la main-d'oeuvre de la planète ne gagne même pas 2 \$ par jour. Il faut donc leur donner les moyens de faire face à cette concurrence.

Deuxièmement, pour ceux qui, malheureusement, devront perdre leur emploi — particulièrement les travailleurs âgés —, il faut leur assurer une sécurité sur le plan économique. Cela n'est pas incompatible.

• (1625)

Malheureusement, ce gouvernement a toujours considéré que la sécurité économique des travailleurs et des travailleuses était incompatible avec la productivité et l'ouverture des marchés.

Cela me permet de dresser le petit historique de la disparition du Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Lorsque j'étais à la CSN, avec mon collègue de Chambly—Borduas, nous avions fait face à de grands licenciements, au début des années 1980, dans les domaines de la sidérurgie et des mines. On avait utilisé à plusieurs reprises le programme qui existait à l'époque, le PATA, soit pour des mesures de recyclage de la main-d'oeuvre ou de formation professionnelle, pour ceux qui le pouvaient, soit pour des mesures de soutien du revenu jusqu'à la retraite, pour ceux qui n'étaient pas en mesure, pour toutes sortes de raisons, de se recycler dans d'autres emplois.

Je me souviens entre autres de Marine Industries qui avait procédé à un très grand licenciement. D'ailleurs, l'entreprise s'est reconvertie

par la suite. On avait alors recouru au PATA, à l'époque, pour assurer une reconversion socialement responsable. On avait aussi fait la même chose dans le secteur de l'amiante. Quand les mines d'amiante ont commencé à fermer leurs portes, on a eu recours au PATA. C'était donc un outil nous permettant de faire face à une récession ou à l'ouverture d'un secteur à une concurrence accrue. Ce moyen nous était extrêmement utile.

Par contre, au début des années 1990, les conservateurs d'abord et ensuite les libéraux ont pensé, selon cette logique que j'ai expliquée plus tôt, que la sécurité économique des travailleurs et travailleuses était incompatible avec la productivité et l'ouverture des marchés. Ainsi, ils ont commencé à saboter le régime d'assurance-emploi. Il y avait aussi des considérations financières. L'actuel premier ministre, qui était ministre des Finances, voulait s'en mettre dans les poches pour rembourser la dette sans débat public.

Toujours est-il que l'on a récupéré des idées de la gauche canadienne et québécoise, celles du mouvement syndical, selon lesquelles on ne voulait pas que le gouvernement offre seulement de l'assurance-chômage. On voulait de l'argent, certes, mais on voulait aussi des mesures actives pour la main-d'oeuvre.

Je me souviens entre autres d'un livre écrit par Lise Poulin Simon et Diane Bellemare, intitulé *"Une politique de plein emploi: pourquoi et comment?"*. Cet ouvrage avait été largement débattu au Québec. À l'époque, les conservateurs avaient récupéré ce titre, en soutenant qu'il fallait diminuer les prestations de chômage, puisque cela ne donnait pas d'emplois aux gens. Plutôt, ils voulaient investir dans la formation. On a investi dans la formation, mais cela n'a pas été suffisant. De fait, quand les gens perdent leur emploi, ils ont aussi besoin de manger. Ils doivent manger pour pouvoir recevoir une formation professionnelle.

Les conservateurs ont donc mis sur pied ce mouvement. Ensuite, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont poursuivi cette réforme. Entre autres, ce que l'on a appelé la réforme Axworthy a fait en sorte de réduire l'accessibilité à l'assurance-emploi. On s'est également débarrassé du PATA, en annonçant la venue de projets-pilotes. Or, on y revient depuis déjà plusieurs années.

Encore une fois, on présente cette vision complètement fautive voulant que si l'on veut être compétitif, il faut que la main-d'oeuvre soit flexible, et si l'on veut qu'elle soit flexible, il faut la faire crever de faim pour l'obliger à accepter n'importe quelles conditions de travail. C'est dans ce contexte que la réforme de l'assurance-chômage s'est faite. Les organisations syndicales ont lutté contre cette réforme. Le Bloc québécois était de cette bataille. Pour ma part, j'étais alors à la CSN.

Maintenant, il est très clair que les problèmes de chômage ne sont pas liés au fait que l'on ait une protection sociale importante, mais à des conditions macroéconomiques. Dans les années 1980 et 1990, ce qui a nui énormément à l'emploi au Québec et au Canada, c'est la politique monétaire de la Banque du Canada, une politique monétariste selon laquelle on augmentait les taux d'intérêt à des niveaux inconnus jusqu'alors, tout simplement pour lutter contre l'inflation. Ce faisant, on provoquait des récessions.

J'attire l'attention des députés sur ce qui suit. En effet, il est important que les gens du gouvernement lisent ces choses pour peut-être sortir de leur tête ces préjugés et mythes ancestraux. Dans le premier numéro de 2005 d'*Analyse de politiques*, soit le plus récent, il y a un article de Jim Stanford. Ce dernier est un économiste bien connu du marché du travail. Il résume ainsi la période des années 1980-1990:

Les crédits

[...] la détérioration relative de la performance du marché du travail au Canada, pendant cette période, résultait clairement des conditions macroéconomiques purement négatives, et non des structures et des politiques plus interventionnistes et plus égalitaires du marché du travail. De la même façon, l'amenuisement de l'écart entre les taux de chômage depuis 1996 est attribuable à un rebond des conditions macroéconomiques au Canada.

• (1630)

Je rajoute cela, car peut-être que certains libéraux pensent que la baisse du taux de chômage est due au fait que l'on a sabré dans l'assurance-emploi. Ce n'est pas parce que l'on a sabré dans l'assurance emploi; c'est parce qu'il y a eu des conditions sur le plan macroéconomique, entre autres la baisse des taux d'intérêt qui a ramené finalement la prospérité au Canada et au Québec. On en est très heureux.

Cela dit, il y a des secteurs et des régions qui sont fragiles. On a besoin d'outils pour s'assurer que ces régions puissent passer au travers des périodes difficiles et puissent se reconvertir à d'autres créneaux. Dans ce sens, la motion proposée par le Bloc québécois et le député de Chambly—Borduas devrait être le début d'une nouvelle ère, où l'on comprendrait enfin au Canada — j'espère qu'au Québec c'est déjà le cas — que l'amélioration des conditions de travail et la protection sociale sont les meilleures garanties que la mondialisation se poursuivra et que tout le monde en profitera. Je souhaite que cela soit « le début d'un temps nouveau », comme le disait une chanson bien populaire dans ma jeunesse.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Je suis heureuse de dire que grâce au climat économique, plus d'emplois ont été créés. C'est le gouvernement qui a mis en place ce climat économique. Lorsqu'on est arrivés au pouvoir, il existait un déficit dans ce pays. Évidemment, on ne peut pas créer des emplois lorsqu'il y a un déficit. Il faut avoir un budget équilibré, créer le climat nécessaire et réduire le taux d'intérêt. Cela n'a pas été réalisé parce que quelqu'un a crié. Des mesures, de ce côté de la Chambre, ont été prises par ce gouvernement avec collaboration — je dois le dire — avec des gouvernement provinciaux. Il faut, en effet, collaborer. C'est la raison pour laquelle des emplois ont été créés.

Ma question est plus précise. Le député n'était peut-être pas dans la Chambre lorsque j'ai fait mon discours. J'ai mentionné que 600 millions de dollars avaient été transférés. De fait, on reconnaît quand même la compétence du Québec en ce qui a trait à la main-d'oeuvre et à l'emploi.

Leurs frères du Parti québécois étaient au pouvoir à ce moment-là. Ils n'aiment pas que je dise « les séparatistes ». Lorsqu'ils étaient au pouvoir, aucun programme n'a été créé pour les travailleurs et les travailleuses âgés. Depuis 1993, nous avons pris toute une série de mesures afin d'aider ceux qui ont perdu leur emploi.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, on a créé des emplois. Le meilleur programme économique et social, ce sont les emplois, et c'est ce que nous avons créé. Eux n'ont créé aucun programme. À présent, ils reviennent pour revendiquer la même chose. Cependant, il faut aussi accepter que le climat a été créé parce que des mesures de ce côté-ci de la Chambre ont été prises pour assurer, justement, la création d'emplois.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, on pourrait dire quasiment que c'est malgré ce gouvernement qu'il y a eu de la création d'emplois. J'en suis même surpris parfois, compte tenu des coupes des transferts du fédéral aux provinces. Regardons l'état des routes. Au Québec, je pensais que nos routes étaient en mauvais état. L'autre fois, je suis allé en Nouvelle-Écosse. C'était absolument incroyable. On ne peut pas avoir des infrastructures routières de si

piètre qualité et penser continuer longtemps à se développer. Il va falloir investir dans les infrastructures.

Année après année, il y a une coalition au Québec pour l'investissement dans les infrastructures. Les villes viennent nous voir et demandent que l'on investisse. Au lieu d'avoir investi pendant longtemps dans les infrastructures, c'est au compte-goutte que le gouvernement finit par se rendre au bon sens. Il y a un déficit sur le plan des infrastructures beaucoup plus important que le remboursement de la dette qui s'est fait au cours des dernières années.

À cet égard, on peut se compter chanceux qu'il y ait eu cette baisse des taux d'intérêt davantage liée à des conditions mondiales — en particulier à nos voisins américains qui baissent les leurs malgré un déficit budgétaire très important —, qu'aux actions posées par ce gouvernement. Je serais bien content qu'il corrige le tir, car je ne souhaite pas qu'il y ait du chômage au Québec et au Canada.

Au Québec, on a mis en place le système le plus proche de ce que l'on connaît dans les pays scandinaves sur le plan de la gestion du marché du travail. On a une commission de partenaires, où les employeurs et les représentants des employés — les syndicats — sont à la même table, de concert avec les institutions d'enseignement. Ces partenaires se penchent sur les grandes orientations sur le plan du développement des créneaux d'emplois et des besoins des formations ultérieures.

On a également mis en place des CLE, qui sont des Comités locaux d'emplois et qui travaillent très concrètement dans chacune des MRC pour répondre aux besoins des gens. Énormément de choses ont été faites. Par contre, du côté fédéral, je me rappelle encore du milliard de dollars qui avait disparu dans le fonds canadien de création d'emplois. Je ne pense pas que l'on ait de leçons à recevoir du gouvernement fédéral au Québec, que ce soit le gouvernement du Parti québécois ou celui du Parti libéral du Québec. Nos structures sont présentes et elles ont fait la démonstration de leur efficacité.

Je souhaite que l'ensemble des députés en cette Chambre votent en faveur de la motion du député de Chambly—Borduas et que ce sera le début d'une ère nouvelle où l'on comprendra vraiment les fondements de la prospérité.

• (1635)

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Joliette de son amitié, puisqu'il a accepté de partager son temps avec moi. On l'a échappé belle!

Cela me fait plaisir de participer à ce débat, aujourd'hui. Il a été mis en place par mon collègue de Chambly—Borduas. Je le remercie de l'avoir fait parce que, dans ma circonscription comme dans celle de bien d'autres députés en cette Chambre, on est très touchés lorsque des travailleurs âgés sont victimes de licenciements massifs. Je pense que personne n'est insensible à cela, et ce, de quelque côté de la Chambre que l'on soit. On ne pense peut-être pas de la même façon concernant la solution à ces situations, mais on y travaille tout de même.

Notamment, la ministre a annoncé qu'elle appuyait la motion de mon collègue de Chambly—Borduas. Évidemment, nous en sommes très heureux. Il y a cependant un bémol. Même si nous sommes contents de l'appui de la ministre, j'espère qu'elle convaincra son premier ministre de faire de même. En effet, lorsqu'il était ministre des Finances, en 1997, c'est lui qui avait aboli le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il ne faudrait pas oublier cela non plus.

Les crédits

Je lis rapidement la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

Comme je le disais tout à l'heure, je suis très content que les partis appuient cette motion. Il est plus que temps qu'on mette en place des mesures concrètes pour aider les travailleurs âgés victimes de licenciement.

Je veux rappeler aussi aux libéraux qui appuient cette motion, qu'on connaît leur propension à faire des promesses et à ne pas les tenir. Ce que nous demandons est concret. Il faut maintenant mettre tout cela en place.

Ce que nous demandons, c'est la mise en place d'un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés et que ce programme PATA s'inscrive dans une stratégie globale d'aide aux travailleurs âgés. On ne veut pas de petits projets-pilotes comme ceux dont nous parlent la secrétaire parlementaire, la ministre et ses collègues depuis le début de ce débat. Cela est insuffisant et loin d'être à la hauteur des besoins actuels des travailleurs âgés, lorsque ceux-ci sont victimes de licenciement.

Pourquoi a-t-on besoin d'une mesure spécifique pour les travailleurs âgés victimes de licenciement majeur et permanent? Je vais laisser répondre la Commission de l'assurance-emploi qui a déposé un rapport en mars dernier. Entre autres, ce rapport dit ceci:

Même si les travailleurs âgés ont profité d'une croissance de l'emploi considérable en 2003-2004 (taux de chômage de 5,8 p. 100), il est bien connu que lorsqu'ils perdent leur emploi, ils éprouvent beaucoup de difficultés à réintégrer le marché du travail. Les travailleurs âgés sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue date, puisqu'ils composent 21,3 p. 100 de ce groupe, et seulement 12,5 p. 100 de la population active.

Le gouvernement libéral prétend qu'il vient en aide aux travailleurs âgés avec les projets-pilotes dont je parlais. Ces projets-pilotes mis sur pied pour répondre aux licenciements massifs visent principalement à former les personnes âgées mises à pied. Or — et cela on le sait avec l'expérience —, les travailleurs âgés participent très peu à ce type de formation et cette mesure est clairement mésadaptée.

Je poursuis avec la Commission de l'assurance-emploi qui ajoute que:

[...] en règle générale, les travailleurs âgés sont en chômage pendant une plus longue période que les travailleurs de 25 à 54 ans (33,6 semaines et 23,3 semaines, respectivement) et ils sont aussi moins instruits (39,1 p. 100 des travailleurs âgés n'ont pas terminé leurs études secondaires, contre 18,9 p. 100 chez les travailleurs de 25 à 54 ans).

Il ne faut pas se cacher la tête dans le sable. Pour une certaine catégorie de travailleurs âgés, il est inutile de suivre des formations. Ils sont en situation précaire. On sait que s'ils ne réussissent pas à trouver un autre emploi à la fin de leur période de prestations, les travailleuses et travailleurs âgés seront contraints de faire une demande à l'aide sociale.

On sait que pour obtenir cette aide, il faut se qualifier. Ils devront donc d'abord dilapider leurs avoirs. Ces gens ont travaillé toute leur vie pour avoir une maison, un terrain, une voiture et peut-être même un petit chalet. Toutefois, avant de pouvoir bénéficier de l'aide sociale, comme dernier recours, ils devront dilapider tout cela. C'est une humiliation pour ces gens qui ont souvent travaillé pendant 20, 30 ou 40 ans à la même place et qui doivent aller demander de l'aide sociale. Ce n'est pas une solution.

Jusqu'en 1997, le PATA était une solution acceptable. Maintenant, on veut que cela revienne.

● (1640)

On sait que certains secteurs sont plus touchés que d'autres en raison des effets de la mondialisation et de la concurrence des pays asiatiques. Je pense entre autres aux industries du textile et du vêtement. Je compte plusieurs de ces industries dans ma circonscription. Je dis « plusieurs », mais il y en a déjà eu beaucoup plus. Malheureusement, en raison de la concurrence asiatique et du manque de vision du gouvernement fédéral libéral, plusieurs d'entre elles ont dû fermer leurs portes.

Les industries du textile et du vêtement traversent une crise, inutile de le rappeler. En effet, ces industries doivent s'adapter à un nouvel environnement commercial. Je rappelle aussi que le 31 décembre 2004, l'Accord sur les textiles et les vêtements, en vigueur depuis 1995, est arrivé à son terme. La fin de cet accord signifie que les frontières du Canada et du Québec sont maintenant plus ouvertes aux importations, notamment à celles de la Chine, qui sont en forte croissance. C'est également le cas d'autres pays.

Aggravant les choses, les États-Unis, principal débouché pour nos exportations, ont conclu une série d'accords qui facilitent l'entrée sur leur territoire de vêtements fabriqués à l'étranger à partir de tissus américains, ce qui diminue d'autant l'accès aux vêtements fabriqués à partir de textiles québécois et canadiens.

Les usines de textiles sont souvent les principales, sinon les seules entreprises d'importance dans plusieurs communautés. Ai-je besoin de parler encore une fois de Huntingdon? Mon collègue de Beauharnois—Salaberry, qui est assis près de moi en cette Chambre, en a amplement parlé. Il a défendu sa population bec et ongles et on l'en félicite. Ce n'est pas terminé. Cette communauté n'a pas fini de se battre pour sa survie. C'est un événement tragique lorsque six entreprises du même secteur ferment en même temps. On peut imaginer la situation épouvantable dans laquelle se retrouvent cette population et ces familles.

J'aimerais parler aussi brièvement de l'industrie du meuble. Chez nous, à Victoriaville, la compagnie Shermag vient d'annoncer le licenciement d'un total de 175 personnes, en juillet prochain, lorsque la compagnie sera totalement fermée. Il s'agit encore de la concurrence asiatique qui cause des problèmes.

Ici, en cette Chambre, j'ai demandé à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ce qu'elle pouvait faire. Je lui ai demandé qu'un PATA soit instauré pour ces travailleurs. Elle ne s'est pas levée pour répondre. C'est le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec qui m'a répondu que son ministère n'avait pas comme cible ce genre d'entreprises. C'est la réponse que j'ai eue. C'est la réponse que les travailleurs et travailleuses de chez nous ont obtenue de ce gouvernement. Je n'ai pas lâché prise. Je continuerai de marteler le même message. Cette réponse dénote quand même une insensibilité absolument inacceptable.

Outre un PATA, j'ai proposé des solutions constructives pour aider le secteur du meuble. J'ai demandé qu'on s'assure que les pays asiatiques respectent les règles de l'OMC. J'ai demandé qu'on accorde plus de pouvoir aussi à l'Agence des douanes et du revenu et au Tribunal canadien du commerce extérieur afin d'accélérer le processus de traitement des plaintes. S'il faut deux ans pour enquêter sur des pratiques commerciales déloyales, les travailleurs ont le temps de se retrouver à la rue bien avant qu'on en vienne à une conclusion.

Les crédits

J'ai demandé l'instauration d'un crédit d'impôts à l'innovation. Il faut qu'on respecte le domaine du meuble, qui s'adonne à la recherche et développement. Or, on ne l'accepte pas dans bien des cas. J'ai demandé aussi un amortissement accéléré pour le matériel de production, ce qui permet de faire d'autres investissements.

J'ai ouvert une petite parenthèse pour parler du cas de Shermag, de Victoriaville, chez nous, puisque ce dossier me tient particulièrement à coeur. Je veux maintenant revenir au PATA.

Toujours dans ma circonscription — j'aime bien prendre des exemples locaux, puisqu'ils sont nombreux —, les travailleurs de la mine Jeffrey, à Asbestos, ont été victimes, eux aussi, il y a quelques années, de licenciements massifs. Eux aussi auraient pu bénéficier d'un programme d'aide aux travailleurs âgés. D'ailleurs, je les ai rencontrés, lors de la campagne électorale, et ils ont proposé un PATA amélioré. C'est une proposition que le Bloc québécois appuie sans réserve. On sait que plusieurs syndicats, qu'on peut appeler l'intercentrale, c'est-à-dire la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, ont présenté un PATA amélioré. Il est important d'en parler.

Je conclurai en disant que ce PATA amélioré procurerait aux travailleuses et travailleurs âgés des prestations leur permettant de maintenir leurs avoirs immobiliers. Pour l'intercentrale, il importe que les travailleuses et les travailleurs âgés n'aient pas à vivre une déchéance économique les obligeant à se départir de quelque bien acquis au cours de leur vie. Le soutien offert par ce PATA amélioré devrait être l'équivalent du taux de remplacement du revenu prévu au régime d'assurance-emploi, tout en considérant qu'un seuil minimal devrait être établi, comme le prévoyait d'ailleurs le PATA à compter de 1987.

• (1645)

Là-dessus, je dois vous mentionner que le Bloc québécois n'en est pas à sa première motion adoptée en cette Chambre. Pour ceux et celles qui se demandent à quoi sert le Bloc québécois, je vous rappellerai qu'il n'y a pas si longtemps, nous avons fait adopter plusieurs motions dont une sur la crise de la vache folle, sur le textile, sur la gestion de l'offre, sur la nomination des juges et j'en passe.

Cependant, j'aimerais bien que cette motion sur le PATA soit adoptée à l'unanimité en cette Chambre.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, comme l'honorable député le sait très bien, j'ai une petite expérience dans le domaine de l'industrie du textile et du vêtement. Je l'ai déjà dit. J'invite le député à lire mon discours pour connaître les mesures que j'ai prises moi-même, et avec le gouvernement, en ce qui concerne ces industries.

Il y a certainement des points de vue philosophiques totalement différents des deux côtés et nous allons accepter cela.

Le fonds de l'assurance-emploi n'est pas un fonds pour garder les gens au chômage. Il sert à les aider, temporairement, quand ils perdent leur emploi. C'était la philosophie du gouvernement fédéral. Maintenant, il y a quand même eu des programmes mis sur pied pour aider ceux qui ont perdu leur emploi et dont on reconnaît qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler.

En même temps, et je vais répéter ce que j'ai déjà dit, il faut que ces travailleurs et travailleuses aient aussi la possibilité, s'ils le veulent, de profiter d'emploi et de formation. La formation demeure une compétence du gouvernement du Québec. On reconnaît cela. On a transféré 600 millions de dollars au Québec pour des programmes d'aide aux travailleurs.

J'ai déjà posé la question mais je vais la poser encore une fois. C'est bien de revendiquer des choses, mais c'est le gouvernement qui prend les actions. Le Bloc peut essayer de travailler avec le gouvernement du Québec, même s'il n'a pas eu l'occasion de faire le même lobbying que celui qu'il voudrait faire auprès de ses frères séparatistes du Québec. Que va-t-il faire pour encourager le gouvernement du Québec à mettre sur pied des programmes pour des travailleurs et travailleuses âgés?

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'encourager le gouvernement libéral du Québec à mettre en place un programme pour ces travailleurs de l'industrie du textile et du vêtement qui ont des besoins. Ils ne sont pas les seuls à avoir de la compassion pour ces travailleurs. Plusieurs députés ici, à la Chambre, ont de la compassion pour ces travailleurs.

• (1650)

M. André Bellavance: Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire devra encore faire ses devoirs. Je crois en sa sincérité lorsqu'elle dit qu'elle a, et qu'elle présente auprès de son gouvernement des demandes pour des mesures d'aide aux travailleurs âgés. Je sais qu'il y a des industries de textile dans son comté et que cela est très important pour elle. Toutefois, le travail reste à faire.

Il faut faire bien attention. Nous ne sommes pas contre des mesures de formation pour une certaine catégorie de travailleurs victimes de licenciement. Au contraire, c'est pour le mieux si la plupart des travailleurs d'une industrie qui ferme ses portes retrouvent de l'emploi, après avoir suivi une formation. Nous sommes bien conscients que la plupart des travailleurs ont encore beaucoup d'années à donner à la société en travaillant. Ce n'est pas de les mettre en congé qui nous intéresse.

Toutefois, il faut aussi être conscient — et le gouvernement fédéral ne l'est pas, parce qu'il a aboli le PATA en 1997 —, qu'il y a une certaine autre catégorie de travailleurs qui ne peuvent se trouver un autre emploi, malgré deux ou trois ans de formation. Ils n'y arriveront pas. Ils ont été 30 ou 40 ans à l'emploi de la même entreprise. Ils ont peut-être moins d'éducation que certains autres collègues. On sait que la meilleure solution pour que ces gens puissent vivre dignement, c'est qu'ils bénéficient d'un programme qui leur permettra de se rendre jusqu'à l'âge de leur retraite.

Ce n'est pas plus compliqué que cela. Ce n'est pas une affaire impossible à réaliser et qui va coûter les yeux de la tête non plus. On a démontré que c'était possible de le faire. C'est ce que nous demandons au gouvernement.

Nous demandons à la secrétaire parlementaire et à ses collègues de nous appuyer en ce sens.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir du député de Richmond—Arthabaska si l'approche du gouvernement concernant l'assurance-emploi ne ressemble pas un peu à la même difficulté qu'il a d'utiliser des mesures de sauvegarde comme dans le textile, le vêtement et le meuble.

Je sais qu'actuellement, les fabricants de meubles demandent à ce que le gouvernement intervienne auprès du Tribunal canadien du commerce afin que celui-ci fasse enquête sur les importations de meubles provenant d'Asie.

Est-ce que ce n'est pas un peu la même philosophie, c'est-à-dire de laisser les acteurs au plan économique, les travailleurs et les travailleuses, à eux-mêmes, lorsqu'ils rencontrent des difficultés liées à l'ouverture ou à la libéralisation des marchés?

Les crédits

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je pourrais répondre très brièvement en disant oui. C'est exactement là que le bât blesse. On est toujours en train de demander des mesures d'urgence quand on se retrouve devant le fait accompli.

Ce gouvernement a eu tout le loisir de mettre en place des mesures de protection. Je pense au domaine du textile, par exemple. Le député de Joliette est bien au courant de cette situation. On aurait eu 10 ans pour mettre en place —j'appellerais cela ainsi— certaines mesures de protection. Sans aller jusqu'à la fermeture des frontières, on aurait pu avoir certaines mesures qui auraient permis aux industries du textile de s'adapter. Elles auraient pu devenir concurrentielles face à ces pays asiatiques, ou d'autres pays qui sont en train d'envahir le monde entier avec leurs textiles et leurs vêtements.

Pendant 10 ans, il ne s'est rien passé. Après, on se rend compte qu'on aurait dû faire quelque chose.

C'est le problème de ce gouvernement. Il n'a pas de vision.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais vous informer que je vais partager mon temps avec la députée de Churchill.

J'appuie fortement la motion du député de Chambly—Borduas. C'est une motion extrêmement importante. C'est aussi quelque chose d'actualité. On sait très bien que le dossier du gouvernement libéral est très mauvais en ce qui concerne les pertes d'emplois à l'échelle nationale. On peut parler de l'industrie du textile où 40 000 emplois ont été perdus au Canada et presque 10 000 emplois au Québec. On peut parler de l'industrie du bois d'oeuvre. En Colombie-Britannique, on a perdu plus de 20 000 emplois et plusieurs autres milliers à l'échelle nationale. Dans l'industrie du bétail, le boeuf par exemple, on a perdu des dizaines de milliers d'emplois.

On parle donc d'une situation de crise quand on parle de quantité d'emplois au Canada. La réalité, c'est que le gouvernement n'a presque rien fait, soit pour mettre en place une stratégie d'emploi, soit pour venir en aide à ces travailleurs qui sont en situation de perte d'emploi. C'est pour cela que la motion est si importante. Elle parle justement d'une stratégie pour venir en aide à ces travailleurs et travailleuses âgés.

Il ne s'agit pas seulement de la quantité d'emploi perdus au Canada depuis plusieurs années sous le gouvernement libéral, c'est aussi la qualité de ces emplois. Quand on regarde l'ensemble des travailleurs et des travailleuses canadiennes, ils travaillent, en termes réels, avec 60¢ de l'heure de moins qu'il y a 10 ans. Pour combler le budget du foyer à la fin du mois, ils sont obligés de travailler de plus en plus d'heures. Même si le salaire est resté stable et n'a pas augmenté, le salaire horaire pour ces travailleurs et travailleuses a diminué depuis 10 ans, sous le gouvernement libéral. C'est une perte de qualité. C'est important et il faut redresser cela.

On parle de venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, mais il faut dire que cette crise dans la quantité et la qualité d'emploi est généralisée.

Il y a quelques mois, en décembre, nous avons eu un débat sur les mesures à prendre suite à la catastrophe arrivée à Huntingdon. Les députés des quatre coins de cette Chambre se souviennent très bien qu'il y avait eu la fermeture de plusieurs usines. Le gouvernement fédéral n'a pas agi jusqu'à ce que, des trois coins de cette Chambre, on l'oblige à répliquer et à donner des réponses à ces travailleurs. Souvent, ce sont des travailleurs âgés qui avaient perdu leur emploi à Huntingdon.

Je parlais tout à l'heure de 10 000 emplois perdus au Québec et de 40 000 emplois à l'échelle canadienne. Là, on avait très peu de réponses. Le gouvernement a donné approximativement, entre toutes les industries du textile et du vêtement au Canada, en moyenne 200 à 300 \$ par entreprise. Étant donné qu'il y a près de 4 000 entreprises du textile et du vêtement au Canada, les montants d'urgence donnés à ces entreprises s'estimaient à quelques centaines de dollars par mois pour chaque entreprise.

C'est le problème. Avec les crises qui éclatent dans plusieurs domaines et les pertes d'emploi qui y sont liées, les actions de ce gouvernement sont minimales. Il faut s'interroger sur toutes ces questions de pertes d'emploi, mais aussi sur la question de la formation. En effet, la formation est vraiment la clé de la réussite économique à l'échelle mondiale.

• (1655)

[Traduction]

C'est le problème que nous avons eu dans diverses industries, crise sur crise, et très peu de réaction de la part du gouvernement libéral pour désamorcer ces crises qui frappent diverses industries.

Nous venons de parler de l'industrie du textile et du vêtement. Nous avons parlé de l'industrie du bois d'oeuvre et de la perte de plus de 20 000 emplois dans ma province, la Colombie-Britannique. Le gouvernement ne cesse de tergiverser en refusant de modifier sa stratégie commerciale, qui est réellement une stratégie commerciale de perte d'emplois.

Alors que nous avons continué de donner un accès privilégié et préférentiel à nos ressources énergétiques, nous n'avons rien fait pour défendre des priorités bien canadiennes qui nous auraient permis de juguler la crise de l'ESB, la crise du bois d'oeuvre et les autres crises qui ont entraîné la perte d'emplois d'un bout à l'autre du pays.

Quel a été l'impact? Nous parlons d'une augmentation de la pauvreté infantile. Nous parlons de files plus longues dans les banques d'alimentation. Nous parlons d'une situation où le salaire horaire des familles canadiennes a diminué de 60 ¢ en dollars réels au cours des dix dernières années. Les familles doivent travailler de plus longues heures pour joindre les deux bouts.

Nous savons également que la crise de l'emploi à laquelle notre pays est confronté nuit à la qualité des emplois offerts. En fait, au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de libre-échange, notre économie a créé la moitié des emplois à temps plein qui avaient été créés dans les 15 années précédentes. En d'autres termes, notre stratégie commerciale ne conduit pas à la création d'emplois. Nous avons, en fait, créé moins d'emplois à temps plein. De plus en plus de Canadiens occupent des emplois à temps partiel ou de courte durée et ont du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois.

D'après le rapport publié par Statistique Canada en janvier, de moins en moins de Canadiens ont des emplois donnant droit à une pension. Alors que, dans la plupart des cas, il y a dix ans, les emplois venaient avec une pension et une certaine sécurité du revenu au moment de la retraite, à l'heure actuelle, moins de 40 p. 100 des emplois au Canada offrent une pension et des avantages sociaux.

Les crédits

Nous sommes témoins d'une stratégie commerciale qui ne crée pas d'emplois. Nous constatons de très grandes pertes d'emplois dans de nombreuses industries, et le gouvernement libéral ne bronche pas. Ainsi, nous avons besoin de motions comme celle du député de Chambly—Borduas, pour que, face à des fermetures d'usines qui entraînent des licenciements, nous ayons au moins une stratégie pour aider les travailleurs âgés.

Il est important de noter que certaines des villes les plus compétitives en Amérique du Nord sont au Canada. En effet, notre système de santé public et universel, par exemple, est un avantage concurrentiel important pour les entreprises établies au Canada. J'ai honte de le dire, mais plutôt que de reconnaître cet avantage concurrentiel que nos programmes publics comme le système de santé lui offrent, le secteur privé réclame constamment davantage de réductions de l'impôt des sociétés et au moins deux partis dans cette enceinte sont prêts à s'engager dans cette voie.

Ce n'est pas ce qui s'impose. Nous n'avons pas besoin d'une autre somme de 4,6 milliards de dollars en réduction de l'impôt des sociétés, même si deux partis à la Chambre aimeraient certes donner au secteur privé le plus d'argent possible.

Nous avons besoin d'une stratégie nationale de création d'emplois. Nous avons besoin de plus de recherche et de développement. Il faut plus de formation. C'est ce qu'a réussi à obtenir le NPD grâce à son amendement budgétaire qui a forcé le gouvernement à investir davantage dans la formation et l'enseignement postsecondaire.

Nous devrions investir davantage dans les initiatives économiques écologiques. Notre chef, le député de Toronto—Danforth, est certainement le plus ardent défenseur de ce type d'initiatives. Il faut davantage de production à valeur ajoutée. Il faut plus d'investissements dans l'infrastructure physique et sociale, qui est un moteur important pour la création d'emplois. Nous avons besoin de plus de sources de capital. Nous réclamons un fonds d'investissement national.

Il faut s'éloigner de l'externalisation des emplois que préconise le gouvernement libéral. Il y a quelques mois, le ministre du Commerce international a dit qu'il ne verserait aucune larme si les entreprises externalisaient plus d'emplois à l'étranger et si plus de gens perdaient leur emploi au Canada. C'est une honte de tenir de tels propos.

Nous externalisons le drapeau canadien. Quand je me suis rendu à Washington dans le cadre d'une mission commerciale, j'ai reçu un t-shirt fait au Mexique et une épinglette faite en Chine. J'étais censé vanter la qualité des produits Canadiens auprès des membres du Congrès. Ce n'était pas évident étant donné que le gouvernement libéral ne nous avait donné aucun article fait au Canada. Combien de gens ont perdu leur emploi parce que les épinglettes en question ont été faites à l'étranger, chose que le député de Timmins—Baie James a décriée à la Chambre?

• (1700)

Il faut moins d'externalisation et moins de laissez-faire. Il faut investir davantage dans les Canadiens et dans la formation. C'est pourquoi le député de ce côté-ci de la Chambre appuient entièrement la motion. Nous sommes favorables à la création d'emplois de qualité au Canada et à une stratégie nationale de l'emploi qui mènera à des emplois de meilleure qualité, et pas à des emplois de moindre qualité.

En ce qui concerne les meilleurs emplois dans les secteurs syndiqués, il importe de signaler que, d'après des études réalisées aux États-Unis, les entreprises syndiquées sont plus productives que les entreprises non-syndiquées, par une marge de plus de 20 p. 100. Les travailleurs se sentent protégés par leur convention collective et

peuvent ainsi jouir d'emplois de qualité qui contribuent à leur communauté et à leur pays.

Nous appuyons la motion.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, ce sera plutôt une observation qu'une question. Le fou rire me gagne à entendre le député du parti socialiste parler avec tant d'éloquence de sauver des emplois alors que, il y a quelques jours seulement, son parti a tenté de faire annuler une mesure d'allégement fiscal destinée à sauver des emplois et a ainsi menacé des emplois canadiens.

Le secteur de l'automobile a connu des perturbations au cours des dernières semaines. Le chômage est à la hausse dans diverses régions du pays. Des Canadiens sans sécurité d'emploi sont inquiets. Les entreprises qui les emploient oeuvrent dans un domaine où elles peuvent difficilement affronter la concurrence à cause de taux d'imposition excessifs.

Le discours du député me fait plutôt rigoler. Je crois qu'il est sincère lorsqu'il nous incite à appuyer des mesures pour sauver certains emplois dans ce secteur. Mais nous connaissons la position de son chef sur la compétitivité et les emplois. Il est contre dans les deux cas. Cependant, il y a quelques jours, son parti a tenté de balayer des mesures d'allégement fiscal visant à sauver des emplois. Or ces mesures tenaient beaucoup à coeur à notre parti du fait que nous souhaitons ardemment assurer aux familles et aux travailleurs du Canada la sécurité dans leur secteur et dans leur profession. Voilà l'observation que je tenais à formuler aujourd'hui.

• (1705)

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au parti qui, je crois, arrive maintenant au troisième rang en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et dans bien d'autres régions du pays.

La raison pour laquelle le Parti conservateur chute aussi rapidement dans les sondages, c'est son réflexe unique, son mantra qui voudrait qu'une réduction de l'impôt des sociétés règle tout. Si la maison est en feu, une réduction de l'impôt des sociétés va régler le problème. Même solution si nos enfants n'ont pas de chaussures, s'ils ne peuvent recevoir une éducation postsecondaire ou si on manque de logements. Les Canadiens ne sont pas de cet avis. Voilà pourquoi l'appui au Parti conservateur fond comme neige au soleil dans tout le pays.

Il faut un peu plus de substance pour constituer une plateforme conservatrice, pour gagner la confiance des Canadiens. À l'évidence, le Parti conservateur n'a pas la confiance des Canadiens.

Je dois parler d'une autre chose. Je sais que le député est de la Saskatchewan. Il s'agit du dédain atterrant des députés conservateurs de cette province à l'égard de nos institutions de gestion de l'offre, alors que les fermiers de cette province et de tout le pays y sont grandement favorables. Le Parti conservateur ne nous a absolument pas appuyés à ce sujet. En fait, nous constatons...

M. Andrew Scheer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député soutient que le Parti conservateur n'est pas favorable au secteur de la gestion de l'offre. Notre parti a pris une position très claire à ce sujet. Je lui demande de vérifier le hansard.

Le vice-président: Ce n'est pas là un recours au Règlement. La secrétaire parlementaire a la parole.

Les crédits

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que nous n'avions pas la même philosophie en ce qui concerne la mondialisation. La différence me semble évidente. Je déplore le fait que des emplois aient été perdus dans certains secteurs. Toutefois, la mondialisation offre des possibilités de débouchés et de nouveaux marchés à des entreprises canadiennes dans le domaine des télécommunications, dans le secteur des finances et dans d'autres secteurs. Je ne suis pas convaincue que le député s'oppose totalement au fait que des entreprises canadiennes tentent de percer de nouveaux marchés de manière à créer des emplois ici en même temps.

Je veux ajouter quelques mots au sujet de l'attitude protectionniste des Américains à l'égard de certaines industries comme celle du bois d'oeuvre, par exemple, et de la différence qui existe entre le Canada et ce pays relativement au respect des ententes internationales que nous signons. Nous respectons les ententes que nous signons, contrairement à nos amis américains qui les signent et qui adoptent ensuite des mesures protectionnistes.

Pour ce qui est d'une politique canadienne, je suis d'accord avec le député. J'ai soulevé la question dans le cas de l'industrie du vêtement et du textile. Nous devrions avoir une politique canadienne stipulant que les produits portent la mention Fabriqué au Canada.

Je voulais simplement formuler ces observations, parce que le temps passe et que d'autres députés veulent intervenir.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, un des principaux problèmes concernant l'ALENA, c'est que nous avons négocié un accès au marché américain, du moins, c'est ce que nous pensions, en utilisant la disposition du chapitre 19 concernant le mécanisme de règlement des différends. En échange de cela, nous avons donné aux Américains un accès privilégié et préférentiel à nos ressources énergétiques qui, comme chacun le sait, sont les deuxièmes en importance dans le monde.

Les Américains n'ont pas honoré leur part de l'entente, ni l'esprit ni la lettre du mécanisme de règlement des différends prévu au chapitre 19. Je pense qu'à cause de cela, il nous faut nous montrer très rigoureux, intraitables et justes envers nos amis américains et leur dire que, dans la mesure où ils ne respectent pas leurs obligations, nous ne respecterons pas les nôtres non plus.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je vais tenter d'être le plus concise possible dans les six minutes dont je dispose. Je vais essayer de ne pas trop répéter ce qui a déjà été dit. Les députés bloquistes et mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont fait aujourd'hui de nombreuses observations excellentes.

J'ai quelques questions, par ailleurs, concernant la façon dont nous abordons le problème, mais en ce qui concerne les possibilités de formation pour les travailleurs âgés, je pense qu'il est très important de ne pas attendre au dernier moment pour leur offrir ces possibilités de formation, une fois qu'ils ont déjà perdu leur emploi.

Je suis à Ottawa depuis environ huit ans. À diverses occasions, j'ai demandé au ministre et au gouvernement de rendre l'assurance-emploi accessible aux travailleurs qui veulent recevoir une formation supplémentaire.

Par exemple, le syndicat des infirmières nous a présenté une demande. Les infirmières voulaient avoir des cours de formation avancée dans leur domaine ou dans une autre profession. Ces infirmières voulaient des cours de perfectionnement. Elles n'avaient

peut-être jamais touché de prestations d'emploi de leur vie, mais peu importe, elles voulaient se perfectionner.

Il y a fort à parier que si les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre avaient eu l'occasion d'améliorer leurs compétences, ils auraient été mieux outillés pour dénicher un autre emploi et n'auraient pas eu à vivre le chômage.

Il y a beaucoup de choses que l'on pourrait faire dans le cadre de notre programme d'assurance-emploi pour que bon nombre de travailleurs licenciés ne soient pas obligés de demander des prestations d'aide sociale, que leurs familles ne soient pas soumises à de telles pressions et que le système ne soit pas soumis aussi à des pressions. Au bout du compte, le système de soins de santé est touché et le système de justice l'est souvent lui aussi. De graves répercussions se font sentir aux quatre coins du pays.

Il y a des fonds dans la caisse d'assurance-emploi. Ce n'est pas comme si l'on n'avait pas les moyens d'améliorer les prestations à même la caisse d'assurance-emploi, de trouver une solution au problème dont fait état la motion de l'opposition dont nous discutons aujourd'hui, mais aussi dans un cadre plus large, d'offrir aux Canadiens la possibilité de parfaire leurs compétences.

J'encouragerais le gouvernement à ne pas seulement envisager la question du point de vue des travailleurs âgés, qui est très important, mais aussi du point de vue selon lequel nous devons faire en sorte que les travailleurs aient plus de possibilités de se perfectionner. Il est aussi extrêmement important de signaler que les travailleurs restent beaucoup plus longtemps sur le marché du travail, même s'ils peuvent prendre leur retraite à 65 ans. J'en parlerai davantage dans le contexte des travailleurs âgés. Nous savons qu'on songe sérieusement à augmenter l'âge de la retraite parce que, dans certains secteurs, il est possible de travailler plus longtemps. Dans d'autres secteurs, cependant, les travailleurs veulent prendre leur retraite parce que le type de travail en question use le corps et l'esprit. Plus ils font ce genre de travail longtemps, plus leur santé écope.

Je pense que nous devons faire en sorte que les travailleurs puissent obtenir plus facilement une formation supplémentaire. Le gouvernement n'est pas disposé à le faire. Pourquoi? Le triste fait est qu'il se sert de la caisse de l'assurance-emploi à d'autres fins. C'est la triste réalité.

Ce qui me dégoûte le plus dans toute cette histoire, c'est que le Parti conservateur voudrait prendre les 46 milliards de dollars — qui, comme nous le savons tous, ont été pris de l'assurance-emploi et versés dans les recettes générales — et accorder un allègement fiscal de 4,6 milliards de dollars au détriment de tous les Canadiens.

Permettez-moi de dire ceci à notre collègue de Regina—Qu'Appelle. C'est la circonscription où j'ai passé la majeure partie de ma jeunesse. Je ne dis plus que c'est là où j'ai grandi, car j'ai probablement grandi après avoir quitté la région de Regina—Qu'Appelle. C'était dans une petite collectivité appelée Lebret. Voici ce que je voudrais demander à mon collègue de Regina—Qu'Appelle. En quoi cette réduction de 4,6 milliards de dollars de l'impôt des sociétés est-elle très avantageuse pour Lebret?

Initiatives parlementaires

Je ne peux imaginer les avantages qu'on peut en tirer, mais je tiens à dire au député qu'il est facile de voir les avantages d'avoir accès à des études abordables, des logements abordables et des améliorations aux mesures relatives au Protocole de Kyoto et à l'environnement. Toutes ces mesures seront très avantageuses pour les localités dans sa circonscription, mais il lutte pour obtenir des réductions de l'impôt des sociétés pour les entreprises cotées à la Bourse de Toronto qui voudraient peut-être prendre de l'expansion et payer leur chef de la direction un peu plus, afin qu'il ait les moyens de s'acheter une autre propriété sur les Îles Caïmans ou de se payer de belles vacances à l'étranger. Pendant ce temps, les gens de sa circonscription n'obtiendraient absolument rien.

• (1710)

Je vais passer en revue rapidement les observations que j'ai prises en note durant le débat sur l'assurance-emploi. Le secrétaire parlementaire a dit en réponse à notre collègue de Burnaby—New Westminster qu'il était regrettable que les États-Unis n'agissent pas de façon loyale dans le cadre de nos accords commerciaux. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que si les Américains nous trompent une fois, ils devraient avoir honte, mais que s'ils nous trompent deux fois, c'est nous qui devrions avoir honte. Le gouvernement libéral doit avoir honte d'être aux prises avec nos voisins du Sud dans toutes sortes de différends et de ne rien faire à ce sujet, de ne pas corriger les lacunes de nos accords commerciaux qui menacent sans cesse des emplois au Canada. Le gouvernement devrait avoir honte de ne pas agir dans l'intérêt des Canadiens.

• (1715)

Le vice-président: Comme il est 17 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude de la motion de l'opposition sont réputées mises aux voix, et le vote par appel nominal est réputé demandé et reporté au mardi 14 juin, à 21 h 59.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

(Projet de loi C-366. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires)

14 avril 2005 — M. Simms (Bonavista—Gander— Grand Falls—Windsor) — Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C-366, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Bonavista—Gander—Grand Falls —Windsor.

Le vice-président: Le député de Bonavista—Gander— Grand Falls—Windsor n'est pas à la Chambre pour présenter l'article inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Le projet de loi retombe donc au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 17 h 16, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, aux termes du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 16.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 9 juin 2005

AFFAIRES COURANTES

Défense nationale et Forces canadiennes

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)..... 6861

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. LeBlanc..... 6861

Les comités de la Chambre

Finances

M. Loubier..... 6861

Comptes publics

M. Williams..... 6861

Pêches et océans

M. Wappel..... 6861

La prolongation des séances

M. Valeri..... 6861

Motion..... 6861

Report du vote sur la motion..... 6862

Les comités de la Chambre

Comptes publics

M. Williams..... 6862

Motion d'adoption..... 6862

Adoption de la motion..... 6862

Pétitions

Le mariage

M. Szabo..... 6862

Le Programme d'accès communautaire

M. Devolin..... 6862

Le mariage

M. Devolin..... 6862

L'assurance-emploi

M. Malhi..... 6862

L'autisme

Mme Wasylcia-Leis..... 6862

Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc..... 6862

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition — La stratégie d'aide aux travailleurs âgés

M. Lessard..... 6863

Motion..... 6863

M. LeBlanc..... 6865

Mme Bakopanos..... 6865

M. Hearn..... 6866

Mme Stronach..... 6866

M. Angus..... 6868

M. Lessard..... 6869

M. Murphy..... 6869

M. Godin..... 6869

M. Devolin..... 6870

M. Crête..... 6871

M. Duncan..... 6872

M. Godin..... 6873

M. Lessard..... 6873

M. Christopherson..... 6873

M. Devolin..... 6875

M. Lessard..... 6875

M. Godin..... 6875

M. Angus..... 6877

M. Boire..... 6877

M. Lessard..... 6879

M. Crête..... 6879

M. Lessard..... 6881

M. Murphy..... 6881

Mme Lavallée..... 6883

M. Bouchard..... 6884

M. Szabo..... 6884

M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)..... 6884

M. Bouchard..... 6884

M. Gagnon (Jonquière—Alma)..... 6885

M. Hubbard..... 6886

M. Lévesque..... 6886

M. Gagnon (Jonquière—Alma)..... 6888

M. Angus..... 6888

M. Obhrai..... 6888

M. Epp..... 6889

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Défi Jeunesse Canada

M. Wrzesnewskyj..... 6890

La sécurité nationale

M. Hiebert..... 6890

Le citoyen de l'année à Mississauga

M. Bains..... 6890

Le camping La Jolie Rochelle

M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)..... 6890

Le Conseil canadien des aveugles

M. St. Amand..... 6891

Jean Minguy

M. Stinson..... 6891

Le Festival international de théâtre de Mont-Laurier

Mme Deschamps..... 6891

L'anniversaire d'une paroisse

Mme Folco..... 6891

Yard Sale for the Cure

Mme Minna..... 6891

Le prix pour services insignes

Mme Smith (Kildonan—St. Paul)..... 6891

La Semaine canadienne de l'environnement

M. Bagnell..... 6892

Les fiducies de revenu

M. Martin (Winnipeg—Centre)..... 6892

L'hépatite C

M. MacKay..... 6892

Le 50^e anniversaire de Chapais	
M. Lévesque	6892
Les aînés	
M. Allison	6893
La santé	
M. Savage	6893
Jocelyn Massé	
M. Blais	6893

QUESTIONS ORALES

La santé	
M. MacKay	6893
M. Martin (LaSalle—Émard)	6893
M. MacKay	6894
M. Martin (LaSalle—Émard)	6894
M. MacKay	6894
M. Martin (LaSalle—Émard)	6894
M. Fletcher	6894
M. Dosanjh	6894
M. Fletcher	6894
M. Dosanjh	6894
M. Duceppe	6894
M. Martin (LaSalle—Émard)	6894
M. Duceppe	6894
M. Dosanjh	6895
M. Duceppe	6895
M. Dosanjh	6895
M. Duceppe	6895
M. Dosanjh	6895
M. Layton	6895
M. Martin (LaSalle—Émard)	6895
M. Layton	6895
M. Dosanjh	6895
Les conversations enregistrées	
M. Jean	6896
M. Martin (LaSalle—Émard)	6896
M. Jean	6896
M. Valeri	6896
M. Kenney	6896
M. Valeri	6896
M. Kenney	6896
M. Volpe	6896
Les paiements de transfert	
M. Loubier	6896
M. Goodale	6897
M. Loubier	6897
M. Goodale	6897
Le député de Newton—Delta-Nord	
M. Guimond	6897
M. Valeri	6897
M. Guimond	6897
M. Valeri	6897
L'industrie automobile	
M. Carrie	6897
M. Emerson	6897
M. Carrie	6897
M. Emerson	6898

Les relations fédérales-provinciales	
Mme Ambrose	6898
M. Goodale	6898
Mme Ambrose	6898
M. Goodale	6898
L'Agence de santé publique	
Mme Neville	6898
Mme Bennett	6898
La santé	
Mme Crowder	6898
M. Dosanjh	6899
Mme Crowder	6899
M. Dosanjh	6899
Le projet de loi C-48	
M. Solberg	6899
M. Goodale	6899
M. Solberg	6899
M. Valeri	6899
La Loi sur le mariage civil	
M. Toews	6899
M. Cotler	6899
M. Toews	6899
M. Cotler	6900
L'aide internationale	
Mme Bourgeois	6900
Mme Carroll	6900
Mme Bourgeois	6900
Mme Carroll	6900
La sécurité publique	
M. Pallister	6900
Mme McLellan	6900
M. Pallister	6900
Mme McLellan	6901
Le patrimoine canadien	
M. Khan	6901
Mme Frulla	6901
La Chine	
Mme Guergis	6901
Mme McLellan	6901
Mme Guergis	6901
Mme Carroll	6901
La défense nationale	
M. André	6901
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6901
L'infrastructure	
Mme Kadis	6901
M. Godfrey	6902
Les travaux de la Chambre	
M. Kenney	6902
M. Valeri	6902
Privilège	
Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre — Décision de la présidence	
Le Président	6902

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition—La stratégie d'aide aux travailleurs âgés

Motion.....	6903
M. Epp.....	6903
Mme Guay.....	6903
Mme Bakopanos.....	6905
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	6905

Le Code criminel

Initiatives ministérielles: projet de loi C-2.....	6906
M. Simard (Saint Boniface).....	6906
Motion.....	6906
Adoption de la motion; le projet de loi est agréé, lu pour la deuxième fois, lu pour la troisième fois et adopté.....	6906

Les crédits

Motion de l'opposition — La stratégie d'aide aux travailleurs âgés

Mme Picard.....	6906
Mme Bakopanos.....	6907
Mme Bakopanos.....	6908

M. Lessard.....	6910
Mme Folco.....	6910
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	6911
M. Poilievre.....	6912
M. Paquette.....	6912
Mme Bakopanos.....	6914
M. Bellavance.....	6914
Mme Bakopanos.....	6916
M. Paquette.....	6916
M. Julian.....	6917
M. Scheer.....	6918
Mme Bakopanos.....	6919
Mme Desjarlais.....	6919
Demande et report du vote.....	6920

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

(Projet de loi C-366. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires).....	6920
---	------

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**